



L'ONE EN CHIFFRES



Table des matières

Préambule	88
1. LA DEMOGRAPHIE	88
) En région de Bruxelles-Capitale.....	89
) En région Wallonne.....	89
) Au niveau des provinces et des communes.....	89
2. LES NAISSANCES	89
3. LA FÉCONDITÉ	91
4. LA NATALITÉ	91
5. LA FERTILITÉ	92
L'accompagnement Médico-Social	93
1. LES STRUCTURES DE SUIVI DE LA GROSSESSE	93
) Répartition du nombre de structures de suivi de la grossesse par subrégion.....	93
) Implantations des structures de suivi de la grossesse et plateformes d'accompagnement prénatal.....	94
) Evolution du nombre de structures de suivi de la grossesse.....	94
) Fréquentation des structures de suivi de la grossesse de l'ONE.....	95
) L'activité médicosociale dans les structures de suivi de la grossesse de l'ONE.....	96
) L'activité dans les plateformes prénatales.....	96
2. LES STRUCTURES DE SUIVI MÉDICO-SOCIAL DE L'ENFANT	97
) Répartition du nombre de structures de suivi de l'enfant par subrégion.....	97
) Implantation des structures de suivi de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2017.....	98
) Le secteur des structures mobiles.....	98
) Evolution du nombre de structures de suivi de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles.....	99
) Evolution de la fréquentation dans les structures de suivi de l'enfant.....	99
) L'activité dans les structures de suivi de l'enfant.....	100
3. LES PROFESSIONNELS MÉDICO-SOCIAUX DE PREMIÈRE LIGNE	102
) Les Travailleurs Médico-Sociaux (TMS).....	102
) Les médecins de consultations.....	103
) Les volontaires des consultations.....	103
L'accueil Petite Enfance	104
1. PLAN CIGOGNE	104
) Plan Cigogne II.....	104
) Plan Cigogne III.....	104
2. EVOLUTION DU NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL ET D'ENFANTS EN FWB	105
3. COUVERTURE DE L'ACCUEIL	106
) Taux de couverture en termes de nombre de places au 31/12/2017.....	106
) Cartographie du taux de couverture en termes de nombre de places par arrondissement administratif en Fédération Wallonie-Bruxelles.....	107



4. PLACES D'ACCUEIL ET STRUCTURES D'ACCUEIL EN 2017	108
› Places et milieux d'accueil subventionnés par l'ONE	108
› Places et milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE	110
5. ACCESSIBILITÉ	111
› Participation financière des parents	111
› Intervention Accueil	111
› Taux de fréquentation dans les milieux d'accueil subventionnés	112
› Taux de rotation dans les milieux d'accueil subventionnés	112
› Taux d'occupation	113
6. COORDINATIONS, ACCUEIL FLEXIBLE, D'URGENCE ET D'ENFANTS MALADES	114
L'accueil temps libre	115
1. L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	115
2. LES ÉCOLES DE DEVOIRS	117
› Reconnaissances	117
› Subventions	118
3. LES CENTRES DE VACANCES	118
L'accueil spécialisé (0-7 ans)	119
› Nombres, places et dépenses 2017	119
La Promotion de la santé à l'école	120
L'adoption	121
1. LA PROCÉDURE D'ADOPTION	121
2. L'ACTIVITÉ DU SERVICE ONE ADOPTION EN 2017	121
3. L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DE NAISSANCE	123
4. LES ENFANTS CONFÉES EN 2017 : L'APPARENTEMENT	126
5. LA PROCÉDURE ET SES DÉLAIS	127
6. LA RECHERCHE DES ORIGINES	127
7. LE TRAVAIL D'EXPERTISE JUDICIAIRE – LES ENQUÊTES SOCIALES	127
L'action enfance maltraitée	128
1. LES SITUATIONS QUI ARRIVENT AUX ÉQUIPES SOS ENFANTS	128
2. DU SIGNALEMENT À LA PRISE EN CHARGE	128
3. ORIGINE DES SIGNALEMENTS	129
› Les signalements non professionnels	129
› Les signalements professionnels	130
4. LES MOTIFS DE SIGNALEMENT	130
5. L'ANALYSE DE LA DEMANDE	131



6. DURÉE DES ANALYSES DE LA DEMANDE ET COMPLEXITÉ DES SITUATIONS	132
7. LA PRISE EN CHARGE	133
› Indications de prise en charge (dans le cadre d'un travail de diagnostic)	135
8. TRAVAIL RÉALISÉ PAR LES RÉFÉRENTS MALTRAITANCE (RM)	135
› Nombre moyen de TMS et de situations par Référent maltraitance	136
La santé à l'ONE	137
1. DÉPISTAGE NÉONATAL D'ANOMALIES CONGÉNITALES EN FWB ENTRE 2012 ET 2015	137
› Bilan des dépistages en Fédération Wallonie-Bruxelles	137
2. DÉPISTAGES DES TROUBLES VISUELS	139
› Suivi des enfants référés vers un ophtalmologue	140
3. LA VACCINATION	140
› Couverture vaccinale pour l'hépatite B chez les pré-adolescents de 6e année primaire	141
4. PLATEFORME D'AUTOFORMATION EXCELLENCIS - ONE	142
Les formations	143
1. PARTICIPATION AUX FORMATIONS CONTINUES	143
2. PROFILS DES PARTICIPANTS ET FACILITATEURS	144
3. EVOLUTION DE LA FORMATION CONTINUE AU FIL DES ANS	145
4. EVOLUTION DE LA MESURE « INCITANT FORMATION » DESTINÉE AUX ACCUEILLANTS ET CO-ACCUEILLANTS	145
Des actions transversales en soutien à la parentalité	147
1. LES LIEUX DE RENCONTRE ENFANTS ET PARENTS	147
2. LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE PROMOTION ET D'ÉDUCATION	148
› Les brochures d'information	148
› Qualité des publics demandeurs	149
› Les animations de terrain	150
3. LES MÉDIAS	152
› Facebook	152
› Twitter	152
› Instagram	152
› LinkedIn	152
› Audiences des microprogrammes « Airs de familles »	152
› Télévision	153
› Web (One.be + YouTube)	153
› Webdocumentaires	153
› Audience d'ONE.be	154
› L'ONE dans la presse	154

Avant d'aborder les chiffres clés relatifs aux activités de l'ONE, nous vous proposons quelques points généraux en lien avec la démographie et les naissances. Ces préalables peuvent constituer une grille de lecture pour contextualiser les données ONE par rapport aux chiffres récoltés à l'échelle nationale ou régionale.

1. LA DEMOGRAPHIE

Au 31 décembre 2017, la population enregistrée en Belgique atteignait 11.376.070 habitants, selon les chiffres de Statistics Belgium, l'office belge de statistique. 51% (5.778.164 personnes en chiffres absolus) sont des femmes, et 49% (5.597.906 personnes) des hommes, hors registre d'attente¹.

La population belge a donc connu une croissance annuelle de 53.982 personnes, soit 0,50%.

L'augmentation de la population au niveau national est expliquée par la différence entre les naissances et les décès (+17,5%) et le solde migratoire (+82,5%) en 2017.

Les mouvements de la population : Belgique, Régions, Provinces en 2017

Lieu de résidence	Population au 01/01/2017	Solde naturel (Naissances -décès)	Solde migratoire interne	Solde migratoire internationale	Ajustement statistique (Correction)	Croissance totale de la population	Population au 01/01/2018
BELGIQUE	11 322 088	9 473	0	44 536	-27	53 982	11 376 070
Région de Bruxelles-Capitale	1 191 604	8 678	-14 301	12 580	165	7 122	1 198 726
Région wallonne	3 614 473	-1 176	2 820	8 085	175	9 904	3 624 377
Province du Brabant wallon	399 123	195	1 581	233	-26	1 983	401 106
Province de Hainaut	1 339 562	-1 129	1 289	2 034	-111	2 083	1 341 645
Province de Liège	1 102 531	-170	-417	3 230	152	2 795	1 105 326
Province de Luxembourg	281 972	256	-102	1 032	69	1 255	283 227
Province de Namur	491 285	-328	469	1 556	91	1 788	493 073

Sources : Statistics Belgium, 2018 issues du Registre national au 14 juin 2018. Consulté le 11 juillet 2018 via <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>

Notes :

- Il arrive parfois que des enregistrements au Registre national soient effectués tardivement ou ne soient pas corrects. La croissance démographique observée ne correspond pas alors à 100% du solde des naissances, des décès et des migrations. L'ajustement statistique permet donc de corriger la mesure de façon à augmenter la précision de la mesure.
- Cet ajustement est pratiquement négligeable cette année (27 unités), indiquant que les données sont de haute qualité.

¹ Les données utilisées proviennent du Registre national. Le chiffre officiel de la population ne prend pas en compte le registre d'attente des demandeurs d'asile, c'est-à-dire les personnes ayant une demande d'asile en cours de traitement (loi du 24 mai 1994 créant un registre d'attente pour les étrangers qui se déclarent réfugiés ou qui demandent la reconnaissance de la qualité de réfugié). Les chiffres publiés par Eurostat, par contre, comprennent une estimation des personnes inscrites au registre d'attente

» En région de Bruxelles-Capitale

- Au cours de l'année 2017, la population a augmenté de **7.122 personnes**. (+3.714 personnes en 2016)
- Les **radiations d'office**, restent à un niveau élevé, 20.234 en 2017 et 20.397 en 2016, contre une moyenne de 16.283 pendant la période 2011-2015.
- La **migration internationale**, les personnes provenant de l'étranger qui viennent habiter dans la région, est de 42.352 personnes. En 2016, ce nombre était de 40.066 personnes.
- La Région de Bruxelles-Capitale continue de perdre des habitants au profit des autres régions (**migrations internes**). Dans le courant de 2017, 25.129 personnes issues d'une autre région sont venues habiter dans la région tandis 39.430 personnes sont parties vers une autre région.

» En région Wallonne

- La population a augmenté de 9.904 personnes en 2017. C'est moins qu'en 2016 (12.257 personnes).
- Le mouvement naturel de la population wallonne est de nouveau légèrement négatif : le nombre de décès était supérieur de 1.176 unités à celui des naissances. En 2016, ce solde s'élevait à -831 personnes.
- La **migration internationale** : 27.585 personnes provenant de l'étranger sont venues habiter en Région wallonne.
- Le **mouvement migratoire interne** est également positif : le nombre de personnes issues d'autres régions venant s'installer en Wallonie est supérieur au nombre de personnes qui la quittent pour une autre région. Ce solde s'élève à 2.820.

» Au niveau des provinces et des communes

En Région wallonne, le Brabant wallon présente le plus fort accroissement (+0.5%). Le Hainaut reste la province belge avec le plus faible taux d'accroissement (+0,2%).

La population des grandes villes progresse nettement, sauf à Liège.

2. LES NAISSANCES

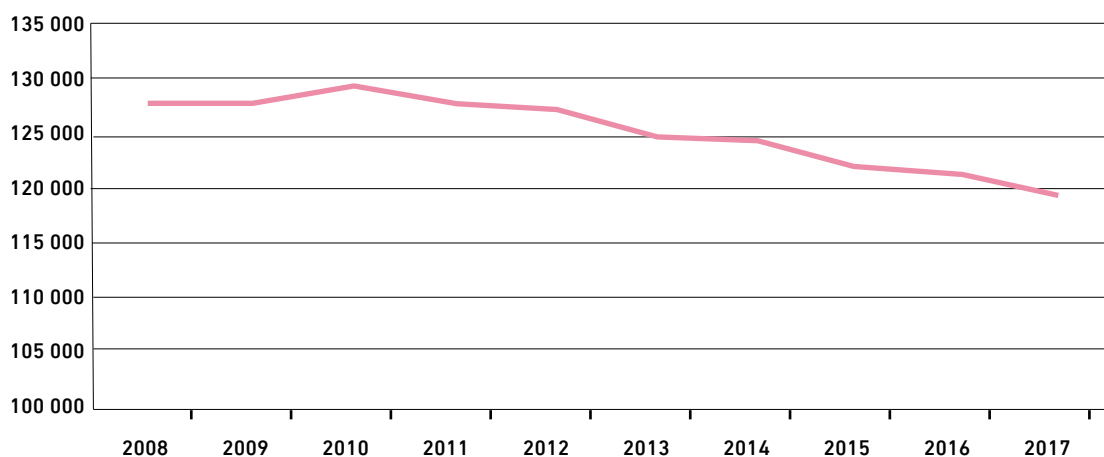
Les statistiques de naissances et de fécondité issues des bulletins de déclaration de la naissance vivante à l'état civil et du Registre national, publiées par Statistics Belgium, s'intéressent aux naissances vivantes issues de mères résidant légalement en Belgique, que ces naissances aient eu lieu dans le pays ou à l'étranger.

Le nombre de nouveau-nés en Belgique se situe à 119.102 naissances pour toute la Belgique en 2017. Il est en diminution depuis 2010. 121.161 naissances avaient encore été enregistrées en 2016 et plus de 129.000 (129.173) en 2010.

La baisse du nombre de naissances est plus prononcée que l'année précédente (-2.059). En 2016, elle était de 552 unités.

Au niveau des Régions, par rapport à 2016, la diminution des naissances est marquée partout.

Evolution des naissances en Belgique de 2008 à 2017



Source : Statistics Belgium

Evolution des naissances dans les Régions de Belgique et en Communauté germanophone de 2013 à 2017

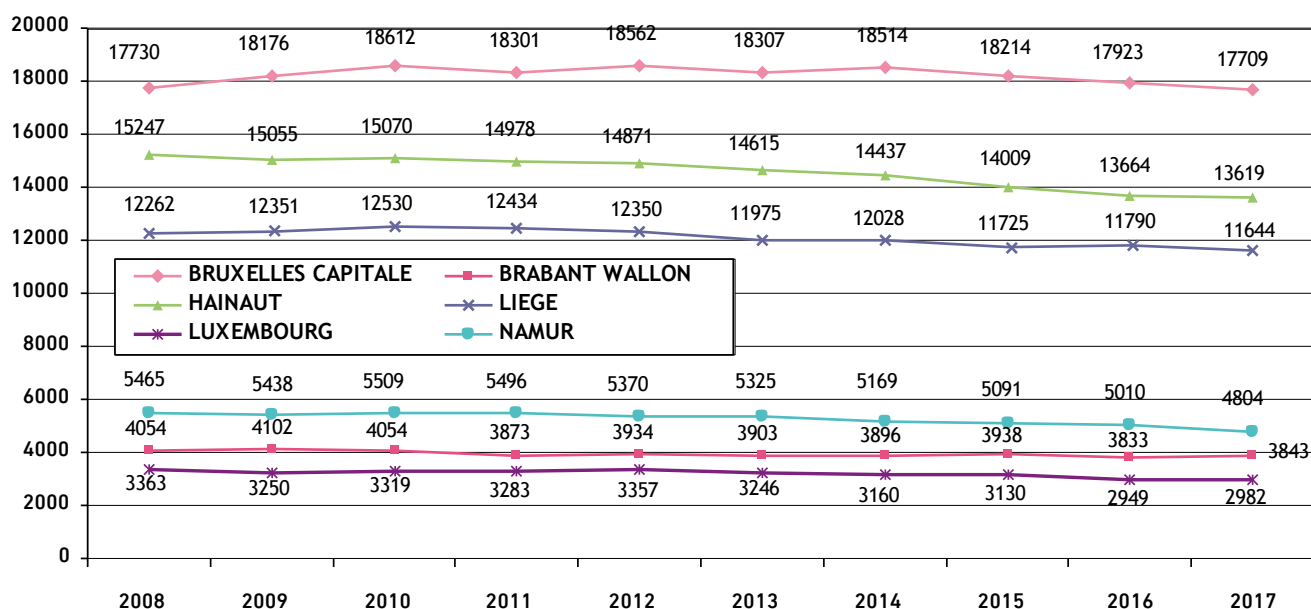
	2013	2014	2015	2016	2017
Région de Bruxelles-Capitale	18 307	18 514	18 214	17 923	17 709
Région Flamande	67 491	67 211	65 606	65 992	64 501
Région Wallonne	39 064	38 690	37 893	37 246	36 892
BELGIQUE	124 862	124 415	121 713	121 161	119 102

Source : Statistics Belgium

Sur les 5 dernières années, on peut observer une nette et continuelle diminution des naissances en Wallonie. Elle est plus visible à Bruxelles ces 3 dernières années. Entre 2013 et 2017, globalement, la diminution des naissances est de 3,4% à Bruxelles et 5,9% en Wallonie.

Lorsqu'on observe les évolutions par rapport à il y a 10 ans, on peut très clairement admettre que si Bruxelles revient sur le nombre de naissances qu'elle décomptait en 2008, la Wallonie quant à elle a perdu 3500 naissances dans le même intervalle de temps. Les différences sont à noter entre les provinces ou encore à l'intérieur des provinces.

Evolution du nombre de naissances à Bruxelles et en Wallonie de 2008 à 2017



Source : Statistics Belgium—Toutes les naissances vivantes, néerlandophones et germanophones incluses.

L'ÂGE DES MÈRES À L'ACCOUCHEMENT

L'âge moyen de la mère à l'accouchement continue de progresser lentement au fur et à mesure des années.

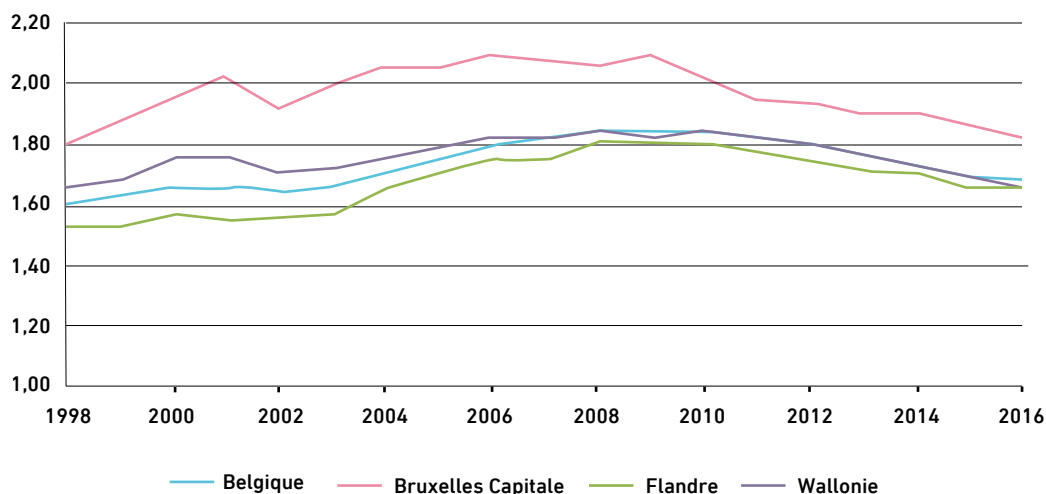
En 2017, au premier enfant, l'âge moyen des mères à l'accouchement est de 28 ans et 7 mois.

Lorsque l'on observe toute parité confondue c'est-à-dire quel que soit le rang de naissance de l'enfant, l'âge moyen des mères atteint 30 ans et 6 mois.

3. LA FÉCONDITÉ

En 2016, la fécondité, mesurée par l'indice conjonctuel de fécondité² s'établit à **1,68** enfant par femme. En Région de Bruxelles-Capitale, elle reste supérieure à la moyenne nationale, mais en net retrait (1,82 enfant par femme) ; elle est à présent presque identique en Flandre et en Wallonie (1,66 enfant par femme).

Evolution de la fécondité (Indice Conjonctuel de Fécondité - ICF) par région de 1998 à 2016



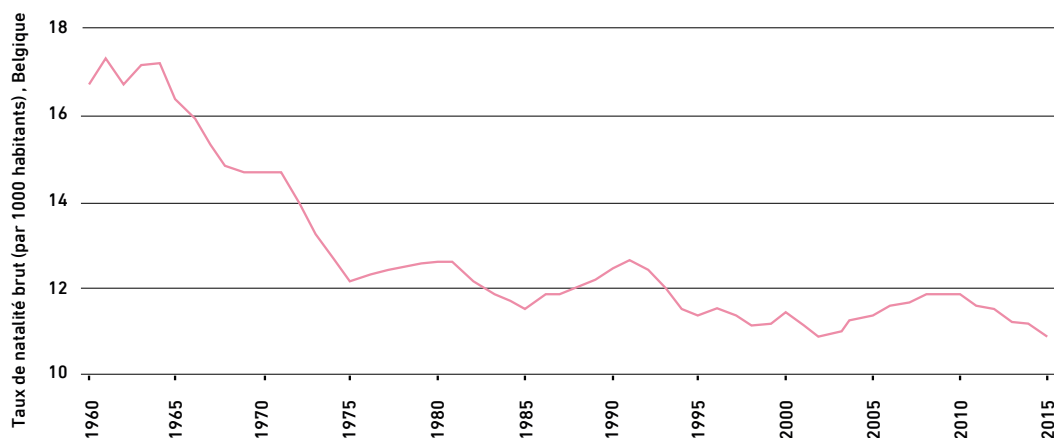
Source : Statistics Belgium

4. LA NATALITÉ

Le taux de natalité brut (par 1000 habitants) décrit le nombre de naissances enregistrées au cours d'une année par 1000 habitants. On obtient le taux d'augmentation naturel de la population en soustrayant le taux de mortalité brut du taux de natalité brut. Pour obtenir le taux de croissance total de la population, il faut tenir compte de la balance migratoire (immigration – émigration).³

Pour l'ensemble de la période 1960-2015 en Belgique, on enregistre une moyenne annuelle du taux de natalité de 12,76. Le changement enregistré entre la première et la dernière année est de 35 %. C'est en 1961 qu'on enregistre la valeur la plus élevée de natalité (17,3) et c'est en 2015 qu'on enregistre la valeur la plus basse (10,9).

Evolution du taux brut de natalité en Belgique de 1960 à 2015



Source : Banque mondiale, Perspective monde, date de consultation 20/03/2018

En Belgique, sur la base des cinq dernières valeurs disponibles, on peut estimer qu'en 2020 la valeur devrait osciller autour de 9,91. Cette prévision présente un niveau de fiabilité très élevé puisque les variations des cinq dernières valeurs disponibles ont une structure très linéaire (coefficient de corrélation = -0.84).

2 L'indice conjonctuel de fécondité (ICF) est la somme des taux de fécondité par âge (le taux de fécondité par âge étant le rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné à l'effectif moyen des femmes de cet âge). Il représente le nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée.

3 Voir point démographie ci-dessus.

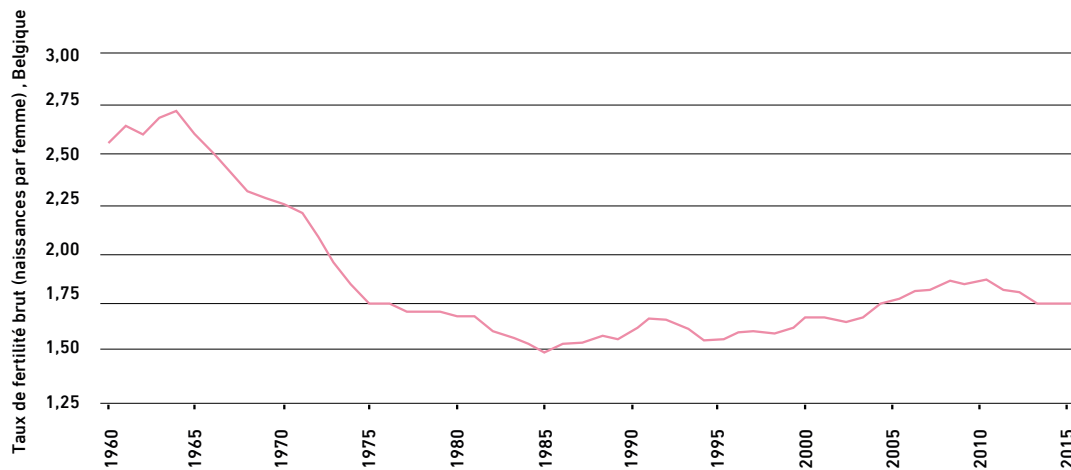
5. LA FERTILITÉ

Le taux de fertilité est le nombre moyen d'enfants qu'ont les femmes d'un pays au cours de leur vie, entre 15 et 50 ans.

Pour l'ensemble de la période 1960-2015, on enregistre une moyenne annuelle de **1,86**. Le changement enregistré entre la première et la dernière année est de 31 %. C'est en 1964 qu'on enregistre la valeur la plus élevée (2,71) et c'est en 1985 qu'on enregistre la valeur la plus basse (1,51)⁴.

Sur la base des cinq dernières valeurs disponibles, on peut estimer qu'en 2020 la valeur devrait osciller autour de 1,6.

Evolution du taux de fertilité en Belgique de 1960 à 2015



Source : Banque mondiale, *Perspective monde*, date de consultation 20/03/2018

⁴ <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=BEL&codeStat=SP.DYN.TFRT.IN&codeStat2=x>

L'accompagnement des familles par l'ONE au sein de ses consultations est initié dès la grossesse, et se poursuit jusqu'au 6ème anniversaire de l'enfant.

1. LES STRUCTURES DE SUIVI DE LA GROSSESSE

Le suivi des grossesses est assuré à travers deux types de consultations, les consultations prénatales hospitalières (CPNH) et de quartier (CPNQ). Ces structures assurent la guidance médico-sociale des futurs parents, le suivi des grossesses, la préparation à l'accouchement et la prise en charge de l'enfant.

› Répartition du nombre de structures de suivi de la grossesse par subrégion

Structures de suivi de la grossesse par subrégion

	Consultations prénatales de quartier (CPNQ)	Consultations prénatales hospitalières (CPNH)
Région de Bruxelles-Capitale	7	6
Brabant wallon	1	0
Hainaut	1	16
Liège	0	3
Luxembourg	0	0
Namur	2	1
TOTAL FWB	11	26

Notes :

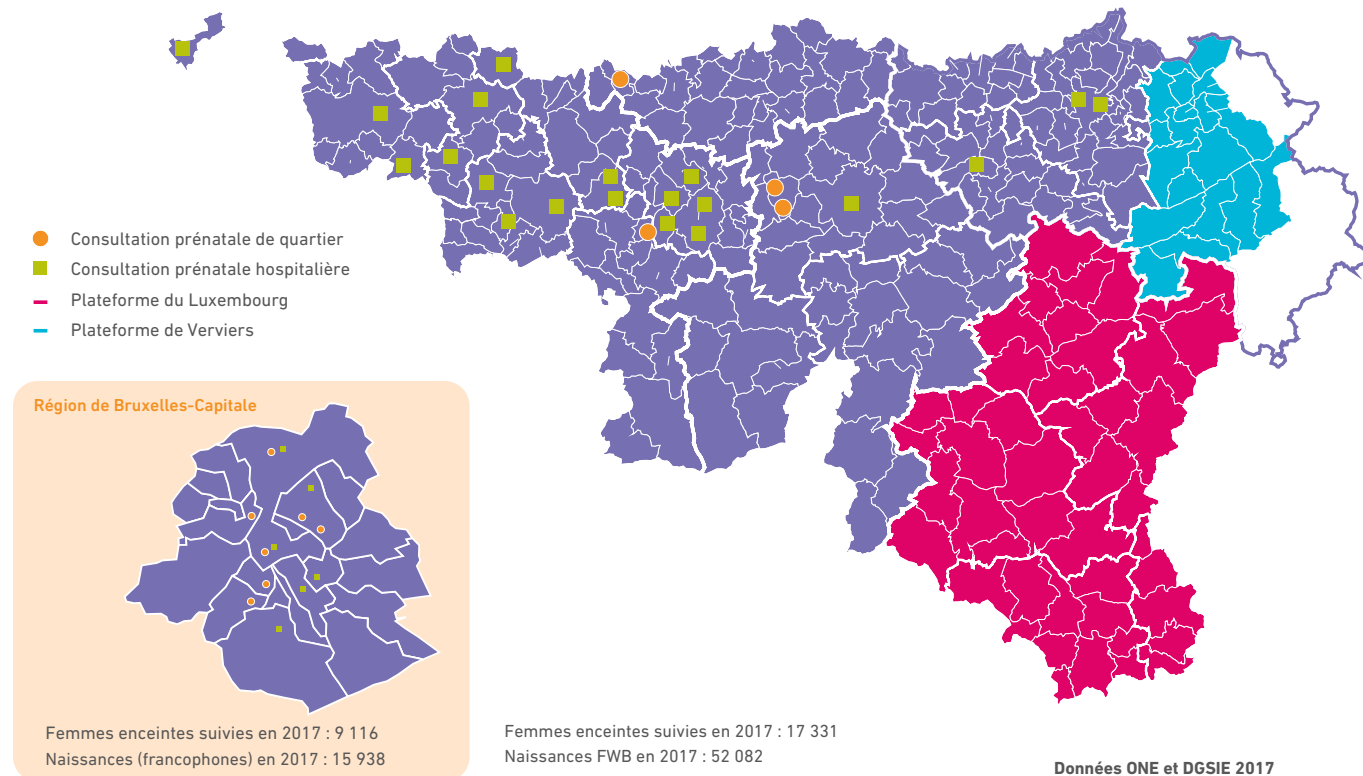
- Les consultations prénatales de quartier (CPNQ) : consultations d'initiative privée (mouvements féminins, comités indépendants,...) ou communale, subventionnées par l'ONE
- Les consultations prénatales hospitalières (CPNH) : consultations organisées en partenariat au sein des hôpitaux, ces derniers apportant le volet médical du suivi tandis que l'ONE apporte le volet psychosocial

Au 31/12/2017, l'ONE compte **11 CPNQ** et **26 CPNH**. La majorité de ces structures se situent en Région de Bruxelles-Capitale et dans la province du Hainaut, ce qui s'explique à la fois par la densité plus élevée du tissu hospitalier dans ces secteurs géographiques, ainsi que par la vulnérabilité moyenne plus importante enregistrée au sein de ces populations.

Il n'existe aucune consultation prénatale en province du Luxembourg, mais bien, depuis 2012, **un dispositif de suivi dénommé plateforme d'accompagnement prénatal**. Son fonctionnement consiste en un accompagnement réalisé par les TMS du secteur prénatal de situations de grande vulnérabilité. Ces situations sont référées par des gynécologues conventionnés avec l'ONE ou des services sociaux, actifs en province du Luxembourg. En 2015, une deuxième plateforme a été mise en place en province de Liège pour l'arrondissement de Verviers.

Implantations des structures de suivi de la grossesse et plateformes d'accompagnement prénatal

A côté des structures de quartier et des structures hospitalières, ont été développés des services de suivi individualisé par le TMS, en province de Luxembourg et dans l'arrondissement de Verviers en province de Liège.



Evolution du nombre de structures de suivi de la grossesse

Les activités des consultations prénatales, comme celles des structures pour enfants nécessitent des ajustements continuels.

Le nombre de structures de suivi de la grossesse a diminué globalement sur les 5 dernières années, même si on dénombre une unité de plus que l'année dernière.

	2013	2014	2015	2016	2017
Consultations prénatales de quartier (CPNQ)	17	14	14	12	11
Consultations prénatales hospitalières (CPNH)	26	26	23	24	26
TOTAL FWB	43	40	37	36	37

Les fermetures de certains sites de CPNQ s'expliquent par leur faible niveau d'activité.

En 2014, il s'agissait de trois consultations prénatales de quartier situées dans le Hainaut et en province de Liège.

En 2015, ce fut le cas de la consultation prénatale du site de Comines du Centre Hospitalier de Mouscron, de celle du Centre de Santé de Trazegnies et de celle de la Clinique Reine Astrid à Malmedy.

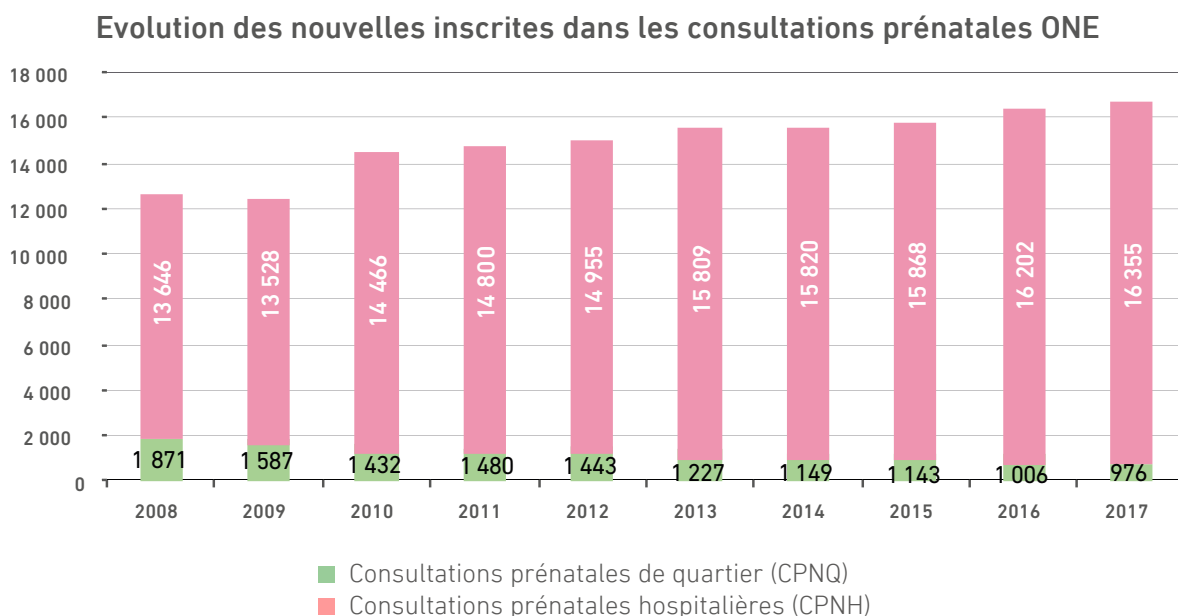
En 2016, la CPNQ de Lessines a été transformée en CPNH et rattachée au Centre Hospitalier EPICURA, tandis qu'il a été mis fin aux activités de la CPNQ d'Andenne au début de l'année, en raison du faible nombre de futures mères qui y étaient inscrites (12 en 2015).

Enfin, en 2017, une CPNQ située à Molenbeek a fermé du fait de sa faible fréquentation et de sa localisation à proximité d'autres structures, tandis que deux antennes prénatales hospitalières ont vu le jour dans le Hainaut.

Fréquentation des structures de suivi de la grossesse de l'ONE

Toutes les structures et services ONE pour les femmes enceintes sont accessibles gratuitement à toutes les familles. Le travail y est mené par les TMS, sages-femmes et médecins (généralistes ou gynécologues).

LE NOMBRE DE FEMMES ENCEINTES SUIVIES : EVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES INSCRITES



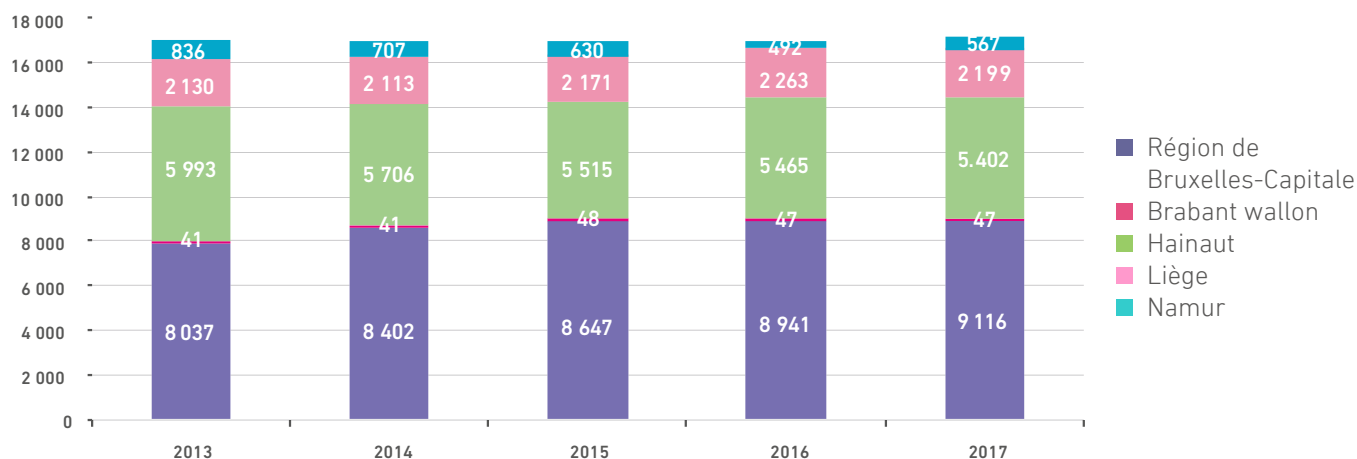
Le nombre de nouvelles inscrites globalement est en constante augmentation depuis 10 ans, même si celle-ci est moins marquée ces cinq dernières années.

On peut avancer deux causes principales à cet effet de stabilisation : d'une part, les ressources disponibles de l'Office en TMS ne permettent pas de prendre en charge davantage de situations, malgré les besoins constatés. D'autre part, la baisse de la natalité.

L'évolution est toutefois nettement différenciée entre CPNH et CPNQ. Ainsi, l'évolution du nombre de nouvelles inscrites en CPNH en une décennie représente une augmentation d'environ un quart, alors qu'à l'inverse, une diminution de moitié est observée en CPNQ.

Cette évolution souligne l'intérêt de mener les activités de suivi prénatal en partenariat avec les infrastructures hospitalières, dès lors qu'elles sont largement fréquentées par la population pour le suivi de grossesse.

Evolution des nouvelles inscrites par subrégion de 2013 à 2017



› L'activité médicosociale dans les structures de suivi de la grossesse de l'ONE

La ventilation des femmes enceintes suivies par subrégion est en accord avec la répartition des structures. A Bruxelles, on observe toutefois une surpondération du volume moyen d'activités. Celui-ci est significativement plus élevé que la moyenne par structure.

C'est donc en Région de Bruxelles-Capitale que les futures mères suivies en consultation prénatale ONE sont les plus nombreuses. Viennent ensuite le Hainaut et Liège.

L'activité médicosociale dans les structures de suivi de la grossesse

	Inscrites annuelles	Nouvelles inscrites	Nouvelles inscrites / Naissances	Examens médicaux	Examens / Nouvelles inscrites
Région de Bruxelles-Capitale	12 197	9 116	57,2%	55 814	6,1
Brabant wallon	68	47	1,2%	314	6,7
Hainaut	8 054	5 402	39,7%	39 812	7,4
Liège	3 298	2 199	20,2%	16 898	7,7
Luxembourg	0	0	0,0%	0	N.A.
Namur	787	567	11,8%	3 499	6,2
TOTAL FWB	24 404	17 331	33,3%	116.337	6,7

Notes : Les inscrites annuelles représentent les femmes enceintes qui se sont présentées au moins une fois dans l'année à une consultation ONE

Le taux de couverture moyen des consultations prénatales (rapport entre le nombre de femmes enceintes suivies par l'ONE et les naissances francophones) en Fédération Wallonie-Bruxelles atteint 33%, stable par rapport à 2016. Ce taux de couverture moyen masque toutefois de grandes disparités régionales. Ainsi, le taux de naissances suivies est significativement plus élevé dans le Hainaut et surtout à Bruxelles, et significativement plus faible à Liège, particulièrement plus faible à Namur et presque inexistant dans le Brabant wallon.

Le nombre moyen d'examens médicaux par nouvelle femme enceinte inscrite tourne quant à lui autour de 7. Il reflète les recommandations du Collège des Conseillers gynécologues de l'ONE et du centre fédéral d'expertises de santé liées au suivi de la grossesse.

› L'activité dans les plateformes prénatales

EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

S'agissant de la plateforme d'accompagnement prénatal en province du Luxembourg, les statistiques d'activités ne sont pas incluses dans le tableau, l'approche du suivi qui y est réalisé étant fort différente des structures classiques de suivi prénatal. Le volet psychosocial du suivi réalisé par les TMS y est ainsi bien moins contigu du volet médical réalisé par les prestataires dont l'Office s'adjoint la collaboration dans les consultations prénatales, soit directement (en CPNQ), soit indirectement via l'infrastructure hospitalière (en CPNH).

Pour la plateforme prénatale du Luxembourg, le nombre de nouvelles demandes d'accompagnement prises en charge a été le suivant depuis sa création en 2012.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de femmes enceintes prises en charge dans le cadre de la plateforme de Luxembourg	40	57	78	82	70	71

24 des accompagnements entamés en 2016 ayant été poursuivis en 2017, cela porte à 95 le nombre total de prises en charge pour l'année 2017.

DANS L'ARRONDISSEMENT DE VERVIERS EN PROVINCE DE LIÈGE

Pour la plateforme prénatale de l'arrondissement de Verviers, démarrée en 2015, une trentaine de femmes enceintes ont pu être prises en charge au cours des 9 premiers mois de fonctionnement. Par la suite, en 2016, 54 nouvelles demandes d'accompagnement ont pu être prises en charge par la plateforme.

En 2017, le nombre de femmes enceintes suivies a été de 61. A ces 61 prises en charge initiées en 2017 s'ajoutent 15 suivis entamés en 2016, soit un nombre total de prises en charge de 76 femmes enceintes pour la plateforme de Verviers.

2. LES STRUCTURES DE SUIVI MÉDICO-SOCIAL DE L'ENFANT

Les consultations de médecine préventive pour enfants sont de plusieurs types et ont pour objectif d'accompagner les parents en vue d'assurer à leurs enfants une croissance et un développement physique, psychologique et psychomoteur optimal.

› Répartition du nombre de structures de suivi de l'enfant par subrégion

Le suivi de l'enfant par l'ONE est essentiellement basé sur la prévention au travers de différents types de structures.

Nombre de structures de suivi de l'enfant par subrégion

	Consultations pour Enfants	Maisons de l'enfance	Antennes de consultation	Consultations périodiques	Consultations mobiles	TOTAL
Région de Bruxelles-Capitale	74	0	5	0	0	79
Brabant wallon	25	0	4	10	0	39
Hainaut	131	1	79	29	0	240
Liège	76	1	34	21	2	134
Luxembourg	18	0	2	4	3	27
Namur	31	0	29	16	1	77
TOTAL FWB	355	2	153	80	6	596

- Les consultations pour enfants : consultations d'initiative privée (mouvements féminins, comités indépendants, ...) ou communale, agréées et subventionnées par l'ONE ;
- Les consultations périodiques : organisées directement par l'ONE là où l'initiative locale et/ou privée fait défaut ;
- Les maisons de l'enfance : structures ayant les mêmes missions que les consultations pour enfants, mais les développant en partenariat avec au moins deux autres consultations sur le territoire communal ;
- Les antennes médico-sociales : structures décentralisées dépendant d'une consultation ONE plus importante ;
- Les consultations mobiles (car sanitaire ou charroi) : véhicules équipés circulant dans les régions à plus faible densité de population

Au 31/12/2017, il existe 596 structures de suivi de l'enfant de 0 à 6 ans sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie- Bruxelles.

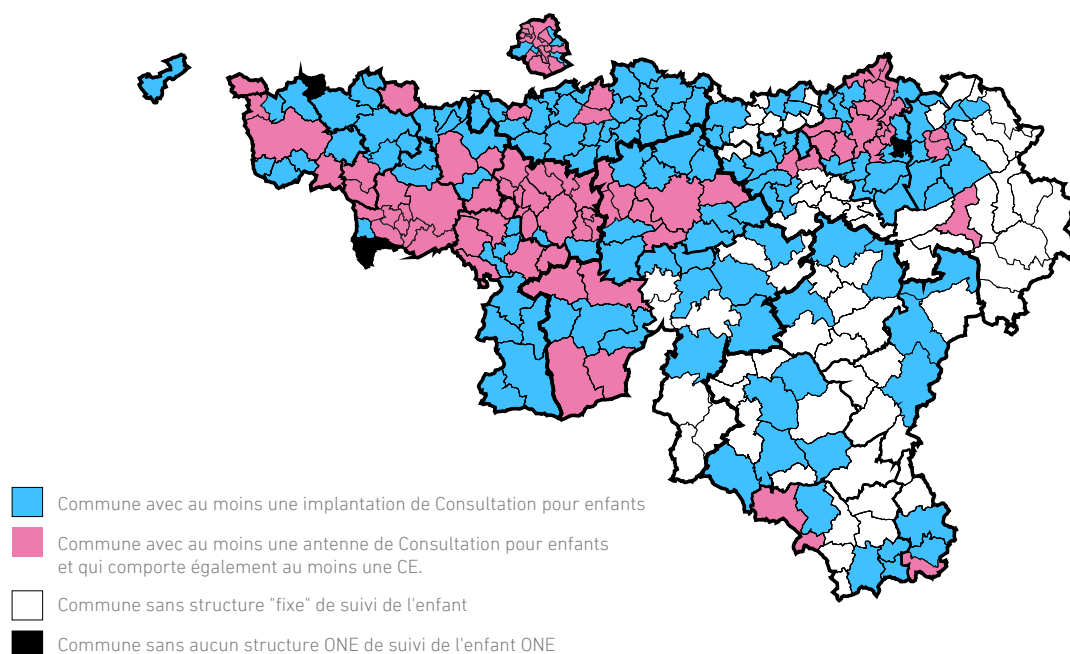
Ce chiffre est en baisse de 3 unités par rapport à celui de l'année précédente.

La grande majorité des consultations pour enfants est agréée et subventionnée par l'ONE ainsi que leurs antennes.

Le solde consiste en des consultations organisées par l'ONE, qu'il s'agisse de consultations périodiques ou de consultations mobiles circulant dans les villages et hameaux à faible densité démographique des provinces de Luxembourg, de Liège et de Namur.

» Implantation des structures de suivi de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2017

Communes avec au moins une implantation de Consultation pour enfants et/ou Antenne de consultation

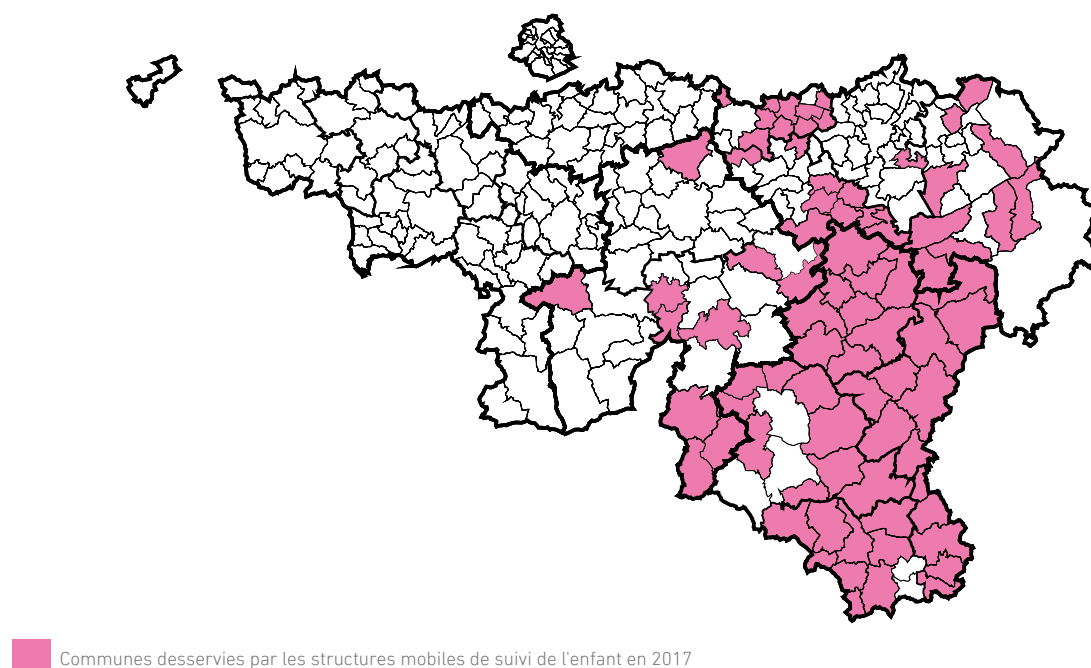


La répartition sur le territoire des structures de suivi des enfants est variable d'une subrégion à l'autre et, parfois d'une commune à l'autre.

Les communes ne comportant pas de consultation au sein de leur territoire bénéficient parfois des services mobiles.

» Le secteur des structures mobiles

Les véhicules sanitaires appelés consultations mobiles sont spécialement équipés pour servir de cabinet de consultation. Ils s'arrêtent à heures fixes dans les communes et hameaux.



Le secteur des consultations mobiles constitue un service de proximité offert à la population des régions les plus rurales.

› Evolution du nombre de structures de suivi de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles

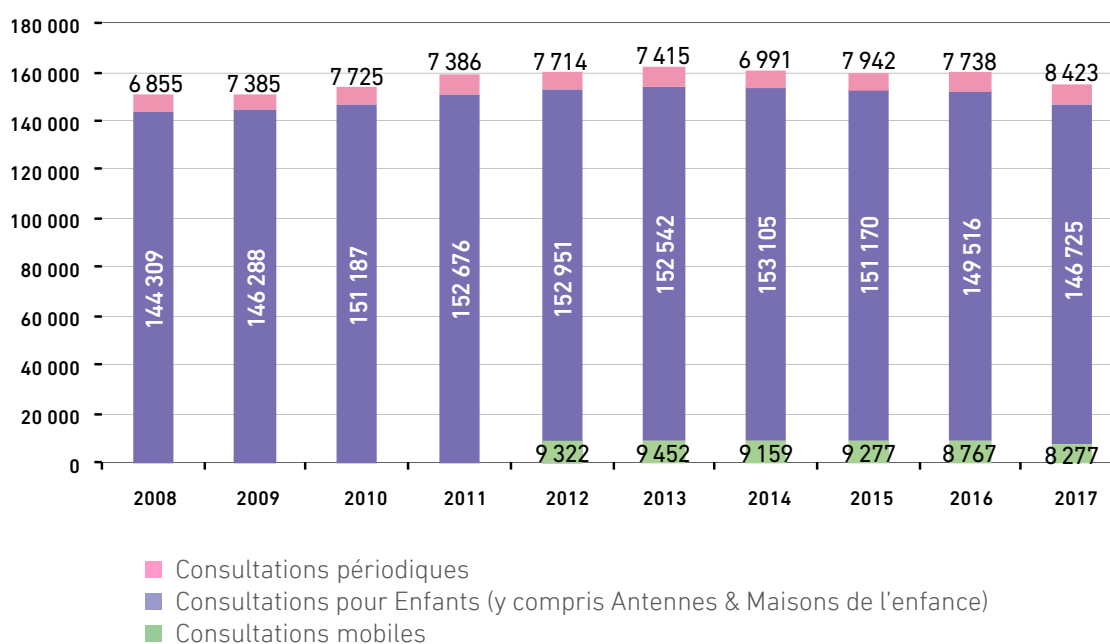
	2013	2014	2015	2016	2017
Consultations pour Enfants	359	359	358	359	355
Maisons de l'enfance	2	2	2	2	2
Antennes de consultation	162	161	158	155	153
Consultations périodiques	81	81	75	77	80
Cars sanitaires	6	6	6	6	6
TOTAL FWB	610	609	599	599	596

Chaque année, le nombre de structures de suivi de l'enfant poursuit une évolution en légère baisse, ce qui s'explique essentiellement par la fermeture de certaines consultations peu fréquentées et/ou le regroupement de certaines d'entre elles, sans que ce mouvement ne constitue toutefois une tendance de fond structurelle.

La suppression de certaines consultations pour enfants s'accompagne parfois de leur transformation en antennes, et inversement. En 2017, quelques consultations périodiques ont été créées en zone rurale, souvent en remplacement de tournées de car.

› Evolution de la fréquentation dans les structures de suivi de l'enfant

Evolution des inscrits annuels dans les structures de suivi de l'enfant de 2008 à 2017



Note(s) : Le nombre d'inscrits annuels en consultations mobiles (> cars sanitaires) n'est pris en compte qu'à partir de 2012 (donnée non disponible antérieurement). Les informations concernant les maisons de l'enfance et les antennes de consultation sont reprises dans les consultations pour enfants.

Le nombre d'enfants de 0 à 6 ans fréquentant les consultations de l'ONE a connu une augmentation régulière jusque 2012 avant de diminuer légèrement et continuellement.

Le reflet des données jusque 2012 a été l'amélioration des taux de couverture vaccinale mais probablement aussi l'accessibilité des services offerts par l'ONE depuis la réforme des consultations pour enfants de 2004. L'attractivité des activités collectives de soutien à la parentalité, de promotion de la santé et de prévention médico-sociale peuvent également expliquer cette augmentation.

La baisse des naissances depuis 2012 est un des facteurs de décroissance du nombre d'enfants inscrits dans les structures ONE.

Ainsi, l'impact de l'évolution des naissances des dernières années, pondéré par le poids de chaque tranche d'âge des enfants de 0 à 6 ans suivis par l'Office, entraînerait normalement à lui seul un effet de -1,4% sur le nombre total d'inscrits annuels de 2017.

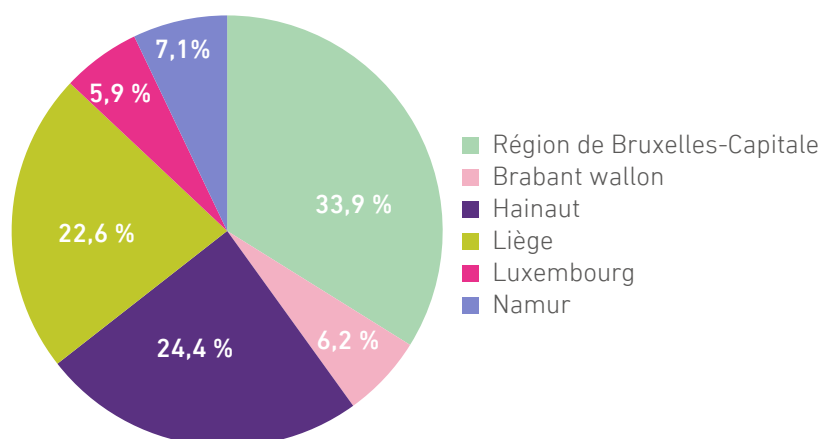
L'ampleur de la diminution des inscrits annuels entre 2016 et 2017 est néanmoins légèrement plus importante, avec -1,6%. Sans doute là aussi, la montée en puissance de la profession de sage-femme est-elle un facteur explicatif.

Enfin, il est à noter que les inscrits annuels en cars sanitaires baissent d'année en année, en parallèle avec la tendance de remplacer les tournées de car par des consultations périodiques.

› L'activité dans les structures de suivi de l'enfant

LA RÉPARTITION DES ENFANTS INSCRITS DANS LES STRUCTURES DE SUIVI MÉDICO-SOCIAL PAR SUBRÉGION

Ventilation du nombre d'inscrits annuels en structures de suivi de l'enfant en 2017 par province



Note(s) : Les inscrits annuels représentent les enfants inscrits et présentés au moins une fois dans l'année à une consultation ONE. Les statistiques relatives aux inscrits sont comptabilisées à partir du registre des présences tenu par chaque structure. Elles ne permettent toutefois pas de différencier les enfants qui auraient, par exemple, fréquenté plusieurs structures au cours de l'année.

Les enfants de 0 à 6 ans en Région de Bruxelles-Capitale représentent 34% de l'ensemble des enfants suivis dans les consultations pour enfants de l'ONE, suivies par ceux des provinces du Hainaut (+/-24%) et de Liège (+/-23%), tandis que les proportions des enfants de Namur, le Brabant wallon et le Luxembourg ferment la marche avec de 6 à 7% environ.

LE NOMBRE D'ENFANTS PRÉSENTS DANS LES STRUCTURES DE SUIVI

Enfants inscrits et présences en structures de suivi médico-social

	Inscrits annuels	Inscrits annuels / Enfants 0-6 ans	Présences	Présences / Inscrits annuels
Région de Bruxelles-Capitale	55 424	51,9%	143.785	2,6
Brabant wallon	10 137	34,3%	27 030	2,7
Hainaut	39 827	38,5%	119 714	3,0
Liège	36 907	45,6%	96 999	2,6
Luxembourg	9 566	42,1%	25 860	2,7
Namur	11 564	30,9%	31 751	2,7
TOTAL FWB	163 425	42,9%	445 139	2,7

Parallèlement à la proportion d'enfants inscrits, les taux d'inscrits sont plus élevés à Bruxelles et dans les provinces du Hainaut et de Liège. Les caractéristiques socioéconomiques des populations sont un des premiers éléments explicatifs. La proximité en est un autre qui pèse sur la balance.

Pour le Hainaut, Liège et la province de Luxembourg, la faible densité de population dans certaines contrées peut être avancée mais aussi l'offre et l'accessibilité en soins médicaux.

Enfin, les provinces de Namur et du Brabant wallon, dont les conditions socio-économiques de leur population sont plus favorables, affichent des taux d'inscrits annuels sur le nombre d'enfants total de 0 à 6 ans un peu plus bas, de l'ordre de 30% à 35%.

Au global, le taux de couverture moyen du suivi proposé par l'Office des enfants de 0 à 6 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles est d'environ 43% et stable par rapport à 2016. Ce chiffre inclut les enfants bénéficiant du suivi organisé par l'Office pour les milieux d'accueil de type Maisons d'Enfants ou Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance, lequel est rattaché à des structures de consultation pour enfants. Par contre, il ne tient pas compte du suivi médical réalisé en crèches et prégar-diennats, lequel est uniquement subventionné par l'Office à ces milieux d'accueil.

Le nombre moyen de présences en séances de consultation par enfant inscrit annuellement est assez stable d'une sub-région à l'autre, avec un écart par rapport à la moyenne un peu plus marqué vers le haut pour la province du Hainaut.

RÉPARTITION DES ENFANTS PAR CATÉGORIE D'ÂGE

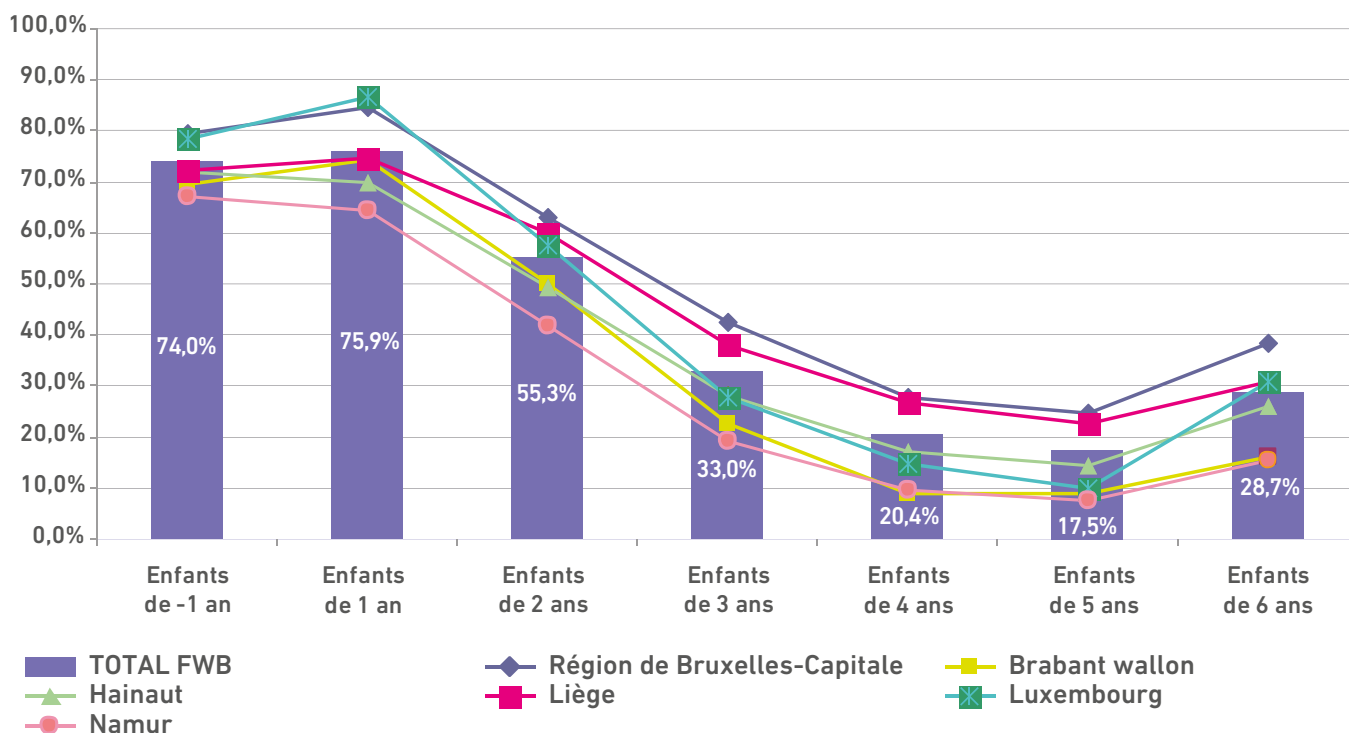
Le ratio global de 43% des enfants suivis en consultations ONE sur la population totale de 0 à 6 ans varie toutefois en fonction de l'âge de l'enfant.

Ainsi, en Fédération Wallonie-Bruxelles, environ 75% des enfants âgés de moins de deux ans sont suivis par des structures ONE. Ce pourcentage chute progressivement à mesure que l'enfant grandit.

La légère augmentation du taux observable pour les enfants de 6 ans s'explique par le fait qu'une faible part d'enfants suivis par l'Office vont au-delà du septième anniversaire et sont rapportés sur le graphique à la population âgée de 6 ans uniquement.

Depuis 2016, on observe une diminution sensible de la part des enfants de moins d'un an suivis en consultations ONE, et ce à présent de manière assez généralisée dans toutes les subrégions. Par ailleurs, 2017 est également la deuxième année consécutive où l'on enregistre un taux de suivi ONE en pourcentage de la population légèrement inférieur durant la première année de vie de l'enfant que durant sa seconde.

Taux d'inscrits annuels en structures de suivi de l'enfant sur le nombre d'enfant de 0 à 6 ans en 2017 par âge et par province



Ces observations résultent peut-être de l'augmentation des effectifs de sages-femmes et du renforcement de leur action en postnatal.

3. LES PROFESSIONNELS MÉDICO-SOCIAUX DE PREMIÈRE LIGNE

Les TMS travaillent avec les médecins et les volontaires dans le cadre d'un réseau de partenaires.

» Les Travailleurs Médico-Sociaux (TMS)

L'ONE emploie plus de 842 travailleurs médico-sociaux qui travaillent sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le terrain local, au contact des femmes enceintes et des familles avec enfants âgés de 0 à 6 ans.

Subrégion	Effectif de TMS			Nombre d'ETP COURANT	Encadrement	
	Nombre de TMS	Nombre de d'hommes	Nombre de femmes		Nombre de coordinateurs accompagnement	Nombre d'Equipes
Brabant wallon	43	0	43	32,68	2	7
Bruxelles	247	5	242	212,68	9	19
Hainaut	268	1	267	230,98	11	24
Liège	166	1	165	144,37	8	18
Luxembourg	51	0	51	42,52	2	6
Namur	67	2	65	59,65	3	7
Total	842	9	833	722,82	35	81

Subrégion	Age moyen des TMS	Nombre de TMS		
		Temps plein	Mi-temps	Autres
Brabant wallon	45,7 ans	18	11	14
Bruxelles	43 ans	160	35	52
Hainaut	41 ans	165	32	71
Liège	43,5 ans	105	22	39
Luxembourg	41,6 ans	29	13	9
Namur	43,4 ans	45	7	15
Total	43 ans	522	120	200

Subrégion	Statuts		Formation de base		
	Statutaires	Contractuels	Assistants sociaux	Infirmiers	Sages-femmes
Brabant wallon	33	10	52,4%	33,3%	14,3%
Bruxelles	129	118	65,6%	25,7%	8,7%
Hainaut	171	97	57,1%	37,6%	5,3%
Liège	123	43	55%	39,4%	5,6%
Luxembourg	32	19	37%	60,9%	2,2%
Namur	51	16	55,4%	41,5%	3,1%
Total	539	303	57,7%	35,9%	6,5%

* chiffres au 31/12/2017

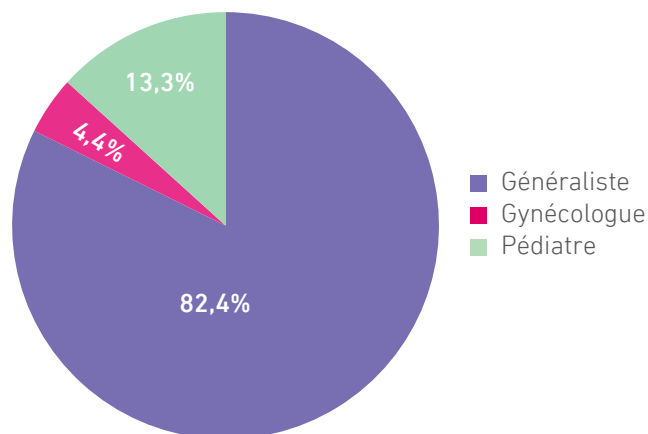
Le métier de TMS comprend des facettes médico-sociales et relationnelles, infirmier, sage-femme ou assistant social de formation de base.

Le nouveau TMS est pris en charge dans le cadre d'un dispositif d'accueil, d'intégration et de formation qui lui permet de renforcer ses compétences dans les différents domaines requis pour exercer la fonction.

La formation théorique est couplée à un apprentissage pratique exercé par un tuteur, TMS expérimenté et formé sur le plan pédagogique. Par la suite, il a à sa disposition des formations pour assurer le développement de ses compétences et le soutenir dans son métier.

Les médecins de consultations

Répartition du nombre de prestations de médecins actifs en consultations en 2017 par spécialité



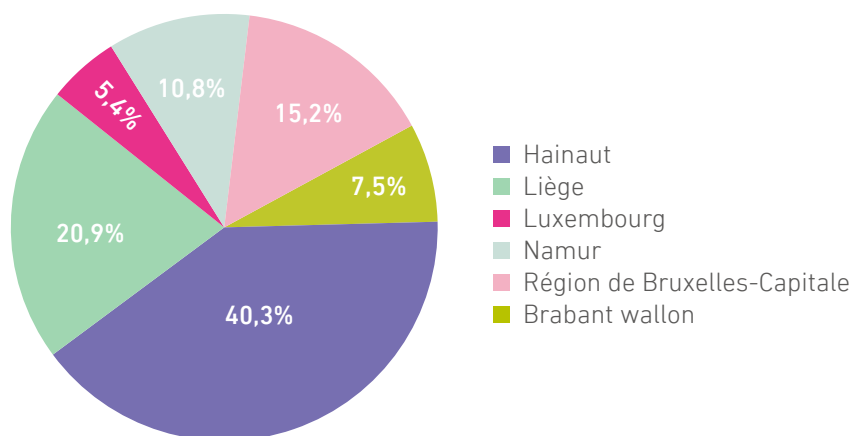
Les séances de consultations organisées dans les structures de l'ONE sont tenues par des gynécologues, des généralistes ou des sages-femmes lorsqu'il s'agit de consultations prénatales de quartier, et par des médecins généralistes ou par des pédiatres pour les structures de suivi de l'enfant.

Chaque année, environ **1 000 médecins** sont ainsi actifs au sein de ces structures préventives de l'ONE. Parmi les prestations des médecins, la plupart sont effectuées par un médecin généraliste (82%), 13% par des pédiatres et 4% par des gynécologues ou sages-femmes.

Les prestataires médicaux actifs au sein des consultations prénatales hospitalières ne sont quant à eux pas comptés dans ce total, leur collaboration étant encadrée par les partenaires hospitaliers.

Les volontaires des consultations

Répartition des volontaires par subrégion



Les volontaires actifs au sein des consultations (essentiellement de suivi de l'enfant) sont **environ 4 500**. Leur ventilation par subrégion est cohérente avec la répartition des inscrits annuels, à l'exception du secteur de Bruxelles-Capitale, où la proportion de volontaires est bien inférieure au poids des inscrits annuels, ainsi que dans le Hainaut, où la situation inverse s'observe.

Ceci s'explique par l'accroissement démographique à Bruxelles, le nombre d'inscrits annuels ayant crû de façon significative sur les 10 dernières années, tandis que le nombre de bénévoles demeurait relativement stable sur la même période.



1. PLAN CIGOGNE

› Plan Cigogne II

Tous les projets des programmations des milieux d'accueil collectifs subventionnés du Plan Cigogne II retenus sont clôturés, à l'exception d'un seul et dernier projet (retenu dans le cadre de la programmation 2008-2010 Volet 3), ne représentant plus que 18 places.

› Plan Cigogne III

La programmation 2014-2018 des milieux d'accueil subventionnés du Plan Cigogne III comporte plusieurs volets et concerne les places collectives et familiales :

Son volet 1 regroupait les projets à réaliser en 2014. Tous les projets retenus sont clôturés.

Son volet 2 concerne les projets à réaliser entre 2015 et 2018. La plupart des 222 projets retenus de création de 5.097 places collectives subventionnées nécessitent des travaux de construction ou de rénovation lourde se réaliseront fin 2018, voire début 2019. Néanmoins, 90 projets ont déjà été concrétisés fin 2017 (1.685 places). Compte tenu des projets abandonnés (17 pour 302 places), il reste 115 projets à concrétiser (3.110 places)...

Un Volet 2bis a été lancé sous forme d'un appel « Au fil de l'eau » pour les Subrégions hennuyère et liégeoise : au total, 525 places à attribuer. Au 31.12.2017, 205 places étaient ouvertes. Il en restait 320 à ouvrir.

En ce qui concerne les accueillants d'enfants conventionnés, sur les 80 places prévues pour 2017, 44 étaient ouvertes au 31.12.2017. Pour rappel, il s'agit de places pour les services ayant atteint leurs capacités et qui sont sollicités par des candidats accueillants. Les services en-dessous de leurs capacités peuvent augmenter leurs nombres d'accueillants jusqu'à cette capacité.

TAUX DE COUVERTURE SUR BASE DU NOMBRE D'ENFANTS 0-3 ANS (EUROPÉEN)

	Nb d'enfants de 0-3 ans au 01/01/2018	Nb enfants inscrits dans les MAS au 15/01/2017	Nb enfants inscrits dans les MANS en 2017	Nb enfants de 2,5 à 3 ans recensés à l'école maternelle au 15/01/2017	Total du nombre d'enfants recensés	Taux de couverture 2017
Bxl Capitale	49 695	7 730	4 837	4 597	17 164	36,8%
Brabant Wallon	11 941	3 210	2 788	1 571	7 569	63,4%
Hainaut	42 057	12 758	1 977	5 734	20 469	48,7%
Liège	33 182	7 834	3 699	4 456	15 989	48,2%
Luxembourg	9 158	3 155	1 223	1 318	5 696	62,2%
Namur	15 151	5 191	2 194	2 150	9 535	62,9%
Wallonie	111 489	32 148	11 881	15 229	59 258	53,2%
Féd. Wallonie-BXL	158 184	39 878	16 718	19 826	76 422	48,3%

Ce taux de couverture est utilisé lors de comparaisons européennes ou internationales. Il prend en compte tous les enfants de 0 à 3 ans qui fréquentent une structure d'accueil pré-scolaire ou scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par rapport au nombre d'enfants total de 0 à 3 ans résidants en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2017, ce taux atteint les 48,3 % (46% en 2016).

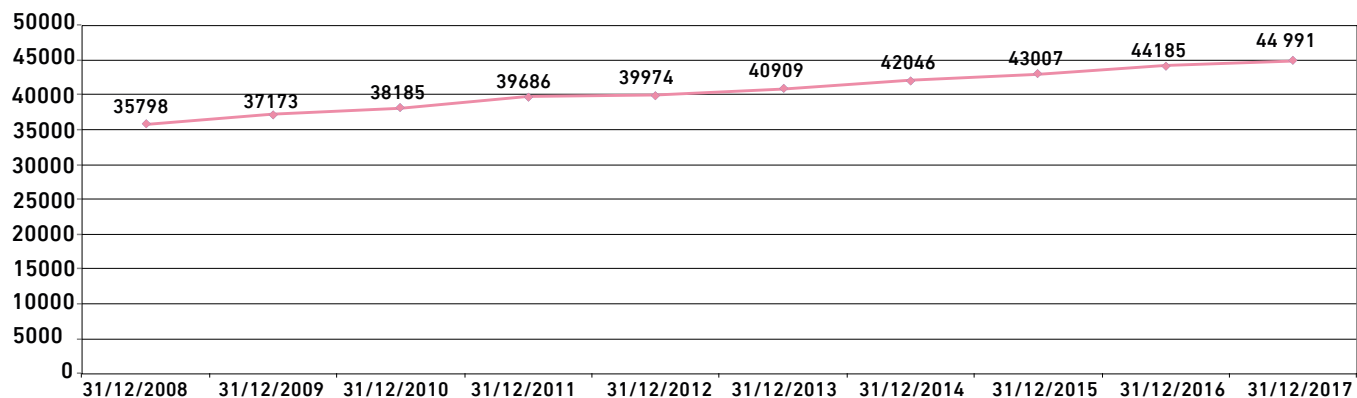
L'augmentation est due à la hausse du nombre d'enfants inscrits (76 422 enfants en 2016 pour 74 125 enfants en 2016) mais également à la diminution du nombre d'enfants de 0 à 3 ans.

Pour rappel, les objectifs fixés par l'Europe à Barcelone en 2003 étaient d'atteindre un taux de couverture de 33% des enfants de 0-3 ans.

2. EVOLUTION DU NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL ET D'ENFANTS EN FWB

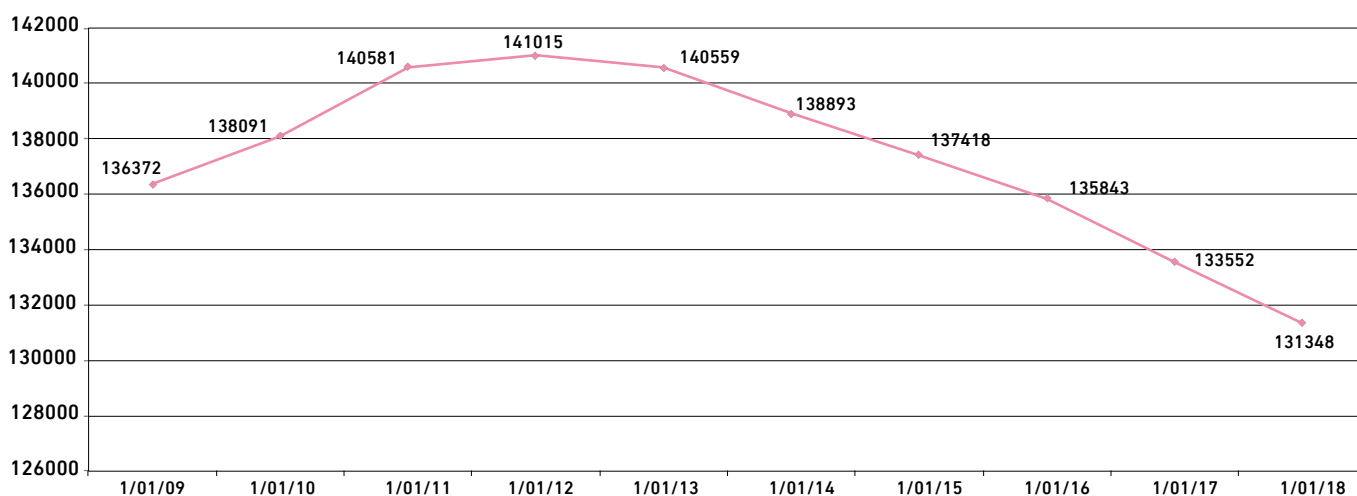
Les places d'accueil et le nombre total d'enfants âgés de 0 à 2,5 ans ont évolué différemment ces 10 dernières années.

Evolution du nombre de places d'accueil sur 10 ans



Le nombre de places d'accueil 0-3 ans poursuit sa croissance avec une augmentation de 806 places entre 2016 et 2017. Et une augmentation de 25,6% entre 2008 et 2017. Les places d'accueil ont atteint un nombre de 44 991 places en 2017.

Evolution du nombre d'enfants de 0 à 2.5 ans sur 10 ans



Le nombre d'enfants de 0 à 2.5 ans continue sa décroissance pour arriver à 131.348 enfants. Par rapport au nombre maximal de ces 10 dernières atteint en 2011 (01.01.2012), la diminution du nombre d'enfants dans cette catégorie d'âge est de près de 7,4%. Entre 2008 et 2017, cette diminution du nombre d'enfants de moins de deux ans et demi est de 3,8%.

3. COUVERTURE DE L'ACCUEIL

» Taux de couverture en termes de nombre de places au 31/12/2017

Subrégion	Nombre de places			Taux de couverture			Nb d'enfants de 0-2,5 ans au 1/01/2018
	Subventionnées par l'ONE	Non subventionnées par l'ONE	Total	Subventionnées par l'ONE	Non subventionnées par l'ONE	Total	
R. BXL Capitale	7 796	3 839	11 635	20,0%	9,9%	29,9%	38 966
Brabant Wallon	2 949	2 213	5 162	29,9%	22,4%	52,3%	9 864
Nivelles	2 949	2 213	5 162	29,9%	22,4%	52,3%	9 864
Hainaut	8 990	1 569	10 559	25,8%	4,5%	30,3%	34 808
Ath	537	216	753	26,1%	10,5%	36,7%	2 054
Charleroi	2 689	435	3 124	22,3%	3,6%	25,9%	12 050
Mons	1 708	294	2 002	25,3%	4,4%	29,7%	6 744
Mouscron	683	41	724	32,0%	1,9%	33,9%	2 135
Soignies	1 205	303	1 508	25,1%	6,3%	31,4%	4 798
Thuin	909	100	1 009	26,1%	2,9%	29,0%	3 482
Tournai	1 259	180	1 439	35,5%	5,1%	40,6%	3 546
Liège	6 078	2 936	9 014	22,0%	10,6%	32,6%	27 611
Huy	770	399	1 169	27,6%	14,3%	41,9%	2 787
Liège	3 393	1 747	5 140	19,7%	10,1%	29,8%	17 248
Verviers	1 365	455	1 820	24,0%	8,0%	31,9%	5 699
Waremmes	550	335	885	29,3%	17,8%	47,1%	1 878
Luxembourg	2 331	971	3 302	30,3%	12,8%	43,7%	7 562
Arlon	354	343	697	21,1%	20,5%	41,6%	1 675
Bastogne	523	62	585	38,3%	4,5%	42,8%	1 367
M-en-Famenne	504	149	653	36,7%	10,9%	47,6%	1 372
Neufchâteau	669	90	759	37,7%	5,1%	42,8%	1 775
Virton	281	327	608	20,5%	23,8%	44,3%	1 374
Namur	3 578	1 741	5 319	28,5%	13,9%	42,4%	12 538
Dinant	851	313	1 164	30,6%	11,2%	41,8%	2 786
Namur	2 362	1 239	3 601	28,5%	14,9%	43,4%	8 289
Philippeville	365	189	554	24,9%	12,9%	37,9%	1 464
R. Wallonne	23 926	9 430	33 356	25,9%	10,2%	36,1%	92 383
TOTAL Fédération Wallonie-Bruxelles 2017	31 722	13 269	44 991	24,2%	10,1%	34,3%	131 348
TOTAL Fédération Wallonie-Bruxelles 2016	31 067	13 118	44 185	23,3%	9,8%	33,1%	133 552
TOTAL Fédération Wallonie-Bruxelles 2015	30 464	12 543	43 007	22,2%	9,1%	31,3%	137 418

- Les capacités reprises sont les données réelles des milieux d'accueil (y compris les places assimilées à des places subventionnées par l'ONE).

- Les Maisons d'enfants, Haltes accueil, Accueillants autonomes, les places sous-tutelle SAJ et les places de la Commission Européenne ne sont pas reprises dans ces tableaux.

- Les enfants de 0 à 2,5 ans comprennent ceux de - de 1 an, ceux de 1 à 2 ans et ceux âgés de 2 à 3 ans dont on décompte uniquement la moitié, sur base des données de Statistics belgium. A Bruxelles on considère 90% des enfants et on exclue les germanophones à Liège.

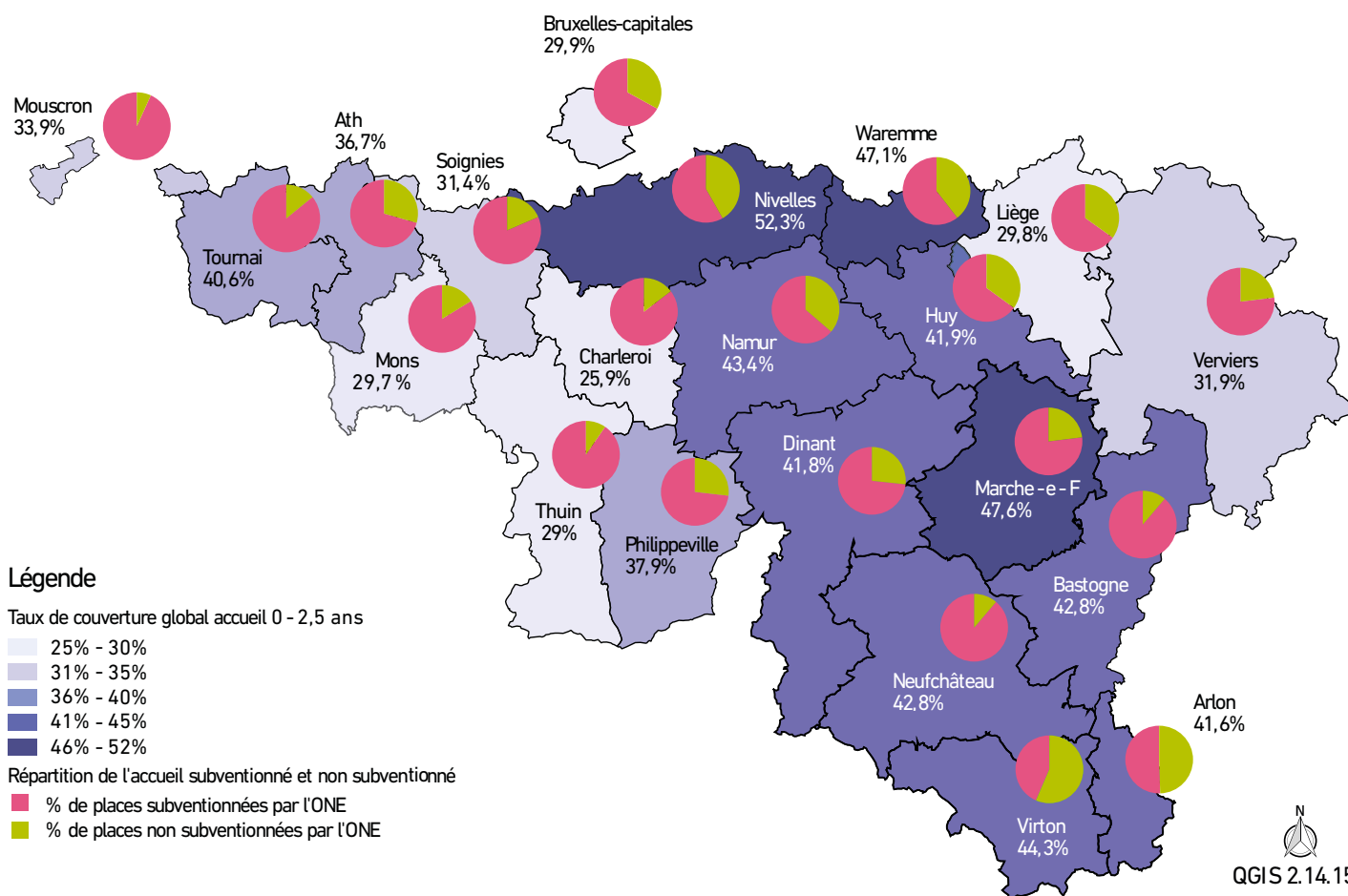
Ce taux de couverture est le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil (enfants de 0 à 2,5 ans domiciliés en Fédération Wallonie-Bruxelles). Ce mode de calcul prend en compte le fait selon lequel, généralement, les enfants de moins de 3 mois ne sont pas encore en milieu d'accueil et que ceux âgés de 2,5 ans à 3 ans sont la plupart du temps à l'école maternelle. Le taux de couverture ainsi calculé est donc de 34,3% en 2017 (il était de 33,1% en 2016).

Si le taux de couverture des milieux d'accueil 0-2,5 ans dépasse les 34% en 2017, les disparités entre régions et subrégions restent parfois importantes.

Le taux de couverture le plus faible en matière de places subventionnées par l'ONE est observé à Liège (arrondissement) avec un peu moins de 20% (19,7%). Et c'est dans l'arrondissement de Bastogne qu'il est le plus élevé avec 38,3%.

Le taux de couverture en termes de places non subventionnées par l'ONE le plus bas est observé dans l'arrondissement de Mouscron (1,9%) et le plus élevé est observé dans l'arrondissement de Virton avec un taux de 23,8%.

Cartographie du taux de couverture en termes de nombre de places par arrondissement administratif en Fédération Wallonie-Bruxelles



4. PLACES D'ACCUEIL ET STRUCTURES D'ACCUEIL EN 2017

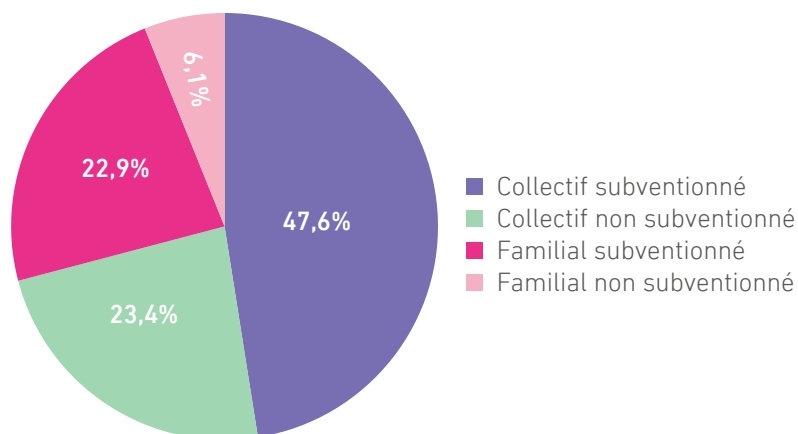
Au total, au 31.12.2017, l'offre de places d'accueil au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles était constituée de 44.991 (+ 806 places nettes, soit + 1,82%), dont :

- 31.722 places subventionnées par l'ONE et assimilées
- 13.269 places non subventionnées par l'ONE.

Nb de places d'accueil au 31/12/2017

	Accueil collectif		Accueil familial	
	Subventionnées par l'ONE	Non subventionnées par l'ONE	Subventionnées par l'ONE	Non subventionnées par l'ONE
Bxl Capitale	7 480	3 724	316	115
Brabant Wallon	2 041	1 710	908	503
Hainaut	4 987	1 181	4 003	388
Liège	3 697	2 005	2 381	931
Luxembourg	1 158	647	1 173	324
Namur	2 038	1 238	1 540	503
Féd. Wallonie-BXL	21 401	10 505	10 321	2 764

Répartition des places en FWB en 2017



› Places et milieux d'accueil subventionnés par l'ONE

Les 31.722 places subventionnées (31.067 en 2016) représentent une augmentation de 655 places nettes (+ 2,1%) par rapport à 2016, réalisée dans les milieux d'accueil collectifs.

COLLECTIF

- 21.401 places étaient disponibles dans les 665 milieux d'accueil collectifs subventionnés par l'ONE (+ 16 milieux d'accueil nets et + 662 places nettes par rapport à 2016, soit une augmentation de 3,2% des places).
- Cette augmentation, significative est similaire à celle de 2016, mais modeste par rapport aux projets retenus dans le cadre de la programmation 2014-2018 Volet 2 (projets se réalisant entre 2015 et 2018) est due au fait que ces projets se réaliseront essentiellement fin 2018.

FAMILIAL

- 10.321 places étaient disponibles chez les 2.597 accueillants conventionnés (-5 accueillants nets et -7 places nettes par rapport à 2016). On peut considérer qu'il existe une très grande stabilité statistique du secteur (-0,19% du nombre d'accueillants et -0,07% des places), qui résulte toutefois d'un taux de rotation (cessation – début d'activité) important.

Répartition du nombre et de la capacité des milieux d'accueil subventionnés par l'ONE et assimilés¹
Situation au 31/12/2017²

SUBREGIONS Arrondissements	Accueil collectif										Accueil familial		Total	
	Crèches ³		MCAE ⁴		Prégardiennats		Structures ME et HA subv par le FDS2		Total Accueil collectif		Accueillants Conventi- onnés		du nb de structures	des places
	Nb	Places	Nb	Places	Nb	Places	Nb	Places	Nb	Places	Nb	Places		
R. Bxl Capitale	151	6 662	8	136	28	682	0	0	187	7 480	79	316	266	7 796
Nivelles	40	1 436	28	543	3	62	0	0	71	2 041	230	908	301	2 949
B.Wallon	40	1 436	28	543	3	62	0	0	71	2 041	230	908	301	2 949
Ath	3	100	4	66	0	0	0	0	7	166	93	371	100	537
Charleroi	33	1 464	4	54	0	0	1	16	38	1 534	291	1 155	329	2 689
Mons	24	923	7	126	0	0	0	0	31	1 049	166	659	197	1 708
Mouscron	14	510	0	0	0	0	1	18	15	528	39	155	54	683
Soignies	13	534	8	123	0	0	2	38	23	695	129	510	152	1 205
Thuin	11	380	0	0	0	0	1	14	12	394	129	515	141	909
Tournai	14	549	2	52	0	0	1	20	17	621	160	638	177	1 259
Hainaut	112	4 460	25	421	0	0	6	106	143	4 987	1 007	4 003	1 150	8 990
Huy	7	243	3	51	0	0	0	0	10	294	120	476	130	770
Liège	51	1 816	31	552	3	64	2	26	87	2 458	235	935	322	3 393
Verviers (Germ. Exc.)	13	508	7	107	0	0	0	0	20	615	189	750	209	1 365
Waremme	6	228	7	102	0	0	0	0	13	330	55	220	68	550
Liège	77	2 795	48	812	3	64	2	26	130	3 697	599	2 381	729	6 078
Arlon	6	185	6	117	0	0	0	0	12	302	13	52	25	354
Bastogne	4	138	3	42	0	0	0	0	7	180	87	343	94	523
Marche e/Fam	2	43	12	165	0	0	0	0	14	208	74	296	88	504
Neufchâteau	8	249	3	57	0	0	0	0	11	306	91	363	102	669
Virton	4	84	5	78	0	0	0	0	9	162	30	119	39	281
Luxembourg	24	699	29	459	0	0	0	0	53	1 158	295	1 173	348	2 331
Dinant	3	142	17	257	0	0	0	0	20	399	113	452	133	851
Namur	25	1 003	28	477	0	0	1	24	54	1 504	216	858	270	2 295
Philippeville	1	36	5	90	0	0	1	9	7	135	58	230	65	365
Namur	29	1 181	50	824	0	0	2	33	81	2 038	387	1 540	468	3 578
R Wallonne	282	10 571	180	3 059	6	126	10	165	478	13 921	2 518	10 005	2 996	23 926
TOTAL Féd. Wallonie - BXL	433	17 233	188	3 195	34	808	10	165	665	21 401	2 597	10 321	3 262	31 722

1 y compris les places assimilées à des places subventionnées par l'ONE : places Actiris, SEMA, FSE, places subventionnées par le Fonds de Solidarité (volet 2), places autorisées voire agréées par l'ONE mais non subventionnées

2 Les capacités reprises sont les capacités réelles des milieux d'accueil, ouvertes au 31/12/2017, par type de milieu d'accueil quelque soit leur mode de subventionnement

3 Les deux crèches parentales sont incluses dans les crèches, elles sont situées dans le Brabant wallon et représentent 28 places. La crèche permanente de Namur est également incluse dans la colonne «crèches» (30 places). Ainsi que la crèche subventionnée par le FDS2 (22 places), située dans le Hainaut.

4 Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance: les MCAE subventionnées par le FDS2 sont incluses dans la colonne «Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance» (MCAE)

Places et milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE

Les 13.269 places non subventionnées par l'ONE (13.118 places en 2016) représentent une augmentation de 151 places nettes (+ 1,15%) par rapport à 2016, réalisée exclusivement dans les milieux d'accueil collectifs. Les milieux d'accueil familiaux ont, pour leur part, connu une très légère diminution de places.

COLLECTIF

- 10.505 places étaient disponibles dans les 592 milieux d'accueil collectifs non subventionnés par l'ONE (+ 13 milieux d'accueil nets, soit + 2,25%, et + 286 places nettes par rapport à 2016, soit + 2,80% de places).

FAMILIAL

- 2.764 places étaient disponibles chez les 698 accueillants autonomes (- 35 accueillants).

Répartition du nombre et de la capacité des milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE
Situation au 31/12/2017

SUBREGIONS Arrondissements	Accueil collectif						Accueil familial		Total	
	Maisons d'Enfants		Haltes Accueil		Total Accueil collectif		Accueillants Autonomes		du nb de structures	des places
	Nb	Places	Nb	Places	Nb	Places	Nb	Places		
R BXL-Capitale	132	3 205	38	519	170	3 724	29	115	199	3 839
Nivelles	67	1 341	30	369	97	1 710	126	503	223	2 213
B. Wallon	67	1 341	30	369	97	1 710	126	503	223	2 213
Ath	11	175	1	5	12	180	9	36	21	216
Charleroi	13	196	7	95	20	291	37	144	57	435
Mons	18	270	0	0	18	270	6	24	24	294
Mouscron	1	21	0	0	1	21	5	20	6	41
Soignies	14	221	1	10	15	231	18	72	33	303
Thuin	3	44	0	0	3	44	14	56	17	100
Tournai	8	144	0	0	8	144	9	36	17	180
Hainaut	68	1 071	9	110	77	1 181	98	388	175	1 569
Huy	12	193	1	11	13	204	49	195	62	399
Liège	58	1 032	17	231	75	1 263	122	484	197	1 747
Verviers	19	276	3	25	22	301	39	154	61	455
Waremme	10	198	3	39	13	237	25	98	38	335
Liège	99	1 699	24	306	123	2 005	235	931	358	2 936
Arlon	15	242	1	11	16	253	23	90	39	343
Bastogne	0	0	2	26	2	26	9	36	11	62
Marche e/F	4	88	3	27	7	115	9	34	16	149
Neufchâteau	0	0	3	30	3	30	15	60	18	90
Virton	11	223	0	0	11	223	27	104	38	327
Luxembourg	30	553	9	94	39	647	83	324	122	971
Dinant	5	75	7	91	12	166	38	147	50	313
Namur	40	654	20	241	60	895	86	344	146	1 239
Philippeville	1	18	13	159	14	177	3	12	17	189
Namur	46	74 2387	40	491	86	1 238	127	503	213	1 741
R Wallonne	310	5 411	112	1 370	422	6 781	669	2 649	1 091	9 430
TOTAL Féd. Wallonie - BXL	442	8 816	150	1 889	592	10 505	698	2 764	1 290	13 269

NB : Les places de la Commission européenne ne sont pas incluses (statut spécifique)

5. ACCESSIBILITÉ

› Participation financière des parents

Les milieux d'accueil autorisés par l'Office fixe librement la participation financière parentale, en tenant compte des possibilités financières des parents. Plusieurs formules coexistent : forfait invariable ou variable (selon le volume théorique ou réel de présences, du revenu des parents –barème ONE ou autre, ...).

Les milieux d'accueil agréés, voire subventionnés, fixent la participation financière parentale sur base des revenus des parents ainsi que des modalités et du barème de l'ONE.

Au total, les parents paient en moyenne 15,63 EUR par jour et par enfant en 2017 dans les milieux d'accueil subventionnés par l'Office (données disponibles via les demandes de subsides), soit une faible augmentation de 0,26 EUR par rapport à 2016.

Cette augmentation s'inscrit dans la tendance générale des augmentations habituelles, liées à l'indexation du barème.

Ce prix moyen tient compte des revenus mensuels nets des parents, mais aussi des réductions (à 70%) auxquelles ils ont droit (3 enfants à charge ou plus ; 2 enfants fréquentant un milieu d'accueil agréé) et de la fréquentation effective (journées complètes ou incomplètes : 100% ou 60% de la redevance).

Il n'est donc pas possible de déduire le revenu moyen des parents à partir de cette statistique.

PFP moyenne par Subrégion

Subrégions	PFP
Bruxelles-Capitale	14,96 (+0,12)
Brabant wallon	17,48 (+0,53)
Hainaut	14,96 (+0,29)
Liège	15,54(+0,31)
Luxembourg	18,22 (+0,15)
Namur	15,71 (+0,38)
Wallonie	15,84 (+0,31)
Fédération Wallonie-Bruxelles	15,63 (+0,26)

L'écart entre la participation financière parentale la plus élevée et la plus basse, selon le type de milieu d'accueil, est de l'ordre de 5,03 EUR en moyenne (5,70 en 2016 ; 5,30 en 2015 ; 4,50 en 2014 et 5,00 en 2013).

Le même écart selon la Subrégion, est de l'ordre de 3,26 EUR en moyenne (3,40 EUR en 2016). La PFP moyenne wallonne (15,84 EUR) se situe très légèrement au-dessus de la moyenne communautaire. Alors que celle de la Région de Bruxelles-Capitale (14,96 EUR) lui est légèrement inférieure. Cette double situation est identique à celle de 2016, 2015 et 2014.

› Intervention Accueil

En 2008, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un certain nombre de mesures en faveur du pouvoir d'achat des familles.

Le versement d'une intervention « accueil » pour les enfants de 0 à 36 mois qui ont fréquenté un milieu d'accueil de la petite enfance (au maximum deux fois au cours de leur séjour) fait partie de ces mesures.

Concrètement, l'INTERVENTION « ACCUEIL » consiste en un versement par la Direction Finances de l'ONE :

1. soit d'une intervention financière en faveur des bas et moyens revenus : « Intervention de base » ;
2. soit d'une intervention financière en faveur des familles dont deux enfants au moins ont fréquenté simultanément un milieu d'accueil : « Intervention majorée ».

En 2017, 12.509 formulaires sur 19.271 rentrés ont fait l'objet d'un paiement, soit 64,94 %. Les autres ont été considérés comme redondants ou non éligibles.

› Taux de fréquentation dans les milieux d'accueil subventionnés

Le taux de fréquentation est le nombre d'enfants inscrits lors du recensement au 15 janvier rapporté au nombre de places pour lesquels nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants inscrits (photographie à un moment donné).

Taux de fréquentation - enfants inscrits

Subrégions	Crèches	Crèches Parentales	MCAE	Prégar-diennats	ME et HA subv par le FDS2	Accueil de type collectif	Accueil de type familial	Total
							Services d'accueillants d'enfants conventionnés	
Bxl Capitale	6 592	0	133	674	0	7 399	331	7 730
Brabant Wallon	1 441	27	624	74	0	2 166	1 044	3 210
Hainaut	6 118	0	655	0	164	6 937	5 821	12 758
Liège	3 299	0	1 195	82	27	4 603	3 231	7 834
Luxembourg	1 001	0	694	0	0	1 695	1 460	3 155
Namur	1 871	0	1 213	0	57	3 141	2 050	5 191
TOTAL	20 322	27	4 514	830	248	25 941	13 937	39 878
Nb de places au 31/12/2017 *	17 191	28	3 126	808	165	21 318	10 321	31 639
Taux de fréquentation	1,18	0,96	1,44	1,03	1,50	1,22	1,35	1,26

* Nombre de places au 31/12/2017 pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants présents au 15/01/2017

Au 15 janvier 2017, 39.878 enfants (37.752 enfants en 2016) étaient inscrits dans des milieux d'accueil subventionnés, partiellement ou entièrement, par l'ONE (données récoltées via les demandes de subsides), soit une augmentation de 2.126 enfants inscrits (+ 5,63 %).

Ces données permettent de calculer un taux de fréquentation instantané : celui-ci est de 1,26 en 2017 (1,26 aussi en 2016).

Il est logiquement inférieur au taux de rotation qui prend en compte, outre l'occupation instantanée, l'occupation successive d'une place par différents enfants.

Le taux de fréquentation en accueil collectif (1,22) est inférieur à celui de l'accueil familial (1,35), comme constaté habituellement, depuis 2012.

› Taux de rotation dans les milieux d'accueil subventionnés

Le taux de rotation est le nombre d'enfants présents au moins un jour pendant l'année rapporté au nombre de places pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants présents.

Taux de rotation - enfants présents au moins un jour

Subrégions	Crèches	Crèches Parentales	MCAE	Prégar-diennats	ME et HA subv par le FDS2	Accueil de type collectif	Accueil de type familial	Total
							Services d'accueillants d'enfants conventionnés	
Bxl Capitale	10 591	0	216	1 276	0	12 083	510	12 593
Brabant Wallon	2 135	46	922	81	0	3 184	1 464	4 648
Hainaut	8 251	0	931	0	247	9 429	7 540	16 969
Liège	4 891	0	1 773	160	52	6 876	4 650	11 526
Luxembourg	1 353	0	1 012	0	0	2 365	2 092	4 457
Namur	2 091	0	1 700	0	80	3 871	3 023	6 894
TOTAL	29 312	46	6 554	1 517	379	37 808	19 279	57 087
Nb de places au 31/12/2017 *	15 807	28	3 108	766	165	19 874	10 321	30 195
Taux de rotation	1,85	1,64	2,11	1,98	2,30	1,90	1,87	1,89

* Nombre de places au 31/12/2017 pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants présents au moins un jour en 2017

En 2017, 57.087 enfants ont été présents au moins un jour dans les milieux d'accueil subventionnés. On constate une augmentation de 2.411 enfants présents (+ 4,40%), due à l'augmentation du nombre de places subventionnées et à l'application d'une procédure plus stricte de récolte de données.

Le taux de rotation moyen est de 1,89 enfants par place, soit pratiquement 2 enfants par place au cours de l'année 2017. Cela varie de 1,64 en crèches parentales (1,85 en crèches) à 2,30 en Maisons d'enfants et Haltes garderies du Fonds de Solidarité (Volet 2) où l'accueil atypique, flexible et d'urgence est davantage pratiqué.

Le taux de rotation moyen en accueil collectif subventionné est, de 1,90 tandis que celui de l'accueil familial subventionné est de 1,87.

Les présences d'enfants en 2017 se répartissent de la manière suivante :

- 16% d'enfants nés en 2017 ;
- 33% d'enfants nés en 2016 ;
- 34% d'enfants nés en 2015 ;
- 17% d'enfants nés en 2014.

Comme d'habitude, on constate que la majorité des enfants ayant fréquenté au moins un jour les milieux d'accueil sont nés pendant les 2 années intermédiaires, soit 2016 et 2015 (67% cumulé).

Cela s'explique par le fait que les enfants ne commencent à fréquenter un milieu d'accueil qu'à l'âge de quelques mois (après le congé de maternité pour la majorité des enfants) et le quittent souvent avant l'âge de 3 ans, pour fréquenter l'école maternelle.

» Taux d'occupation

Pour rappel, le taux d'occupation concerne les crèches, préguardiennats et crèches parentales subventionnées (pas les SAEC, MCAE et structures du Fonds de Solidarité volet 2). Ces structures doivent atteindre un taux d'occupation minimal pour obtenir l'entièreté des subsides trimestriels versés par l'Office.

Le taux brut est calculé de la manière suivante :

Nombre total (jours et demi-jours) de présence x 100

Capacité agréée x Nombre de jours de fonctionnement

Le taux est calculé trimestriellement, en prenant en compte les taux des 5 derniers trimestres, à l'exception de celui du 3ème trimestre de l'année civile.

En 2017, le **taux d'occupation brut moyen** est de 76,30% (77,90% en 2016).

Il est de 76,85% en crèche (-1,83% par rapport à 2016), de 69,47% en préguardiennat (+0,72%) et de 79,00% en crèche parentale (-3,49 %).

L'évolution de ce taux est relativement fluctuante sur les 15 dernières années.

Par ailleurs, les **taux d'occupation ajustés** tiennent compte de la durée d'ouverture de chaque crèche et préguardiennat (une pondération est opérée par rapport à la durée standard minimale de 10 heures).

La moyenne des heures d'ouvertures est de 11h15 en 2017 (11h13 en 2016, 11h18 en 2015, 11h24 en 2014, 2013 et 2012). On constate de légères différences selon :

- le type de milieu d'accueil (11h18 en crèche, 10h37 en préguardiennat et 10h00 en crèche parentale) ;
- la Subrégion (tous types de milieux d'accueil confondus, la moyenne des heures d'ouverture en Subrégion de Liège se situe en dessous de la moyenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Le taux d'occupation ajusté moyen est de 85,86% en 2017 (87,60% en 2016).

Il est de 86,89 en crèche (88,89% en 2016), de 73,84% en préguardiennat (73,09% en 2016) et de 79% en crèche parentale (82,49 % en 2016).

Cette pondération augmente sensiblement le taux d'occupation de 9,56% (global). Celui des crèches est augmenté de 10,04% et celui des préguardiennats de 4,37% (celui des crèches parentales ne varie pas : 10 h00 d'ouverture en moyenne).

L'évolution des taux sur 10 ans est similaire aux taux d'occupation bruts du fait de la stabilité des heures d'ouverture pour chacun des types de milieu d'accueil. Les variations des taux d'occupation ne sont certainement pas déterminées par un seul facteur, mais sont le résultat d'un ensemble de variables socio-économiques qui interagissent (notamment la natalité, le travail à temps partiel, le chômage, les horaires atypiques,...). Le taux d'occupation peut avoir une incidence sur le paramètre « qualité de l'accueil », par ailleurs toujours difficile à évaluer ou, inversement, ce dernier peut avoir une influence sur le taux d'occupation.

Par ailleurs, la création de places d'accueil subventionnées provoque, toute chose étant égale par ailleurs, une diminution du taux d'occupation pendant une assez longue période. L'occupation de nouvelles places d'accueil se fait en effet progressivement et l'impact sur les taux d'occupation s'étale dans le temps, avec un effet s'atténuant peu à peu (calcul prenant en compte les 5 derniers trimestres). Cela concerne les nouvelles places par création de milieu d'accueil, par augmentation de capacité et par transformation avec augmentation de capacité de milieu d'accueil existant. Il est donc éminemment difficile d'interpréter les variations du taux d'occupation, qu'il s'agisse de moyennes ou de valeurs individuelles.

6. COORDINATIONS, ACCUEIL FLEXIBLE, D'URGENCE ET D'ENFANTS MALADES

Au 31.12.2017, 53 opérateurs * et 96 lieux d'accueil constituaient l'offre subventionnée par l'ONE d'accueil flexible, d'urgence et d'enfants malades à domicile pour la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il convient de noter qu'un opérateur peut organiser plusieurs types d'accueil en un seul lieu, à savoir de l'accueil exclusif de la petite enfance (urgence et flexible 0-3) et/ou de l'accueil d'enfants de 0-12 ans (enfants malades à domicile) et/ou de l'accueil d'enfants 3-12 ans (extrascolaire et flexible 3-12 ans. Dans cette partie consacrée à l'accueil de la petite enfance, l'accent est mis sur l'ensemble de ces accueils, à l'exception de l'accueil extrascolaire et de l'accueil flexible 3-12 ans (sauf si ce dernier est combiné à de l'accueil de la petite enfance ou 0-12 ans).

	Nombre	
	Opérateurs	Lieux
Bruxelles-Capitale	17	28
Accueil d'enfants malades à domicile	6	6
Accueil d'enfants malades à domicile, Accueil d'urgence, Accueil extrascolaire	1	1
Accueil d'urgence	4	7
Accueil flexible 0-3	4	12
Coordination	2	2
Brabant Wallon	6	6
Accueil d'enfants malades à domicile	3	3
Accueil d'urgence	1	1
Accueil d'urgence, Accueil flexible 0-3	1	1
Accueil flexible 0-3	1	1
Hainaut	14	20
Accueil d'enfants malades à domicile	4	4
Accueil d'urgence	2	2
Accueil d'urgence, Accueil flexible 0-3	3	5
Accueil flexible 0-3	4	8
Coordination	1	1
Liège	11	14
Accueil d'enfants malades à domicile	3	3
Accueil d'enfants malades à domicile, accueil d'urgence, Accueil flexible 0-3/3-12	1	1
Accueil d'urgence	5	8
Accueil d'urgence, Accueil flexible 0-3	1	1
Accueil flexible 0-3	1	1
Luxembourg	3	10
Accueil flexible 0-3	2	9
Coordination	1	1
Namur	8	18
Accueil d'enfants malades à domicile	2	2
Accueil d'urgence	1	1
Accueil d'urgence, Accueil flexible 0-3	1	11
Accueil flexible	4	4
TOTAL	59	96

* Dont les 4 opérateurs de 4 coordinations

1. L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Le budget global 2017 indexé de l'extrascolaire est de 13 761 272 euros, en ce compris le budget de la plateforme communautaire des Coordinateurs ATL.

En décembre 2017, le Gouvernement a décidé de l'utilisation du solde du sous-consommé du budget ex-FESC 2017 selon les modalités suivantes : un montant de 1 million d'euros à répartir dans les trois secteurs de l'ATL (centres de vacances - écoles de devoirs - accueil extrascolaire de type 1), selon le nombre de journées de présence d'enfants subventionnés. Cette augmentation de subvention doit permettre aux opérateurs d'améliorer la qualité de l'accueil. Ainsi, le budget ajusté 2017 AES de type 1 de 13 761 272 euros s'est vu augmenter de la somme de 840 568 euros (ce qui représente 84% du secteur ATL hormis l'AES de type 2) et atteindre le montant de 14 601 840 euros.

En 2017, deux nouvelles communes se sont engagées dans le processus et ont obtenu la subvention de coordination : Arlon (Province du Luxembourg) et Baelen (Province de Liège). Ce qui porte à 236 le nombre de communes engagées dans le processus de coordination ATL au 31 décembre 2017. L'augmentation du nombre de communes engagées dans ce processus est de 3 au total par rapport aux données du rapport d'activités de 2016 (basées sur l'année budgétaire, se clôturant au 30 septembre).

Subrégions	Nbre de Communes avec une Coordination ATL	Nbre de Communes	%
Bruxelles	16	19	84
Brabant Wallon	23	27	85
Hainaut	57 (+1)	69	82
Liège	61 (+1)	75	81
Luxembourg	43 (+1)	44	98
Namur	36	38	95
FWB	236	272	86

Sur 236 communes, 17 d'entre elles ont délégué les missions de coordination à une ASBL de coordination, soit 7,2%.

Chaque commune entrée dans le dispositif ATL construit un programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance), agréé par l'ONE pour une durée de 5 ans. En 2017, 16 communes ont reçu un renouvellement de l'agrément de leurs programmes CLE. On constate qu'une majorité de communes est entrée dans le dispositif ATL à une même période, ce qui signifie que les renouvellements d'agrément de programmes CLE sont bien plus nombreux certaines années que d'autres. Le dernier pic d'activité remonte à 2015-2016.

Chaque commune ou ASBL de coordination reçoit une subvention annuelle, selon le nombre d'enfants âgés de 3 à 12 ans qui résident sur leur territoire, qui leur permet de couvrir les charges salariales et les frais de fonctionnement du ou des Coordinateurs/trices ATL.

Les montants des enveloppes plafonnées sont indexés annuellement et couvrent les périodes allant du 1er octobre de l'année X au 30 septembre de l'année X+1.

Les 13 254 539 journées de présence réalisées par les opérateurs d'accueil extrascolaire agréés et subventionnés représentent une augmentation de 167 246 (+1,28%) par rapport à 2016.

Sur base du nombre de jours d'ouverture des écoles en 2016-2017 (181 jours), cela représente 73 229,50 enfants accueillis chaque jour dans un accueil extrascolaire agréé et subventionné.

Années	Journées	% Croissance
2010	9 830 653	6,85
2011	10 088 569	2,62
2012	10 669 464	5,76
2013	12 150 254	13,60
2014	12 667 341	4,26
2015	12 932 550	2,09
2016	13 087 293	1,20
2017	13 254 539	1,28

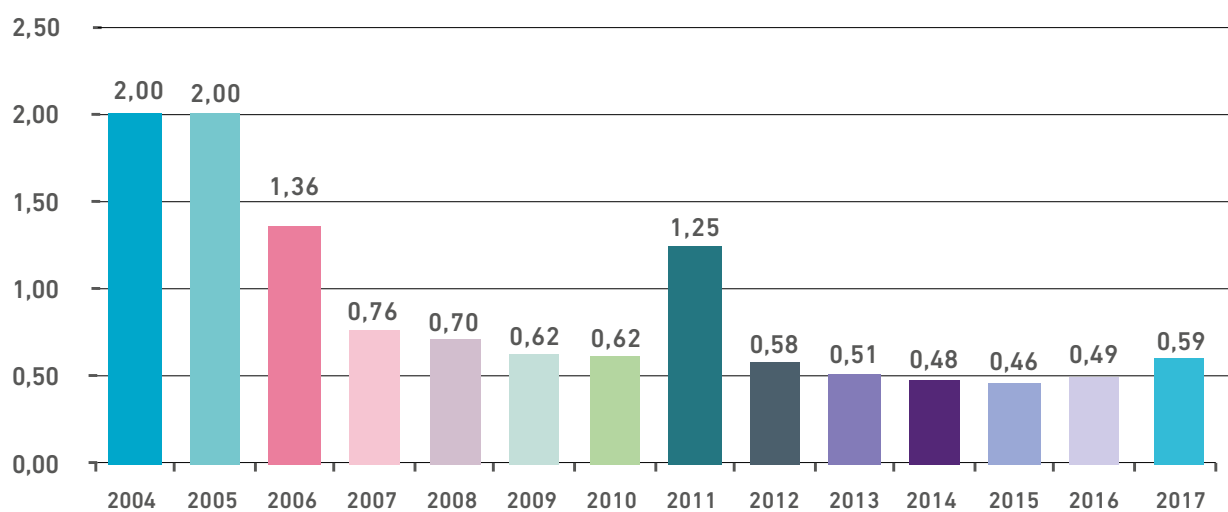
Les opérateurs d'accueil qui répondent aux critères d'agrément et de subventionnement de la réglementation ATL perçoivent une subvention de fonctionnement et, pour certains d'entre eux, une subvention de différenciation positive⁵.

Le montant de la subvention de fonctionnement s'élève à 0,59 euros par enfant, par journée de présence en 2017 (0,49 EUR en 2016).

Cette hausse par rapport à 2016 est due à l'augmentation du budget non structurel par une partie du sous consommé du budget EX-FESC, s'ajoutant à l'enveloppe fermée. Concrètement, le coefficient multiplicateur (rapport entre le budget et le montant payé par enfant) a pu être augmenté à 2,9290, ce qui le rapproche de 3 (objectif fixé par le contrat de gestion).

Le tableau suivant présente l'évolution du montant de la subvention de 2004 à 2017.

Evolution du montant à la journée



En 2017, le nombre d'opérateurs d'accueil agréés et subventionnés en vertu du décret ATL s'élève à 731, couvrant 2.330 lieux d'accueil.

⁵ Pour l'accueil d'enfants de milieux défavorisés sur le plan socio-économique, après l'école jusqu'à 17h30

Le tableau suivant propose la répartition par subrégion des opérateurs de l'accueil et des lieux d'accueil, ainsi que le pourcentage de lieux d'accueil d'une subrégion par rapport à l'ensemble des lieux d'accueil de la FWB.

Subrégions	Nbre d'opérateurs d'accueil	Nbre de lieux d'accueil	% de lieux d'accueil
Bruxelles	91	292	12
Brabant Wallon	75	171	7
Hainaut	177	715	31
Liège	168	504	22
Luxembourg	98	286	12
Namur	122	362	16
TOTAL	731*	2 330	100

* Un opérateur d'accueil qui organise des accueils extrascolaires sur plusieurs Subrégions est pris en compte plusieurs fois dans ce tableau

Les 731 opérateurs d'accueil représentent une très petite diminution de 27 opérateurs d'accueil (758 en 2016 soit -3,5%) et de 32 lieux d'accueil (2362 en 2016 soit -1,35%).

Au cours de l'année budgétaire ONE (du 1/10/2016 au 30/09/2017), 2.239 demandes trimestrielles de subvention ont été introduites et traitées, ce qui représente une moyenne de 560 demandes par trimestre.

Sur 731 opérateurs d'accueil, 96 ont demandé une subvention de différenciation positive pour un total de 311.468 journées de présence (environ 1.720 enfants accueillis en différenciation positive par jour). Ce qui représente 2,35 % de l'ensemble des journées de présence valorisées sur une année.

2. LES ÉCOLES DE DEVOIRS

► Reconnaissances

Au total, 346 Ecoles de devoirs (EDD) sont reconnues par l'ONE au 31.12.2017 (+ 9 EDD, soit + 2,7% par rapport à 2016).

Nombre total de PO et EDD reconnus	31/12/2016	31/12/2017
Nombre d'EDD	337	346
Nombre de PO	250	257

EDD reconnues au 31/12/2017 par subrégion					
Bruxelles	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
125	27	74	80	10	29

Une légère hausse du nombre d'EDD reconnues est observée (+ 2,7%). Cette augmentation est majoritairement à attribuer à la Subrégion de Bruxelles (85% des EDD nouvellement reconnues en 2017), qui regroupe toujours plus du tiers des EDD.

En Région wallonne, le nombre d'EDD est stable. La plupart des EDD wallonnes sont réparties dans les zones urbaines de la dorsale wallonne: Mouscron, Tournai, Nivelles, Wavre et Ottignies, Namur, Liège, Verviers, Charleroi et sa région, Mons borinage, Marche-en Famenne et dans une moindre mesure, le sud du Luxembourg.

► Subventions

EDD ayant bénéficié d'une subvention	Année 2015 (avec la prime exceptionnelle)	Année 2016	Année 2017
Budget	1 715 374 €	1 987 947 €	2 099 683 €
Nombre d'EDD subsidiées**	294*	271*	273
Subvention moyenne/PO**	6 727 €	9 745€	9 527€
Subvention médiane/PO**	6 152 €	8 159€	7 906€

* Nombre d'EDD ayant bénéficié de la subvention EDD annuelle. La prime exceptionnelle a été versée à toutes les écoles de devoirs reconnues.

** Hors subvention deancements

Par ailleurs, 18 EDD nouvellement reconnues sur la période du 1er septembre 2016 au 31 décembre 2017 ont perçu, sur le budget 2017, une subvention de lancement d'un montant forfaitaire de 5.000 €. Le budget 2017 a également été augmenté d'un montant complémentaire octroyé par le Gouvernement en décembre 2017.

3. LES CENTRES DE VACANCES

En 2017, on constate une très petite diminution du nombre de Centres de vacances (CDV) déclarés (-24, soit -0,62%) et un peu plus importante de ceux qui sont subventionnés (-239, soit -9,65%) par rapport à 2016. Par contre, le nombre d'enfants inscrits, de jours de présences, de journées subventionnées des Coordinateurs et animateurs ainsi que les subsides octroyés (+ 423.481 EUR, soit + 12,25%) ont augmentés. Au global, l'activité du secteur a progressé et s'est concentrée par rapport à 2016.

1-Reprenant tous les centres déclarés, y compris les subventionnés

	Nombres de centres		Centres subventionnés					
	Déclarés	Subv.	Nbre d'enfants inscrits au moins 1 jour	Nbre de jrnées de présences d'enfants	Nbre de jrés coordinateurs brevetés	Nbre de jrés animateurs brevetés	Valeur du point [*]	Subventions octroyées
Camps								
2017	2 166	869	28 042	327 000	10 443	14 686	1,4194	600 271,39€
2016	2 216	1 024	27 217	316 714	10 134	14 187	1,3891	554 246,00 €
2015	2 145	859	27 323	319 259	10 283	14 663	1,2626	518 099,43 €
2013	2 215	887	27 858	325 558	10 693	15 231	1,2313	512 671,00 €
2003	2 004	602	18 067	197 391	0*	0*	1,1960	260 988,00 €
Séjours								
2017	250	201	11 783	107 455	2 686	8 793	1,4194	370 463,33 €
2016	259	216	11 400	107 012	2 750	9 400	1,3891	324 590,00 €
2015	260	212	12 342	120 091	3 037	9 670	1,2626	327 804,33 €
2013	276	220	12 495	119 811	3 011	9 752	1,2313	320 392,64 €
2003	236	212	16 161	176 875	3 101	11 358	1,1960	409 467,00€
Plaines								
2017	1 417	1 157	164 342	1 283 137	17 440	79 531	1,4194	2 910 017,00 €
2016	1 382	1 236	150 503	1 176 032	16 732	73 478	1,3891	2 578 435,00 €
2015	1 404	1 273	165 963	1 321 962	19 498	85 899	1,2626	2 700 284,64 €
2013	1 318	1 177	167 592	1 379 635	17 845	85 899	1,2313	2 677 109,19 €
2003	821	758	107 413	1 027 044	10 561	69 437	1,1960	1 913 151,00 €
Total								
2017	3 833	2 227	204 167	1 717 592	30 569	103 010		3 880 752,42 €
2016	3 857	2 476	189 120	1 599 758	29 616	97 065		3 457 271,00 €
2015	3 809	2 344	205 628	1 761 312	32 818	110 232		3 546 188,40 €
2013	3 809	2 284	207 945	1 825 004	31 549	110 672		3 510 172,83 €
2003	3 061	1 572	141 641	1 401 710	13 662	80 795		2 583 606,00 €

*Division du total du budget disponible par le total des points

NB : les journées des animateurs et coordinateurs sont nulles car elles n'étaient pas encodées



L'accueil spécialisé (0-7 ans)

› Nombres, places et dépenses 2017

Au 31 décembre 2017, 14 **Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance** (SASPE) sont autorisés, agréés et subventionnés par l'ONE et comptabilisent 391 places autorisées, dont 340,5 agréées et subventionnées.

La situation est identique à 2016 et aux années antérieures. Elle évoluera à la hausse (programmation) en 2018 : à suivre...

Par contre, les dépenses ont augmenté d'un peu plus de 1.524.334 EUR (+ 12,67%) par rapport à 2016, dans le cadre du refinancement progressif du secteur et plus particulièrement du subventionnement désormais à 100% des normes de personnel requis.

Nombre de SASPE autorisés, agréés et subsidiés par l'ONE	Capacité totale autorisée (places)	Capacité totale agréée et subventionnée (places)	Dépenses (EUR)
14	391	340,5	13 553 524,93

L'ONE organise par ailleurs lui-même 2 SASPE, « La Nacelle » à MONS (14 places) et « Reine Astrid » à LA HULPE (56 places). Cette situation évoluera en 2018 (reprise du SASPE « La Nacelle » par un autre Pouvoir organisateur)

Accueil spécialisé –répartition par Subrégion

Subrégions	Nb de services subsidiés et organisés par l'ONE	Nb de places autorisées
Bruxelles	4	92
Brabant Wallon	1	56
Hainaut	4	104
Liège	3	128
Luxembourg	2	52
Namur	2	29
TOTAL	16	461

La Promotion de la santé à l'école

La population totale de l'enseignement obligatoire était de **928.021** élèves en 2017.

LES MISSIONS PSE ÉTAIENT ASSURÉES :

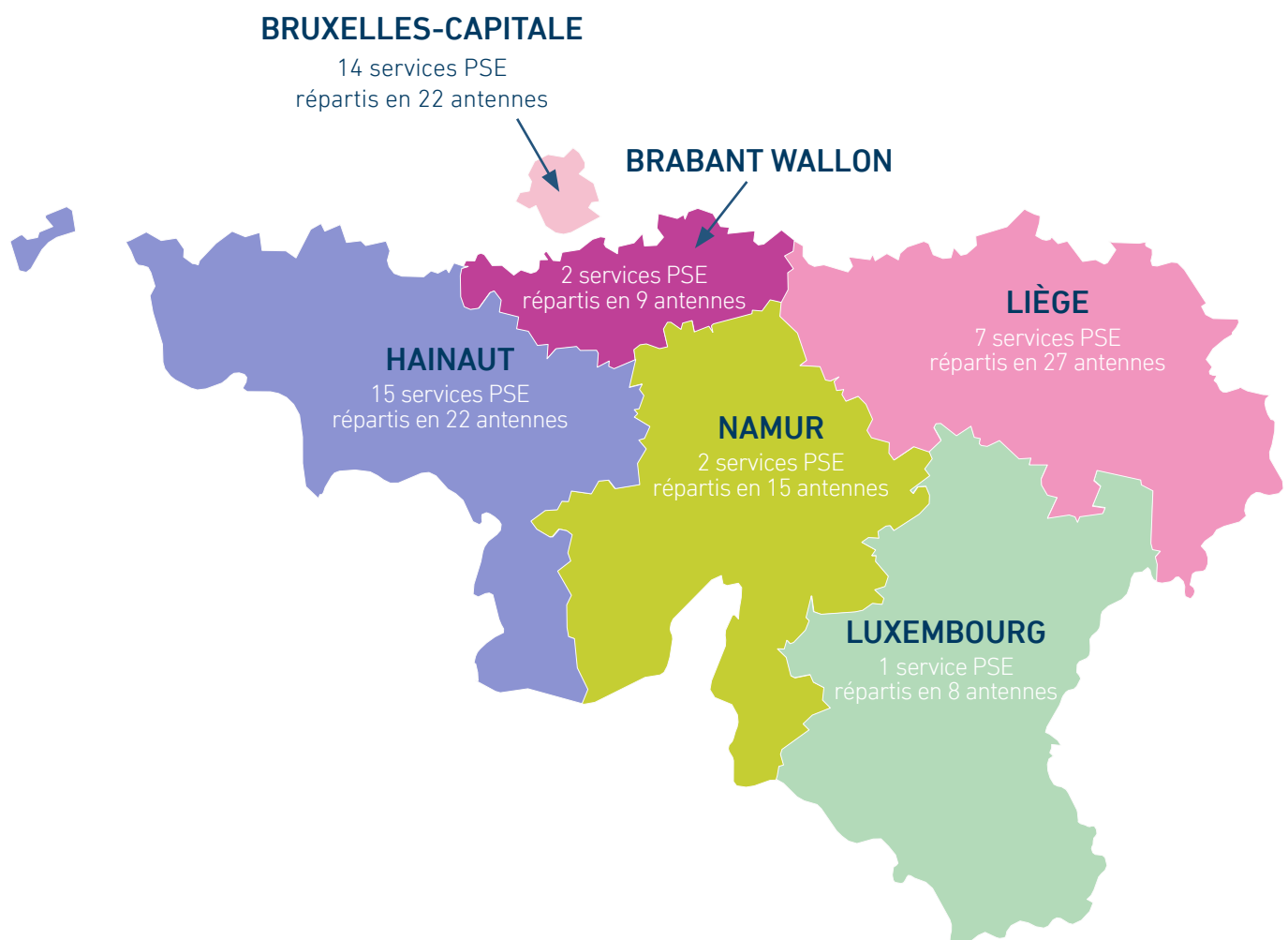
- par les CPMS-CF (hors subventions ONE), pour l'enseignement organisé par le réseau de la Communauté française, et concernaient **153 591** élèves
- par les services PSE et concernaient **774 430** élèves.

A ceux-ci s'ajoutent **77 324** étudiants de l'Enseignement supérieur hors universités.

La Promotion de la Santé à l'École a représenté en 2017 un budget ONE total de subventionnement de : **21 830 888,30 €**.

Le secteur PSE emploie **869** travailleurs dans **41** services décentralisés en **103** antennes.

Répartition géographique des services PSE



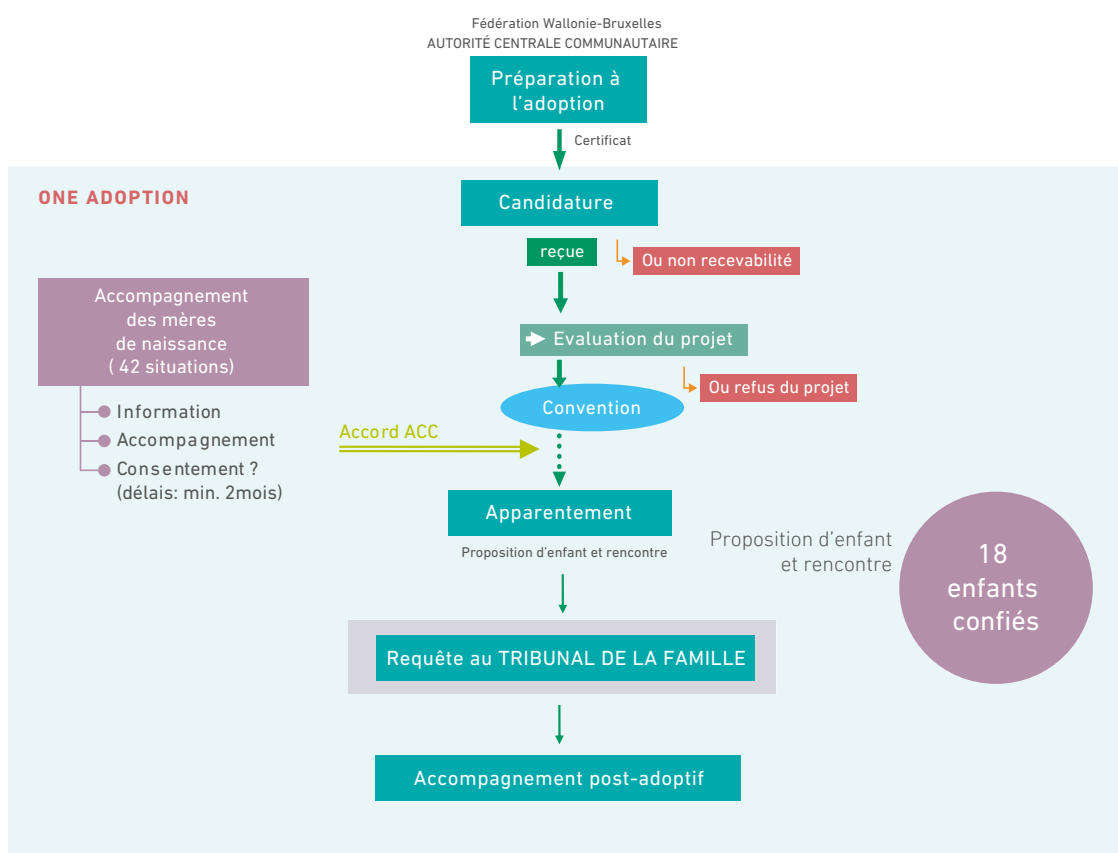


Le service de l'adoption intervient dans le cadre de projets d'adoption interne, c'est-à-dire d'enfants qui sont nés ou résident en Belgique francophone.

La mise en œuvre des missions du service ONE Adoption relève pleinement de la prévention, l'adoption étant avant tout une mesure de protection de l'enfant : « L'adoption consiste d'abord à donner une famille à un enfant et non un enfant à une famille ».

1. LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Le schéma ci-dessous présente l'ensemble des missions relatives à l'agrément du service pour l'adoption interne et détaille également, pour chaque personne concernée, les différentes étapes de la procédure d'adoption extrafamiliale.



2. L'ACTIVITÉ DU SERVICE ONE ADOPTION EN 2017

En 2017, le service a organisé **16 séances d'information** préalables à l'attention des candidats adoptants (17 séances en 2015 et 17 séances en 2016). Cent cinq couples (80 couples hétérosexuels et 25 couples homosexuels) et 10 candidats célibataires y ont participé. Cela représente une diminution de 15% par rapport aux chiffres de l'année 2016.

Nombre de candidats en séance d'information en 2015, 2016 et 2017

	2015	2016	2017
Couples hétérosexuels	65	102	80
Couples homosexuels	16	18	25
Célibataires	8	15	10
TOTAL	89	135	115

Après l'information relative à l'adoption, un couple ou une personne seule peut alors déposer une candidature. Cette procédure peut être répétée. Le service a enregistré au cours de 2017, un **dépôt de candidatures** relatif à 129 projets d'adoption différents, portés respectivement par 81 couples hétérosexuels, 40 couples de même sexe et 8 candidats à l'adoption monoparentale. Ces dépôts de candidature représentent une augmentation de 7% par rapport à l'année 2016. On notera l'augmentation du nombre de projets portés par des couples de même sexe.

Nombre de projets soumis pour candidature en 2015, 2016 et 2017

	2015	2016	2017
Couples hétérosexuels	44	85	81
Couples homosexuels	28	28	40
Célibataires	2	7	8
TOTAL	74	120	129

Considérant la possibilité de réintroduire sa candidature chaque mois pour les candidats non reçus, nous enregistrons en 2017 un total de 702 courriers pour l'ensemble des candidats qui ont fait appel à notre service. Ce volume de candidatures, oscillant entre 46 et 70 courriers par mois, est en nette augmentation depuis 2015.

Nombre de courriers mensuels de candidatures traités en 2015, 2016 et 2017

	2015	2016	2017
Courriers mensuels	263	448	702

Sur l'ensemble des candidatures déposées en 2017, on dénombre **39 candidatures reçues**, dont 32 de couples hétérosexuels, 6 de couples de même sexe et 1 de candidat à l'adoption monoparentale. Les candidats concernés ont ainsi reçu en 2017 un courrier les invitant à prendre part aux entretiens de l'étude psycho-médico-sociale ; pour certains, ces entretiens auront lieu en 2018 et ne sont pas repris ci-dessous.

Compte tenu des délais de planification, on dénombre en 2017 le démarrage de **40 études psycho-médico-sociales**, dont 36 pour des couples hétérosexuels, 2 pour des couples de même sexe et 2 pour des candidats à l'adoption monoparentale. Parmi les projets examinés, seul un couple se présentait pour une seconde adoption.

Sur ces 40 projets examinés, 6 ont fait l'objet d'un arrêt à l'initiative des candidats adoptants. Sur les 34 projets restants, 32 ont pu faire l'objet d'un examen complet et les deux autres ont été référé vers d'autres structures d'accompagnement. L'examen de l'ensemble de ces projets a nécessité pas moins de 224 entretiens avec un ou plusieurs membres de l'équipe du service Adoption.

Des 32 projets examinés complètement, 12 ont donné lieu à un avis favorable et ont conduit à la signature d'une convention, et 20 à un avis défavorable à la poursuite de l'encadrement du projet. Le taux de refus après examen psycho-médico-social (EPMS) de la candidature s'élève donc à 62,5% en 2017, ce qui continue de représenter une hausse par rapport aux tendances enregistrées les années précédentes.

Taux de refus des candidatures examinées en 2015, 2016 et 2017

	2015	2016	2017
Avis défavorable après EPMS	22,5%	45,6%	62,5%

Sur base des projets retenus fin 2016 et courant 2017, 15 conventions ont été signées. Sur les 15 projets retenus, 13 étaient portés par des couples hétérosexuels et 2 par des couples de même sexe.

Tenant compte des 17 apparentements réalisés courant 2017 (voir point 4) et des conventions suspendues ou résiliées endéans l'année 2017, le nombre de candidatures en attente d'une proposition d'enfant au 31 décembre 2017 était de 21. Nous disposons donc en fin d'année d'une réserve de **21 projets d'adoption en attente d'une proposition d'enfant**, donc 18 de couples hétérosexuels et 3 de couples de même sexe.

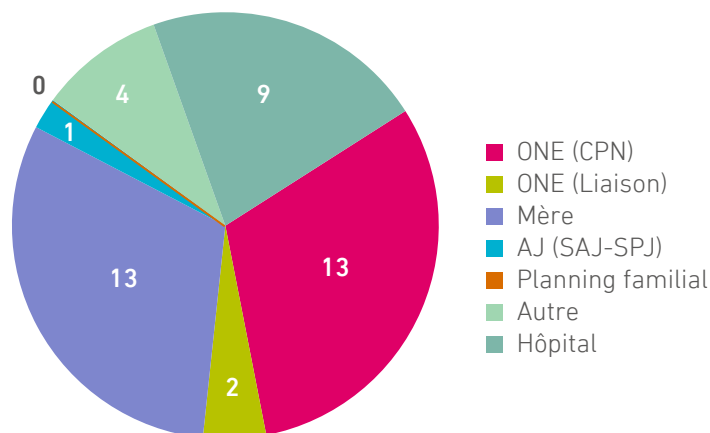
Nombre de candidatures disponibles au 31 décembre en 2015, 2016 et 2017

	2015	2016	2017
Couples hétérosexuels	23	21	18
Couples homosexuels	2	5	3

3. L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DE NAISSANCE (42 SITUATIONS ACCOMPAGNÉES)

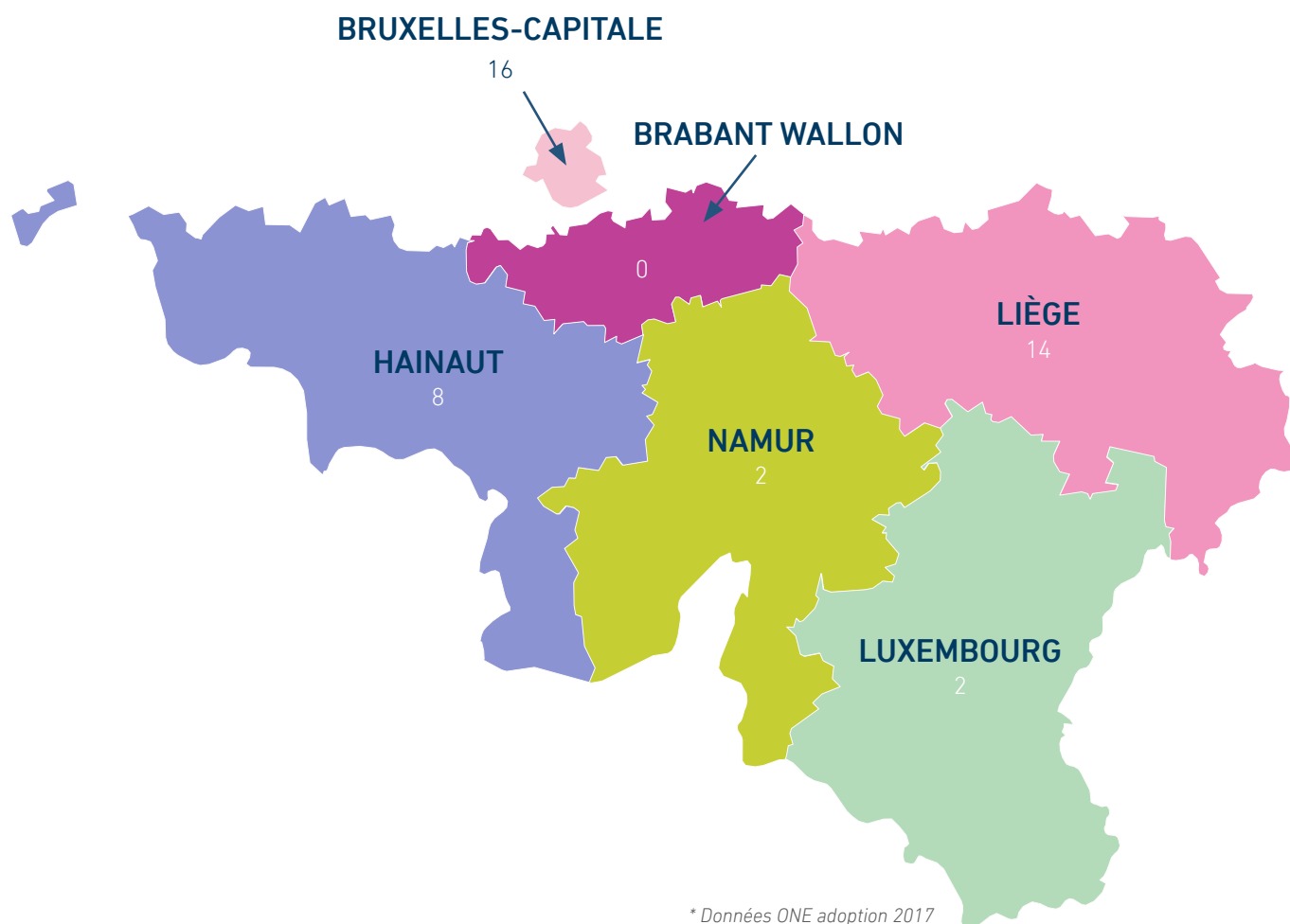
Durant l'année 2017, 42 mères ou couples de parents de naissance ont été suivis par l'équipe psycho-sociale du service, sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Accessibilité au service ONE Adoption



Sur ces 42 situations, 39,5% ont été orientées par l'ONE (13 par un service de consultation prénatale et 2 par un service de liaison). Pour 13 de ces situations (32,5%), les parents de naissance ont pris contact par eux-mêmes. Dans 22,5%, les situations ont été orientées par un hôpital (9) et par un autre acteur (gynécologue, etc.) dans 10% des cas (4).

Résidence des parents de naissance



Les parents de naissance qui sont accompagnés par l'ONE dans le cadre d'une réflexion portant sur l'adoption résident tant à Bruxelles qu'en Wallonie. Néanmoins, un nombre plus important des situations rencontrées concernaient la Région de Bruxelles-capitale ainsi que les provinces de Liège et du Hainaut.

Sur l'ensemble de ces situations pour lesquelles une information et un accompagnement ont été dispensés, seules 17 (42,9%) ont abouti à un projet d'adoption, dont 15 avec consentement. Sur les 25 autres mères ou couples accompagné(e)s, 19 sont revenus sur leur projet de confier l'enfant à l'adoption, 2 ont fait l'objet d'une réorientation vers un autre organisme d'adoption. Dans les 4 situations restantes, les parents de naissance étaient toujours en réflexion sur leur projet au 31 décembre 2017.

Nombre de situations suivies et d'apparetements effectifs en 2015, 2016 et 2017

	2015	2016	2017
Nombre de situations suivies	75	66	42
Nombre d'apparetements	31 (41,3%)	21 (31,8%)	17 (40,5%)

L'accompagnement des parents de naissance ayant confié leur enfant a nécessité pas moins de 86 rendez-vous psycho-sociaux, soit une moyenne de 5 entretiens par situation.

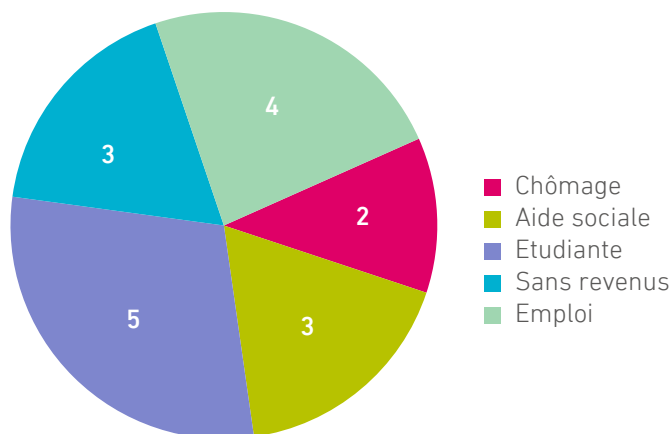
Par ailleurs, un total de 45 entretiens psycho-sociaux ont été consacrés à l'accompagnement des personnes qui n'ont finalement pas confié leur enfant à l'adoption. Cette réalité, qui représente une moyenne de 2 à 3 rendez-vous par situation,

rend compte de l'importance du travail d'accompagnement périnatal spécifique à l'adoption, y compris lorsque l'adoption ne se concrétise pas.

Les mères dont l'enfant a été confié en adoption en 2017 avaient un âge compris entre 16 et 39 ans, avec une moyenne de 25 ans. Huit d'entre-elles étaient célibataires et 9 vivaient en couple.

Pour ce qui concerne la situation socio-économique des mères de naissance, 9 d'entre elles disposaient de revenus au moment de confier l'enfant en adoption (revenus liés au travail pour 4 d'entre elles, allocations de chômage ou aide sociale pour les 5 autres). Sur les 8 autres mères de naissance sans revenus, 5 étaient encore étudiantes.

Situation socio-économique des mères qui ont confié leur enfant à l'adoption



La majorité des mères de naissance qui ont confié leur enfant à l'adoption sont de nationalité belge (14/17). Pour les trois autres mères de naissance, deux portaient une des nationalités de l'Union européenne et la dernière une nationalité extra-européenne.

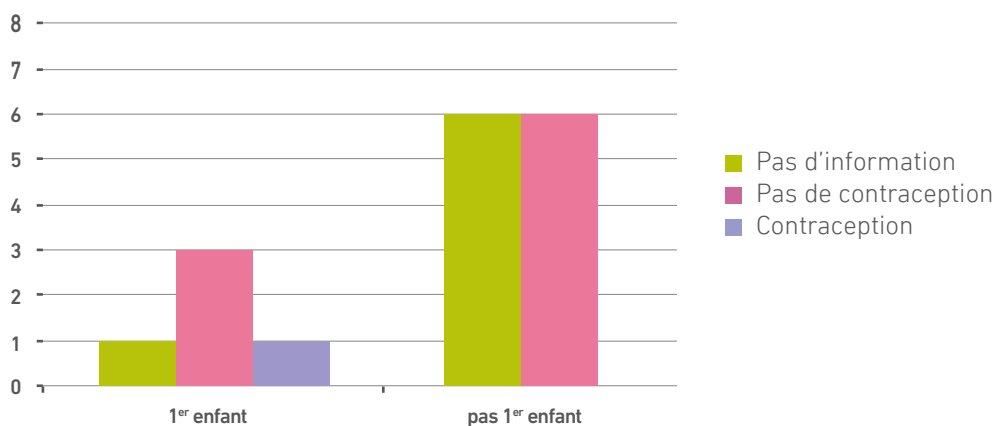
Les mères ayant confié leur enfant en adoption ont eu durant leur grossesse un suivi prénatal qui, pour 2 d'entre-elles seulement, a été qualifié de régulier. Pour 10 d'entre elles, le suivi a été qualifié de bref ou tardif. Aucun suivi de grossesse n'a été effectué pour 5 des mères de naissance qui ont confié leur enfant.

Onze des situations qui ont abouti à l'adoption ont été prises en charge avant la naissance de l'enfant (toutes après 6 mois de grossesse). Les six autres situations ont fait l'objet d'une intervention du service ONE Adoption au moment de la naissance.

Pour 5 de ces mères de naissance, l'enfant confié était le 1^{er} enfant mis au monde. Les 11 autres mères de naissances ayant confié avaient déjà un ou plusieurs autres enfants.

Neuf de ces femmes ont déclaré ne recourir à aucun moyen de contraception.

Relation entre la contraception et le rang de l'enfant confié à l'adoption



Parmi ces femmes, une seule a présenté un profil de toxicomanie.

4. LES ENFANTS CONFIÉS EN 2017 : L'APPARENTEMENT (18 ENFANTS CONFIÉS)

En 2017, 18 enfants ont été confiés à des candidats adoptants (dont 1 sur base d'un mandat de l'aide à la jeunesse qui n'a permis aucun travail d'accompagnement avec la mère de naissance). Ce nombre représente 56% de l'ensemble des adoptions internes réalisées en 2017 en Belgique francophone.

Evolution du nombre d'apparementements en adoption interne sur les 10 dernières années

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FWB	26	26	43	46	33	35	32	42	31	32
ONE Adoption	16	14	26	29	20	26	19	31	22	18
Proportion ONE Adoption	62%	54%	60%	63%	61%	74%	59%	74%	71%	56%

Des 18 situations d'enfants pour lesquels un apparementement a été effectué, 3 ont été concrétisées dans le cadre d'une mesure de placement prise par un juge de la jeunesse.

Sur ces 18 enfants confiés, 14 ont été placés chez des candidats en couple hétérosexuel et 4 ont été placés chez des candidats en couple de même sexe.

Nombre d'apparementements enfants placés chez les candidats adoptants en 2015, 2016 et 2017

	2015	2016	2017
Candidats adoptants en couples hétérosexuels	25	19	14
Candidats adoptants en couples homosexuels	2	5	3

Au moment de leur placement en famille en vue de l'adoption, les enfants étaient âgés, en moyenne de 4 mois, le plus jeune était âgé de 2 mois et demi et le plus âgé d'un an et 3 mois. Les enfants confiés étaient majoritairement des garçons (61,1%), soit 7 filles et 11 garçons.

S'agissant des délais d'apparementement, on observe en 2017 pour les 18 projets qui se sont concrétisés un délai d'attente moyen de 439 jours, soit un an et deux mois, entre la signature de convention et le rendez-vous de proposition d'enfant. Le délai le plus court était de 207 jours (soit 6 mois et demi environ), tandis que le délai d'attente le plus long était de 680 jours (soit environ 1 an et 10 mois).

En 2017, le service de l'adoption a assuré l'accompagnement post-adoptif obligatoire pour 31 familles, et ce à l'occasion de 37 visites réalisées à domicile.

Par ailleurs, 18 programmes d'accompagnement obligatoire ont été clôturés par la présence du service aux audiences des adoptions concernées.

Au-delà de cet accompagnement obligatoire, un accompagnement a été assuré pour 9 familles adoptantes au-delà du prononcé du jugement, occasionnant un total de 14 rendez-vous.

5. LA PROCÉDURE ET SES DÉLAIS

La procédure d'adoption comporte des délais qui sont souvent perçus comme très longs. Dans le cadre de la procédure encadrée par ONE Adoption, différents délais peuvent être relevés.

En 2017, le délai moyen entre le 1^{er} dépôt de candidature et la recevabilité de la candidature pour examen psycho-médi-co-social du projet était d'environ 6 mois.

Le délai moyen d'examen psycho-médico-social des projets reçus en 2017 était de 4 ½ mois.

Le délai moyen entre la signature de convention (pour les projets acceptés après examen psycho-médico-social) et la proposition d'enfant était d'environ 15 mois. Le délai le plus court était de 7 mois environ, tandis que le délai le plus long observé en 2017 était de 22 ½ mois.

Par ailleurs, s'agissant des délais relatifs à la procédure judiciaire, en 2017, les jugements d'adoption ont été prononcés en moyenne 11 mois environ après le dépôt de la requête en adoption. Sur 19 jugements rendus en 2017, 8 dossiers ont fait l'objet d'un prononcé d'adoption plus d'1 an après le dépôt de la requête (et 1 seul dossier, plus d'1 ½ an après le dépôt de la requête).

6. LA RECHERCHE DES ORIGINES

Les familles suivies dans une démarche de recherche des origines étaient au nombre de 19 et 44 entretiens en lien avec les origines ont été menés et encadrés. Ces chiffres représentent le double de situations suivies par rapport à l'année 2016.

7. LE TRAVAIL D'EXPERTISE JUDICIAIRE – LES ENQUÊTES SOCIALES

Les psychologues du service ONE Adoption ont été, conformément aux missions réglementaires des organismes agréés, mandatés pour assurer la rédaction des rapports d'entretiens psychologiques dans le cadre d'enquêtes sociales ordonnées par les Cours et Tribunaux de la famille.

Ces enquêtes sociales sont ordonnées pour tout projet d'adoption extrafamiliale (lorsque les requérants souhaitent adopter un enfant qu'ils ne connaissent pas, par l'intermédiaire d'un organisme agréé) et pour la majorité des projets d'adoption intrafamiliale (lorsque les requérants souhaitent adopter un enfant qui leur est familier).

Ainsi, en 2017, les psychologues de notre organisme ont été mandatés pour la réalisation de 13 enquêtes sociales dans le cadre de projets d'adoption extrafamiliale, et de 18 enquêtes sociales dans le cadre de projets d'adoption intrafamiliale.

Au total, ce sont pas moins de 67 entretiens psychologiques et 31 rapports d'expertise qui ont été rédigés et adressés à l'Autorité centrale communautaire, chargée de la réalisation de ces enquêtes sociales.



L'action enfance maltraitée

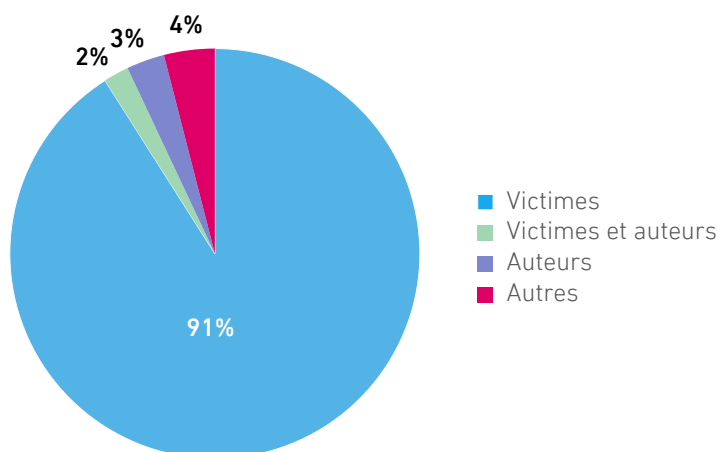
Depuis le début de l'année 2016, les équipes SOS Enfants bénéficient d'un nouveau programme de recueil de données statistiques, IMISOS, offrant une plus grande fiabilité statistique à différents niveaux et permettant la récolte de nouvelles données dans le champ de la prise en charge de l'enfance maltraitée.

En cette année 2017, les 14 équipes SOS Enfants ont donc encodé pour la deuxième fois les signalements reçus dans ce programme. Il reste dès lors difficile de comparer les données de cette année à celles des années précédentes puisque la méthode de récolte de données diffère, qui plus est avec un outil encore en phase de rodage.

Rappelons finalement que les données récoltées par les équipes ne représentent pas la réalité de la maltraitance infantile en Fédération Wallonie-Bruxelles mais bien les situations de maltraitance dont les équipes SOS Enfants ont eu connaissance. Même si ces équipes sont reconnues pour assurer une telle prise en charge, il est nécessaire de considérer les situations encadrées par d'autres professionnels ne référant pas à SOS Enfants, voire celles qui demeurent dans la sphère privée. Nous devons obligatoirement tenir compte de ce biais statistique et être au fait que l'impact de ce « chiffre noir » est difficilement mesurable.

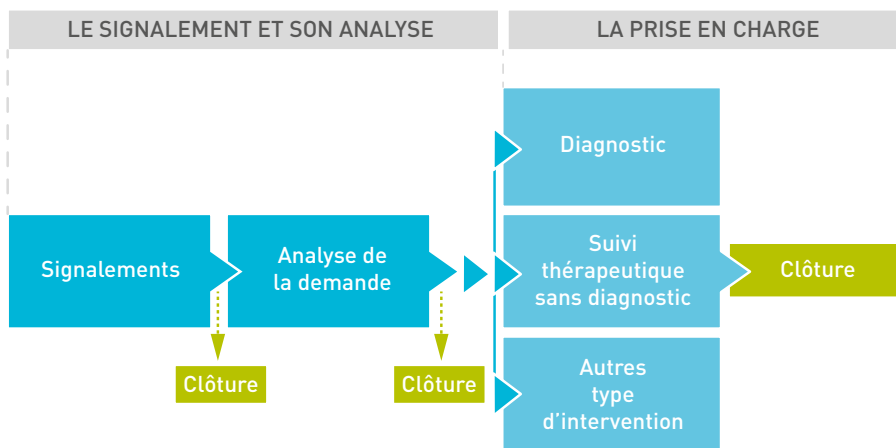
1. LES SITUATIONS QUI ARRIVENT AUX ÉQUIPES SOS ENFANTS

Les 14 équipes SOS Enfants ont reçu 6188 signalements en cette année 2017⁶. L'encodage des signalements se réalise sur base des déclarations des signaleurs. Ainsi, en 2017, parmi les signalements, 91% concernent des enfants victimes, 3% concernent des auteurs et 2% concernent des enfants repris dans les deux catégories. De nombreuses équipes font le constat que des enfants signalés comme auteurs à l'équipe sont en réalité également victimes de maltraitance.



2. DU SIGNALEMENT À LA PRISE EN CHARGE

Un schéma explicatif est proposé afin de mieux cerner le cheminement des demandes qui parviennent aux équipes SOS Enfants, de leur signalement à leur éventuelle prise en charge.



⁶ Les situations ne sont pas comptabilisées de la même manière que l'année précédente, ce qui peut expliquer une augmentation a priori importante du nombre de signalements. Cette année, les enfants « anonymes », « majeurs » et « auteurs » ont été comptabilisés au niveau du signalement

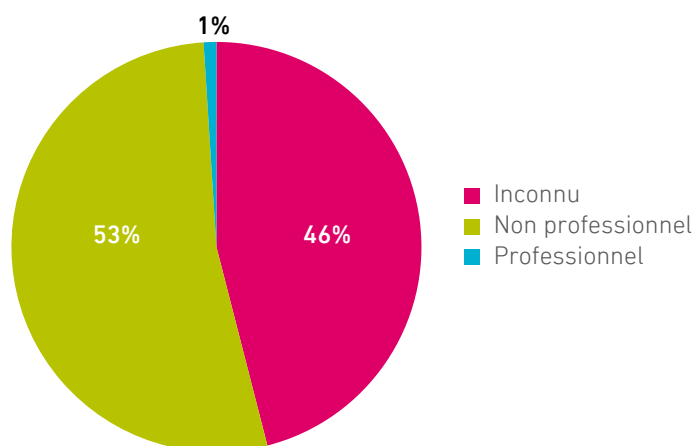
Le signalement est l'acte de communication au cours duquel une personne (professionnel ou non-professionnel) formule une demande, signale une inquiétude, un acte de maltraitance ou un risque de maltraitance auprès d'une équipe SOS Enfants.

En 2017, 6188 signalements⁷ (effectués par téléphone, courrier, mail, voire plus exceptionnellement en personne) ont été réalisés auprès des 14 équipes SOS Enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4293 analyses de la demande ont été clôturées durant l'année 2017. Cette étape correspond au moment où l'équipe s'engage dans l'analyse du signalement afin d'identifier le mode d'intervention le plus adéquat. Cette phase de prise en charge débouche soit sur la clôture de la situation (avec ou sans réorientation), soit sur une prise en charge par l'équipe, qui peut être de trois types : un travail de diagnostic, un suivi thérapeutique sans diagnostic ou un « autre type d'intervention » (à savoir une prise en charge où il n'y a pas de rencontre directe avec l'enfant et/ou sa famille, comme une supervision de professionnels, par exemple).

Le nombre total de prises en charge clôturées en 2017 s'élève à 1657. Ce chiffre ne comptabilise donc pas les situations toujours ouvertes au sein des équipes SOS Enfants à la fin de l'année 2017. Ces situations peuvent être relativement fréquentes, notamment pour les suivis thérapeutiques qui se réalisent potentiellement sur plusieurs années.

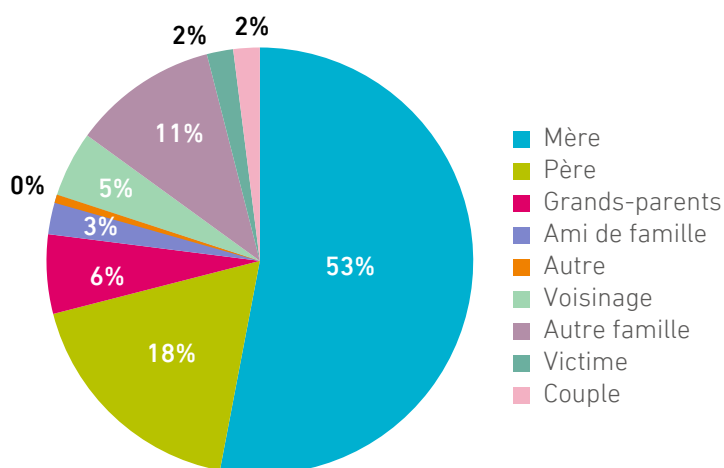
3. ORIGINE DES SIGNALEMENTS



Le système IMISOS utilisé par les équipes SOS Enfants pour encoder les données récoltées ne prend en compte que le premier signaleur, c'est-à-dire la première personne qui porte une situation à la connaissance d'une équipe. 53 % des signalements émanent de professionnels, pour 46 % de non professionnels. Pour 1 % des signalements, il n'a pas été possible d'identifier le signaleur.

Avec les réserves nécessaires en raison du changement de système de récolte de données, cette répartition reste équilibrée d'année en année, avec une légère augmentation des signaleurs non professionnels pour cette année 2017. Les équipes sont à la fois identifiées par le réseau et par les particuliers. Cette moyenne cache cependant toujours des nuances entre certaines équipes davantage identifiées par un réseau de professionnels et d'autres, plutôt reconnues par les particuliers.

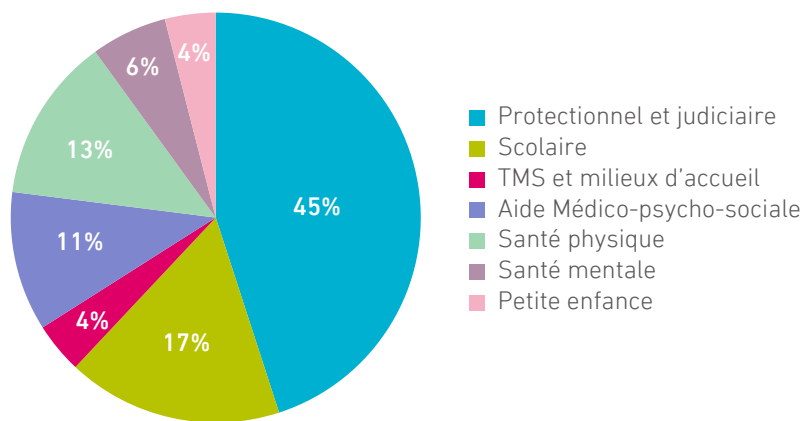
› Les signalements non professionnels



Les mères représentent toujours la part la plus importante des signaleurs non-professionnels (53%), suivie du père.

⁷ Notons qu'en enfant peut être concerné par plusieurs signalements.

Les signalements professionnels



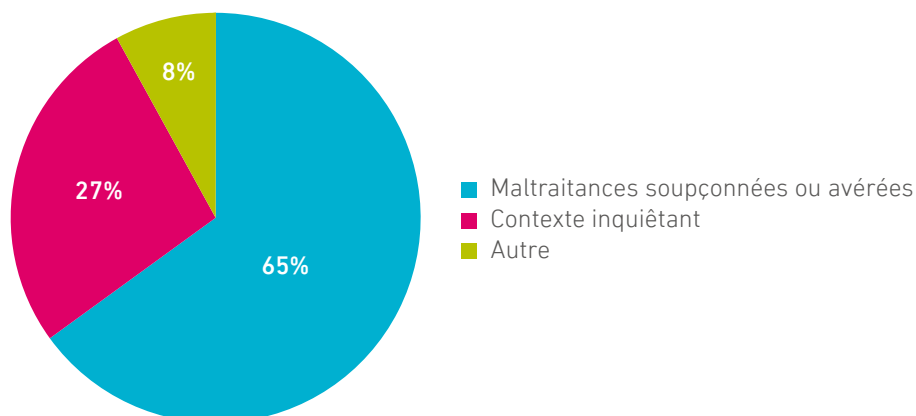
La sphère protectionnelle et judiciaire, qui regroupe globalement le SAJ, le SPJ, le parquet, le tribunal de la jeunesse et la police, représente presque la moitié des signaleurs professionnels (nous comptabilisons plus de 60 % de signalements du SAJ dans cette catégorie).

Le secteur scolaire (école, PMS, PSE...) reste un signaleur majoritaire auprès des équipes SOS Enfants puisqu'il constitue la deuxième grande catégorie de signaleurs professionnels. Il s'agit d'un secteur que l'ONE et les équipes SOS Enfants cherchent à sensibiliser vu la place majeure qu'il occupe dans la vie quotidienne d'un enfant. La tenue de demi-journées de sensibilisation des services PSE, organisées par la Direction santé de l'ONE en collaboration avec le service SOS Enfants, constitue un exemple éclairant de cet objectif de sensibilisation.

Le secteur de la santé physique (hôpitaux, médecins généralistes...) représente 13% des signalements. Les signalements émanant de ce secteur restent assez faibles dans un secteur pourtant fréquemment confronté à la problématique de la maltraitance. Le service SOS Enfants continue dès lors à sensibiliser ce secteur à la problématique afin de faciliter les relais.

Enfin, les secteurs de l'aide psycho-médico-sociale, de la santé mentale et de la petite enfance regroupent ensemble un peu plus de 20% des signalements émanant de professionnels.

4. LES MOTIFS DE SIGNALEMENT



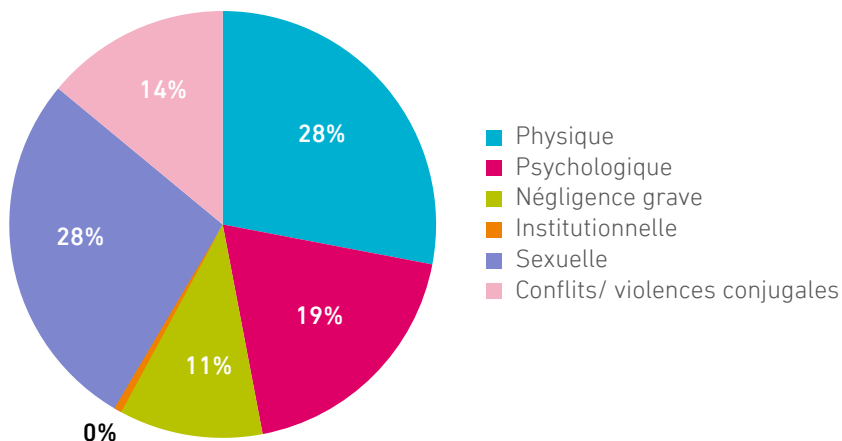
65 % (N = 4015) des signalements reçus par les équipes SOS Enfants portent directement sur une situation de maltraitance, suspectée ou avérée. 27 % (N = 1672) concerne un contexte inquiétant, c'est-à-dire une situation où aucune maltraitance n'a été constatée mais le contexte dans lequel les enfants vivent est préoccupant et peut avoir, dans certains cas, des conséquences à long terme sur leur développement : des parents qui, confrontés à leurs propres difficultés (précarité économique, immaturité parentale, toxicomanie, etc.), ne sont pas en mesure de subvenir adéquatement aux besoins de leur enfant, etc. Enfin, 8% (N = 497) des signalements concernent une demande d'avis ne portant pas sur une question de maltraitance, comme une demande de suivi thérapeutique, par exemple. Pour 4 signalements, soit moins d'1%, le motif de signalement n'a pas été renseigné.

Sur les 4015 situations rapportées, 5379 maltraitements ont été signalés. Plusieurs maltraitements pouvant être signalés pour la même situation.

Parmi les situations de maltraitance signalées, comme l'année passée, ce sont les maltraitements sexuelle et physique qui prédominent. Viennent ensuite la maltraitance psychologique, les enfants exposés aux conflits conjugaux ou aux violences conjugales et la négligence grave. Cette dernière catégorie, en légère augmentation, est, pour rappel, considérée comme une catégorie de maltraitance lorsque le conflit est jugé exacerbé par les professionnels (c'est-à-dire lorsqu'il dégénère en agressions de la part de l'un(e) ou l'autre, voire des deux partenaires) ou lorsqu'il y a de la violence conjugale. L'hypothèse peut être émise que cette augmentation est due à une plus grande sensibilité des professionnels à cette problématique.

Rappelons que sont répertoriées ici les maltraitements sur base de la manière dont elles sont énoncées par les signaleurs.

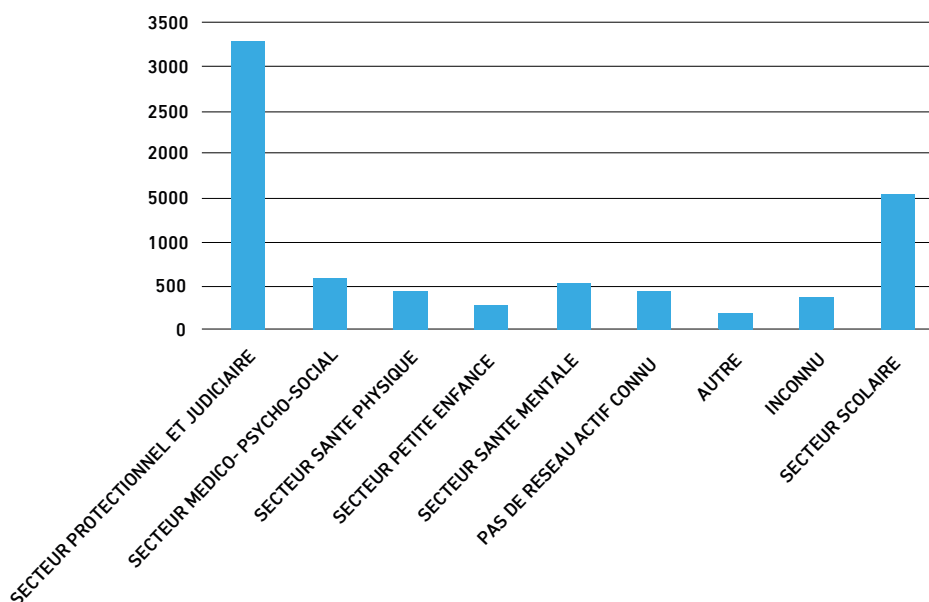
Types de maltraitance signalées



5. L'ANALYSE DE LA DEMANDE

Les équipes ont réalisé 4293 analyses de la demande en cette année 2017.

Lors de l'analyse du signalement, l'équipe SOS Enfants explore notamment le réseau de professionnels entourant l'enfant. Le schéma ci-dessous reprend la répartition de ce réseau. Plusieurs intervenants peuvent avoir été sollicités pour une même situation.

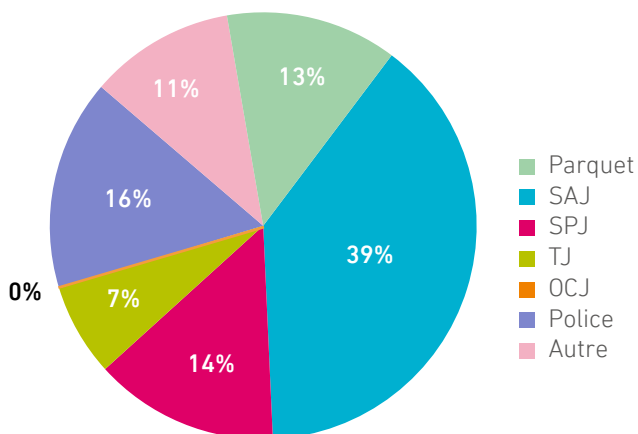


Le graphique montre à nouveau la place prédominante du secteur protectionnel et judiciaire dont le SAJ dans les situations signalées aux équipes. Ces chiffres confirment la philosophie de déjudiciarisation dans laquelle se situent les équipes en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui donne une place centrale aux acteurs du secteur médico-psycho-social, plus outillés pour gérer un cas de maltraitance que le secteur judiciaire.

Le deuxième secteur professionnel actif dans les situations analysées par les équipes est le secteur scolaire. Il est renseigné comme réseau actif autour de l'enfant dans 20% des cas, ce qui peut sembler peu élevé vis-à-vis d'un réseau potentiellement présent auprès de tous les enfants de 3 à 18 ans.

Dans 5% des cas, aucun réseau n'est actif autour d'un enfant et de sa famille. Ces situations constituent une priorité pour les équipes SOS Enfants.

Secteur protectionnel et judiciaire entourant l'enfant

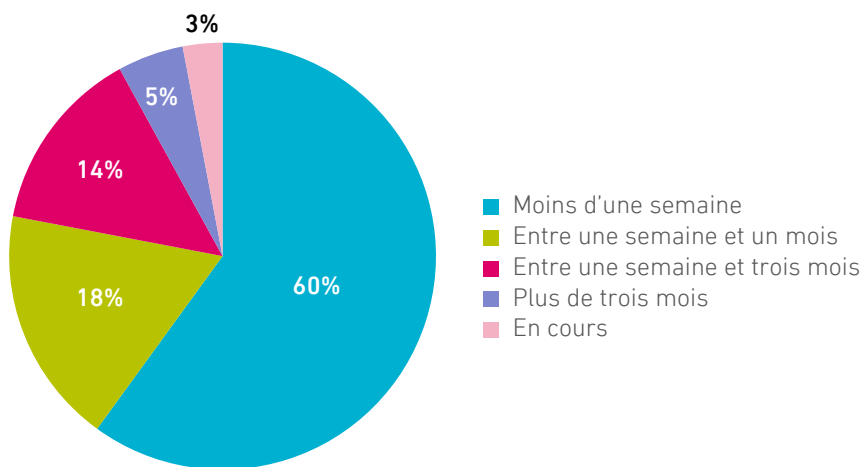


6. DURÉE DES ANALYSES DE LA DEMANDE ET COMPLEXITÉ DES SITUATIONS

Depuis plusieurs années, l'ONE relaye les difficultés rencontrées par les équipes SOS Enfants de plus en plus surchargées, notamment en raison d'une période de plus en plus longue pour analyser les signalements reçus, indépendamment même de toute prise en charge. Ce travail qui prend du temps pour les équipes s'additionne au grand nombre de prises en charge réalisées.

Comme le tableau ci-dessous l'illustre, si la majorité des demandes sont analysées dans le mois, près de 20% d'entre elles mettent trois mois, voire plus pour déterminer les suites à donner au signalement reçu.

Durée de l'analyse de la demande



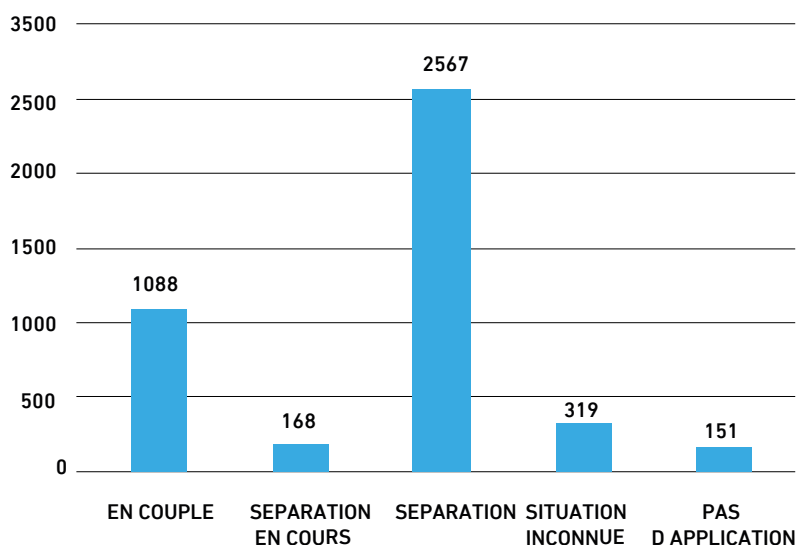
Plusieurs hypothèses sont émises pour expliquer cette temporalité, de plus en plus longue, pour analyser la demande. L'une d'entre elles porte sur la complexité des situations familiales à laquelle les équipes SOS Enfants sont confrontées. Le programme IMISOS permet d'objectiver ces constats émis par les équipes.

Les graphiques ci-dessous donnent quelques informations sur le profil des familles des enfants signalés.

Dans 60% des situations analysées les parents sont séparés, voire dans 64% si l'on comptabilise les parents en cours de séparation. Ces situations compliquent, parfois de manière majeure, le travail des équipes qui doivent recueillir l'accord des deux parents afin d'envisager une intervention.

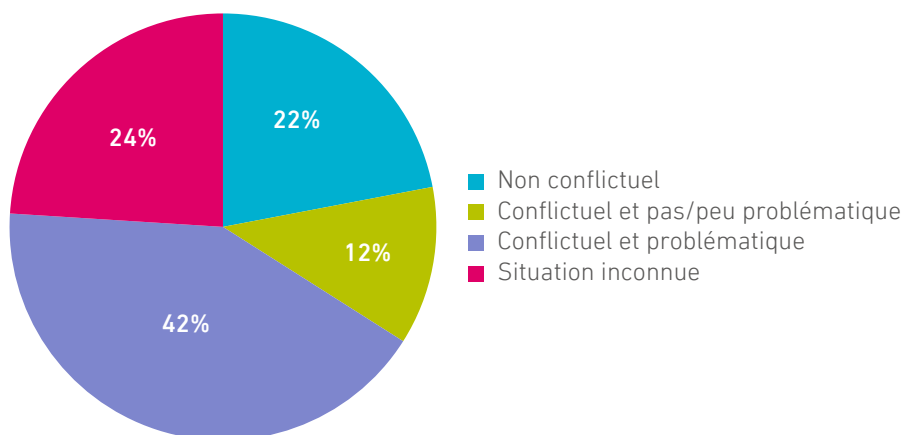
En outre, les équipes sont régulièrement sollicitées dans le cadre de conflits parentaux, où l'enfant peut être pris au piège.

Statut conjugal des parents



Le graphique ci-dessous montre que dans 54% des cas, l'enfant vit dans un climat relationnel conflictuel. Ce contexte est considéré comme problématique pour l'enfant dans 42 % des situations.

Climat relationnel dans lequel vit l'enfant



7. LA PRISE EN CHARGE

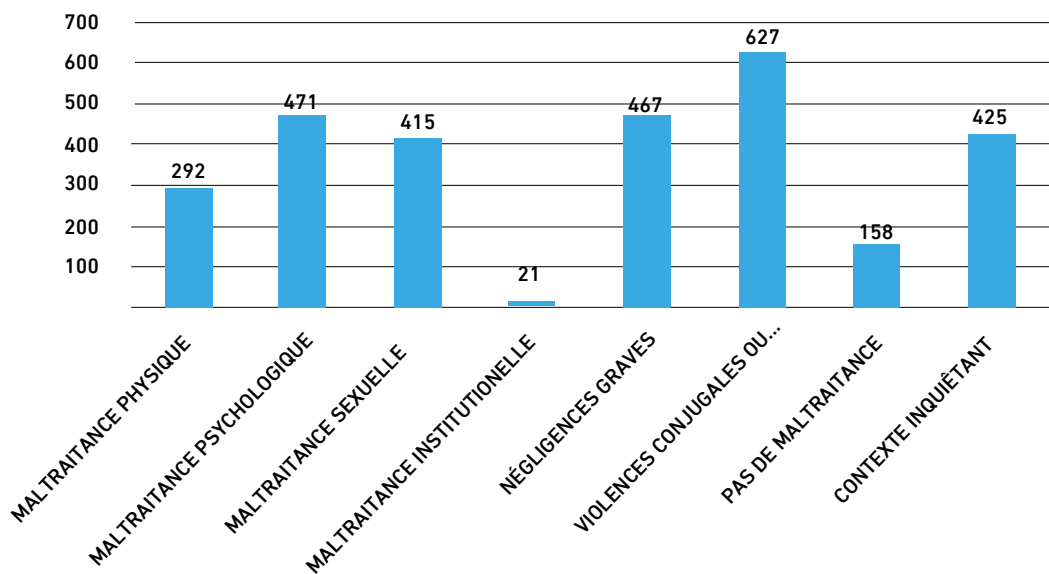
Si, après analyse du signalement, l'équipe SOS Enfants estime qu'une rencontre avec l'enfant est nécessaire, elle ouvre un dossier et procède à une évaluation clinique pluridisciplinaire de la situation vécue par l'enfant. Au terme de ce bilan, l'équipe SOS Enfants est généralement en mesure d'identifier si l'enfant a subi, ou non, de la maltraitance et de quel type.

Une équipe peut également entamer directement un suivi thérapeutique si un diagnostic a déjà été posé, que ce soit par sa propre équipe, dans le passé, ou par un autre professionnel.

Enfin, nous entendons aussi par « prise en charge » les situations dans lesquelles les équipes SOS Enfants n'interviennent pas directement auprès d'un enfant et/ou de sa famille mais où elles peuvent soutenir un professionnel dans l'accompagnement d'un enfant, donner un conseil... Ces situations peuvent parfois aussi engager les équipes dans un travail d'une certaine intensité.

Les chiffres présentés dans ce point rassemblent ces trois types de prise en charge (N = 1657).

Maltraitements diagnostiqués

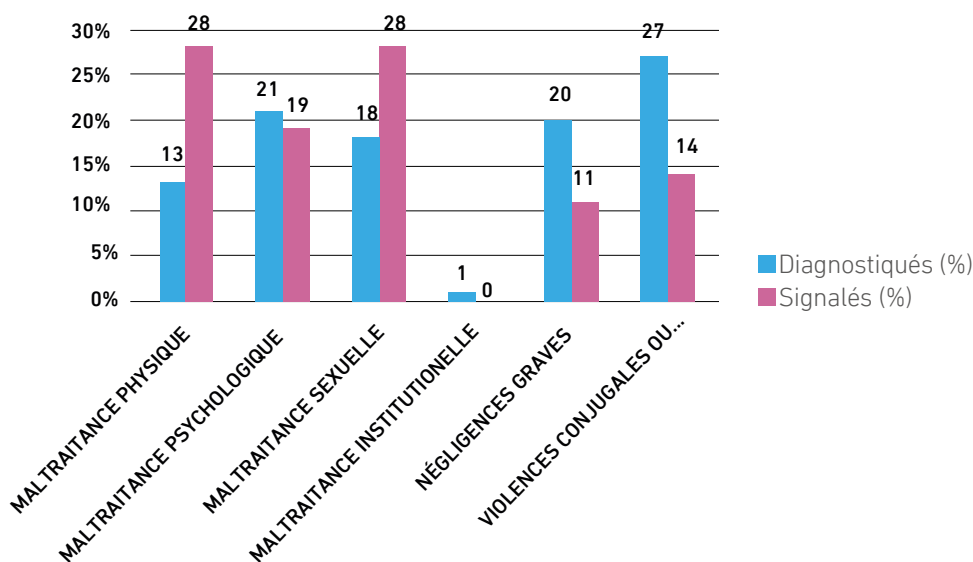


La maltraitance diagnostiquée découle de l'évaluation pluridisciplinaire réalisée par les équipes SOS Enfants.

Plusieurs maltraitements pouvant être diagnostiqués pour une même situation, 2876 maltraitements ont été diagnostiqués sur les 1657 interventions. La catégorie « violences conjugales et conflits conjugaux exacerbés » constitue la maltraitance la plus diagnostiquée (27%). La maltraitance physique représente 21%, les négligences graves 20% et la maltraitance sexuelle 18%. Enfin, la maltraitance physique représente 13% des maltraitements diagnostiqués, et la maltraitance institutionnelle 1%.

Pour les 583 interventions restantes, 425 concernent un contexte inquiétant, 158 aboutissent à un constat d'absence de maltraitance ou concernent une maltraitance antérieure qui n'entraîne plus de risque actuel pour l'enfant.

Comparaison des maltraitements signalés et diagnostiqués en pourcentage



Le tableau ci-dessus reprend la comparaison entre les maltraitements signalés et diagnostiqués .

Les maltraitements physiques et sexuelles comptabilisent à elles deux près de 60% des signalements réalisés auprès des équipes SOS Enfants. Elles ne représentent finalement qu'un tiers des maltraitements diagnostiqués. Les maltraitements psychologiques sont quant à elles signalés et diagnostiqués dans une même proportion.

Finalement les négligences graves et les enfants exposés aux violences conjugales ou aux conflits conjugaux exacerbés sont nettement plus diagnostiqués que signalés. Une hypothèse explicative peut être que les signaleurs sont moins sensibilisés à ces formes de maltraitance, même si on a pu observer que les signalements concernant les

enfants exposés aux violences conjugales ou aux conflits conjugaux exacerbés sont en légère augmentation cette année.

Indications de prise en charge (dans le cadre d'un travail de diagnostic)

Une fois le diagnostic clôturé, l'équipe SOS décide, de manière pluridisciplinaire, quelle orientation donner à la situation afin d'assurer notamment la protection nécessaire à l'enfant ainsi qu'une éventuelle aide thérapeutique.

Le tableau ci-dessous donne une idée des mesures préconisées suite au diagnostic. Notons que plusieurs indications sont possibles pour une même prise en charge.

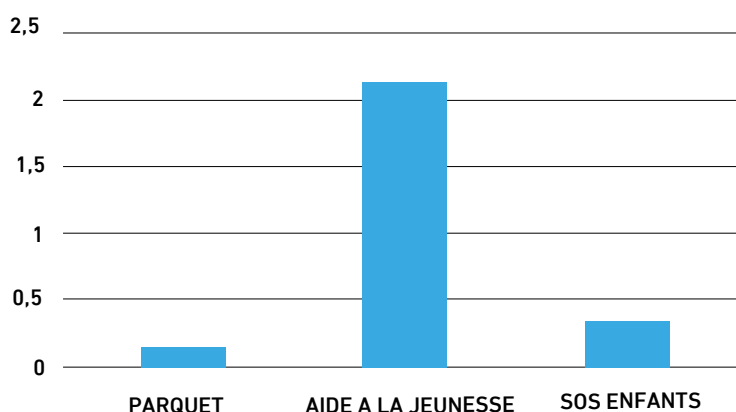
Le suivi thérapeutique en dehors de l'équipe SOS Enfants constitue clairement la mesure la plus préconisée par les équipes au terme du diagnostic. Les équipes le proposent deux fois plus en dehors qu'au sein de leur équipe. Plusieurs explications peuvent être formulées à ce propos : l'équipe était dans une démarche évaluative et ne peut établir un lien de confiance nécessaire au travail thérapeutique avec la famille, l'équipe n'a pas les moyens nécessaires pour entamer un suivi thérapeutique parce que surchargée par des demandes de diagnostic...

Les autres mesures régulièrement proposées par les équipes sont les guidances socio-éducatives ou encore le placement de l'enfant. Notons que la réalisation de ces mesures implique souvent la présence du SAJ ou du SPJ dans la situation.

8. TRAVAIL RÉALISÉ PAR LES RÉFÉRENTS MALTRAITANCE (RM)

Mensuellement, chaque référent comptabilise le nombre de TMS qui les ont contactés, ainsi que les nouvelles et anciennes situations. Les RM précisent également les réorientations vers les équipes SOS Enfants, les services de l'aide à la jeunesse et le Parquet.

Nombre moyen de situations réorientées vers les différents services

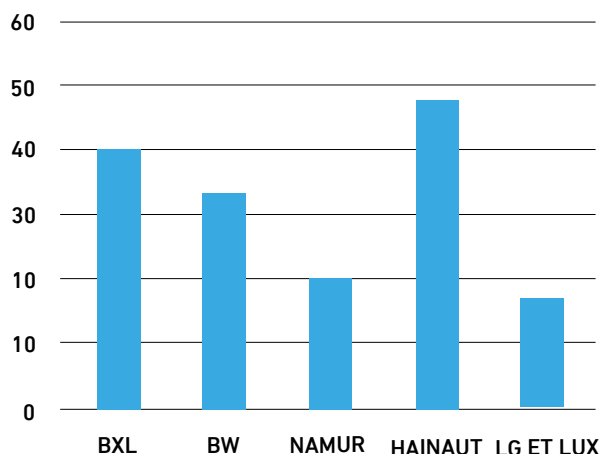


Comme l'atteste le tableau, moins d'une situation par mois (0,37) est en moyenne réorientée vers les équipes SOS Enfants et un peu plus de deux situations par mois sont renvoyées vers les services de l'Aide à la jeunesse (2,14). Moins d'une situation par mois est, en moyenne, également réorientée vers le Parquet (0,12).

Nombre moyen de TMS et de situations par Référent maltraitance

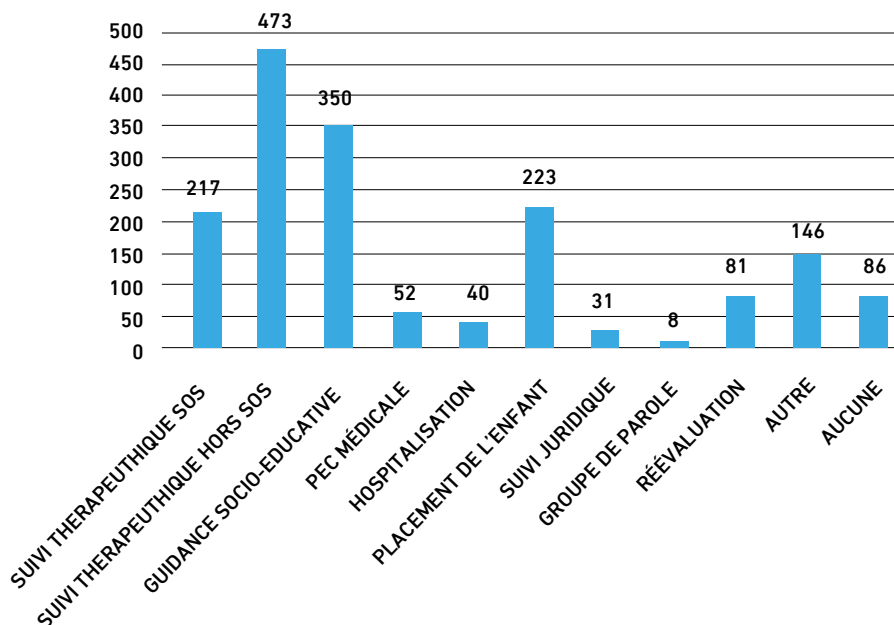
Par mois, ce sont en moyenne 32 TMS différentes qui contactent leur RM respectif. Un référent traite en moyenne 43 situations différentes par mois, parmi lesquelles, 22 situations sont portées à sa connaissance pour la première fois. Si ces chiffres permettent de se représenter une partie du travail réalisé par les référents, il importe, comme toute statistique, de les considérer avec prudence car, comme l'atteste le tableau suivant, les situations varient fortement d'une province à l'autre.

Nombre moyen de TMS différents qui contactent un RM par mois



Parmi les différences notables entre les subrégions, il faut considérer le nombre total de TMS par ETP RM. Par exemple, sur Namur, il faut considérer 64 TMS pour un ETP RM alors que sur une partie du Hainaut, c'est 140 TMS pour un ETP. Les chiffres présentés ci-dessus, ne tiennent pas compte de cette pondération.

Cela dit, ces différences importantes peuvent également être dues, en partie, à l'ancrage du RM (degré de confiance, de connaissance et de reconnaissance) parmi les équipes de TMS mais aussi à la précarité / aux maltraitances / aux inquiétudes diverses auxquelles ceux-ci sont confrontés. Le degré d'implication de la coordinatrice dans les situations de maltraitance semble également impacter sur le nombre d'appels des TMS. Par exemple, sur Liège et le Luxembourg (que statistiquement nous ne sommes pas encore en mesure de distinguer), le nombre de situations relayées vers les RM est le plus faible. Cela peut s'expliquer, en partie, par l'articulation CAT/RM/TMS mais aussi par le fait que, sur le Luxembourg par exemple, le nombre de TMS par ETP est beaucoup plus faible qu'à Bruxelles compte tenu des trajets plus importants : alors que sur Bruxelles, un RM peut enchaîner deux visites d'équipes de TMS en une matinée, cela n'est pas envisageable sur le Luxembourg.





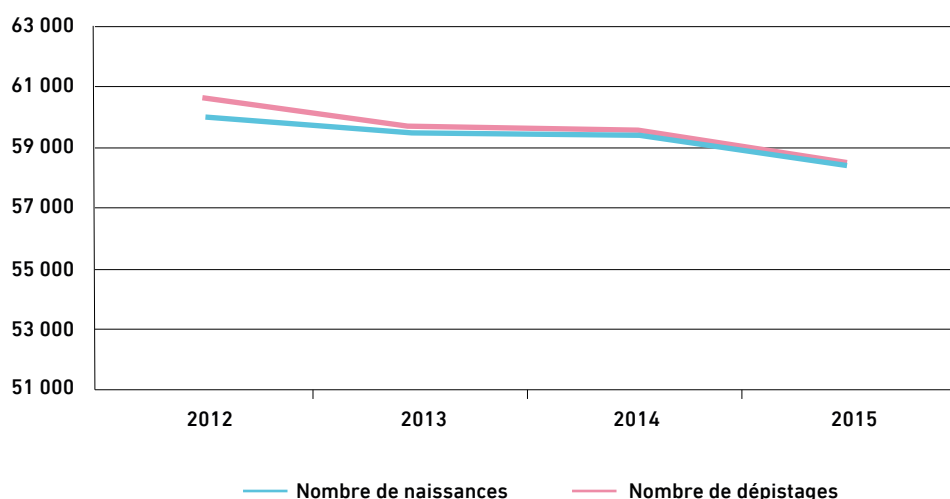
1. DÉPISTAGE NÉONATAL D'ANOMALIES CONGÉNITALES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ENTRE 2012 ET 2015⁸

Le dépistage d'anomalies congénitales se réalise au moyen d'un prélèvement de sang sur le nourrisson entre 3 jours et 5 jours de vie. Les maladies dépistées sont au nombre de 13.

Elles sont rares, voire très rares (pour certaines, on ne rencontre qu'un cas tous les 2 ou 3 ans) mais elles sont d'importantes causes de mortalité et de morbidités sévères. Un dépistage néonatal évoque une prise en charge précoce qui permet à ces enfants d'avoir une vie proche de la normale.

» Bilan des dépistages en Fédération Wallonie-Bruxelles

Évolution du dépistage néonatal d'anomalies congénitales en Fédération Wallonie-Bruxelles de 2012 à 2015



Source(s) :

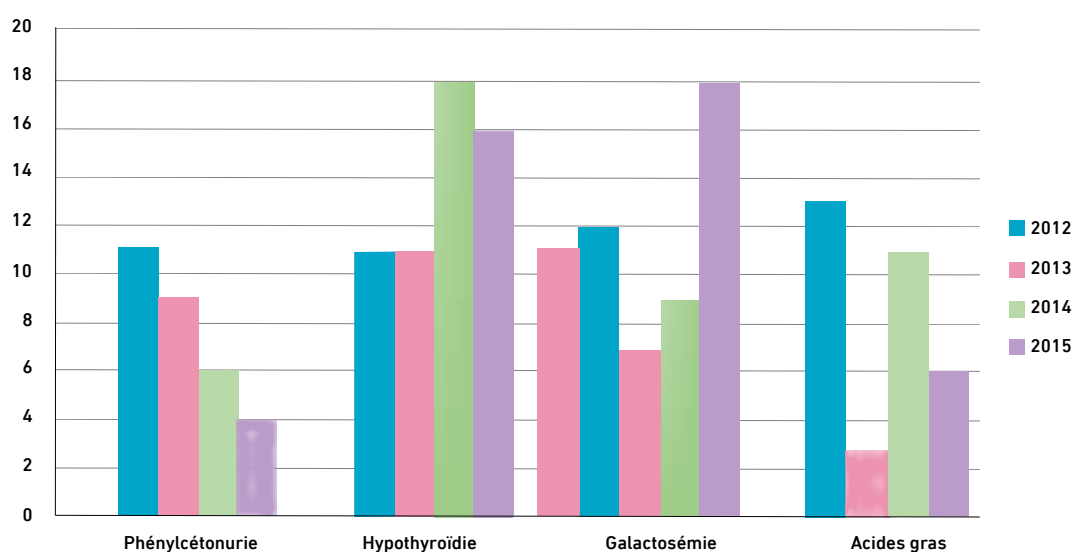
- Nombre de dépistages : Rapports des 3 centres agréés de dépistage des anomalies congénitales en Fédération Wallonie-Bruxelles .
- Nombre de naissances : « Observatoire de la Santé et du Social (OSS) » à Bruxelles et le « Centre d'épidémiologie périnatale (CEPiP) » avec l'autorisation de l'« Agence pour une vie de qualité (AVIQ) »
- Dépistage visuel - estimation de couverture

NOTES MÉTHODOLOGIQUES :

- Le nombre de dépistages comptabilise en principe le nombre d'enfants dépistés. Même si un enfant est dépisté plusieurs fois (prématuré par exemple), il ne doit être compté qu'une fois. Toutefois, l'identification de l'enfant à la naissance n'est pas unique puisque l'enfant ne dispose pas tout de suite d'un numéro national. Dès lors, des doublons peuvent apparaître si l'enfant est mal identifié (par exemple une fois avec le nom de la mère et la fois suivante avec le nom du père). C'est pourquoi le nombre de dépistages peut dépasser le nombre de naissances.
- Calcul : le nombre de naissances repris dans le graphique correspond au nombre de naissances survenues dans les maternités de Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale, à l'exception des naissances de l'UZ-Brussel qui sont prises en charge par le programme flamand. Ces naissances ne correspondent donc pas au lieu de résidence de l'enfant et de sa famille.

⁸ Au moment de la rédaction de ce rapport, les chiffres officiels des déclarations des naissances 2016 ne sont pas disponibles, empêchant l'exploitation des données de dépistages pour cette année. Fin 2018, un rapport reprenant l'ensemble des résultats pour l'année 2016 sera mis en ligne sur le site www.depistageneonatal.be ».

Évolution du nombre de cas dépistés entre 2012 et 2015 pour quelques-unes des anomalies congénitales dépistées les plus fréquentes



Source(s) :

- Rapports des 3 centres agréés de dépistage des anomalies congénitales en Fédération Wallonie-Bruxelles

NOTES MÉTHODOLOGIQUES :

Les anomalies dépistées dans le cadre du programme sont au nombre de 13 : la phénylcétonurie, la leucinose, l'homocystinurie, la tyrosinémie, l'hypothyroïdie, la galactosémie, l'acidémie méthylmalonique et/ou l'acidémie propionique, l'acidurie glutarique de type I, l'acidémie isovalérique, le déficit en acyl-CoA déshydrogénase des acides gras à chaîne moyenne, le déficit en multiple acyl-CoA déshydrogénase, et le déficit en acyl-CoA déshydrogénase des acides gras à chaîne très longue.

- Celles reprises dans le graphique ci-dessus sont :
 - la phénylcétonurie ou hyperphénylalaninémie ;
 - l'hypothyroïdie congénitale ;
 - la galactosémie ;
 - les troubles de la beta-oxydation des acides gras et aciduries organiques (qui regroupent 7 anomalies différentes).
- Calcul : le nombre de naissances repris dans le graphique correspond au nombre de naissances survenues dans les maternités de Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale, à l'exception des naissances de l'UZ-Brussel qui sont prises en charge par le programme flamand. Ces naissances ne correspondent donc pas au lieu de résidence de l'enfant et de sa famille.

Notes :

- Le dépistage néonatal suit l'évolution des naissances. S'il n'est pas possible à ce stade de calculer le taux de couverture précis, les estimations portent ce taux à 98% de couverture du programme de dépistage.

2. DÉPISTAGES DES TROUBLES VISUELS

Dépistage visuel en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2017

Nombre d'enfants vus	Nombre d'examens normaux	Nombre d'examens anormaux	Nombre d'examens douteux	Nombre d'examens irréalissables ou incomplets
30 152*	22 443	3 363	1 561	2 785
	74,4%	11,2%	5,2%	9,2%

Examens normaux : Le résultat du test n'est pas perturbé

Examens anormaux : Le résultat du test montre une anomalie et il convient dès lors d'envoyer l'enfant chez un ophtalmologue

Examens douteux : Le résultat du test présente un risque d'anomalie et il convient dès lors d'envoyer l'enfant chez un ophtalmologue

Examens irréalissables : Le dépistage n'est pas réalisable car l'enfant n'est pas collaborant (pleurs...). Les tests sont en général réalisés sur des enfants à partir de 18 mois.

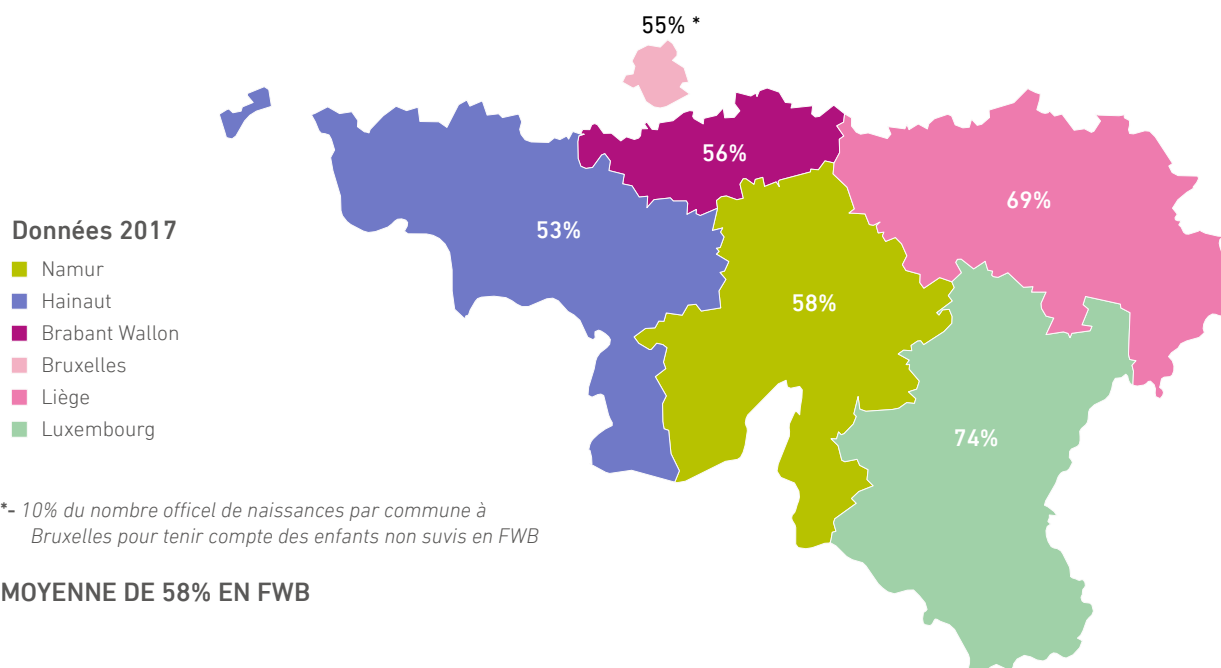
* Soit 3,7 % de moins par rapport à 2016.

Nombre d'examens réalisés par province et estimation de couverture

	Bruxelles*	Brabant Wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Nombre de naissances en 2015	14 961	3 640	1 4112	10 805	3 112	5 050
Nombre d'enfants examinés en 2017	7 905	2 053	7 502	7 490	2 295	2 907
Estimation de couverture 2017	53%	56%	53%	69%	74%	58%
Estimation de couverture 2016	52%	58%	51%	49%	65%	77%

*- 10% du nombre officiel de naissance pour tenir compte des enfants non suivi en Fédération Wallonie-Bxl

Dépistages visuel - Estimation couverture



Dépistages visuel en milieu d'accueil

Année	Nombre d'exams réalisés	En milieu d'accueil	En consultation pour enfants	Données inconnues
2017	30 152	12 058	18 094	0
		40%	60%	0%

Les séances de dépistage en Milieu d'accueil ne sont organisées que dans des structures suffisamment grandes pour permettre l'examen d'au moins 8 enfants au cours d'une séance. Les enfants séjournant dans des petites structures d'accueil peuvent être examinés dans les Consultations pour enfants. De ce fait, les enfants qui sont chez des accueillants ou dans des petites structures d'accueil et pour lesquels l'examen est réalisé dans la consultation pour enfants où ils sont parfois amenés par le personnel d'accueil sont repris dans «examinés en consultation pour enfants ».

» Suivi des enfants référés vers un ophtalmologue

Depuis 2004, l'ONE enregistre les suivis des enfants dépistés et adressés aux ophtalmologues (cet enregistrement se fait de manière strictement anonyme). Pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ONE a connaissance, des résultats du suivi par un ophtalmologue de 11 186 enfants leur ayant été adressés suite au dépistage. Ces données sont communiquées soit directement par l'ophtalmologue traitant soit indirectement par le milieu d'accueil, par le travailleur médico-social de l'ONE ou encore par les parents.

Les anomalies sont confirmées pour 3/4 à 4/5^e des enfants référés après un examen anormale. Dans ces cas, un traitement est d'emblée prescrit à l'enfant ou l'ophtalmologue demande à revoir l'enfant dans les 6 à 12 mois.

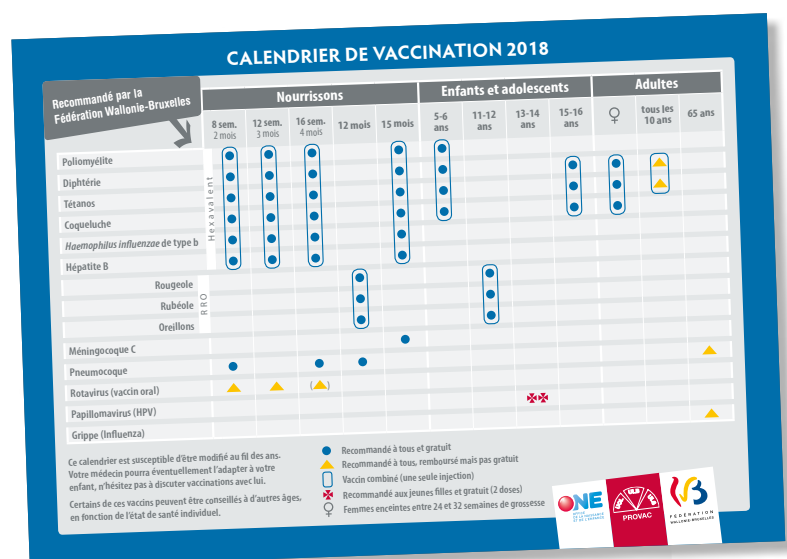
En 2017, pour 1298 réponses reçues, 1 121 soit 86% des anomalies sont confirmées par un ophtalmologue. 177 soit 14% ne sont pas confirmées. 356 sont à revoir soit 27%

Parmi les 1121 anomalies confirmées, 856 soit 76 % enfants se voient prescrire un traitement :

Lunettes	788
Lunettes + cache	33
Cache oculaire	13
Intervention chirurgicale	4
Autres	13
Traitement non précisé	5

3. LA VACCINATION

Les couvertures vaccinales sont l'un des principaux indicateurs permettant de suivre de près l'évolution et l'adéquation du Programme de vaccination. Les enquêtes de couverture sont réalisées auprès des enfants âgés de 18 à 24 mois et auprès des élèves d'un niveau scolaire en particulier, soit de 2^e primaire, 6^e primaire, 2^e secondaire et enfin de 4^e secondaire. Elles permettent d'évaluer le pourcentage de la population vaccinée pour les différentes maladies tel que prévu dans le calendrier vaccinal. Ces enquêtes permettent aussi d'évaluer le respect de l'âge d'administration des doses de vaccin.



› Couverture vaccinale pour l'hépatite B chez les pré-adolescents de 6^e année primaire⁹

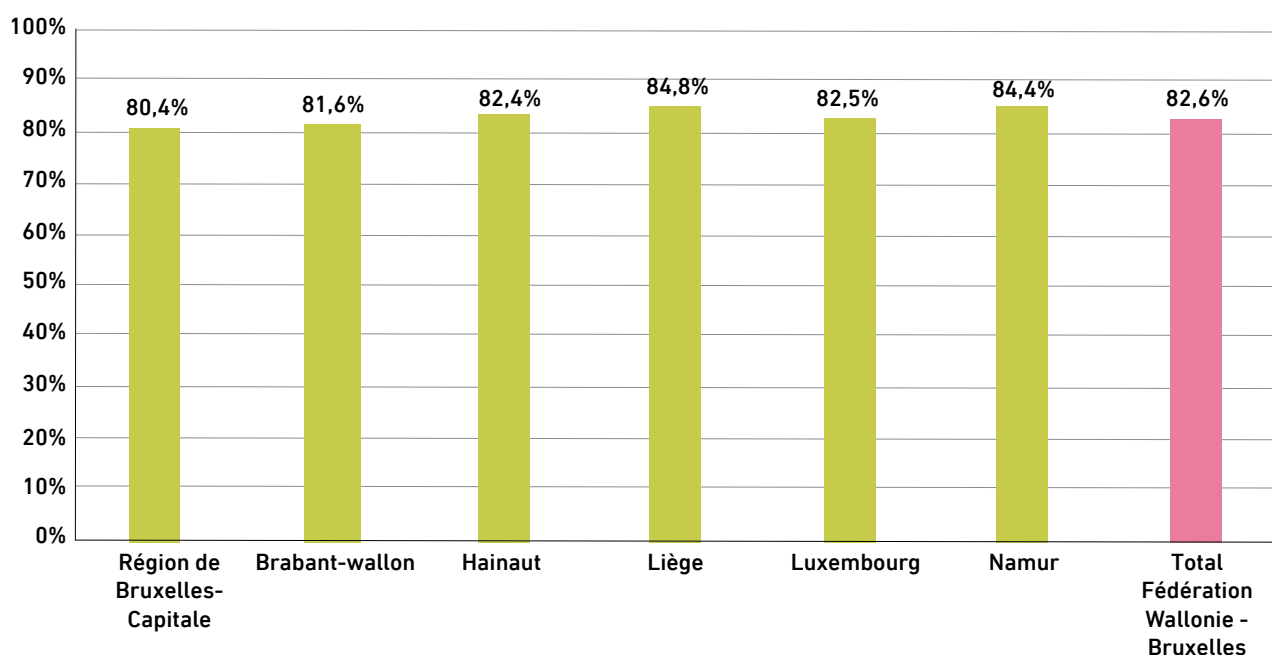
Le virus de l'hépatite B (VHB) engendre une infection du foie, dont la forme aiguë peut être symptomatique ou asymptomatique, et conduire à une hépatite chronique. Celle-ci peut entraîner une cirrhose qui évolue vers un cancer du foie. Il est très important de vacciner les enfants en bas âge car le risque de passage à la chronicité est d'autant plus élevé que l'infection survient tôt dans la vie.

La vaccination contre l'hépatite B est recommandée dans le calendrier vaccinal. Le vaccin combiné (hexavalent) est administré à 2, 3, 4 et 15 mois chez les nourrissons. Si lors du bilan vaccinal en 6^e primaire, la vaccination n'a pas été effectuée, une vaccination de rattrapage peut être proposée à l'enfant entre 11 et 15 ans. Le rattrapage peut s'effectuer en 6^e primaire ou en 2^e secondaire. Le schéma de rattrapage pour cette tranche d'âge est de 2 doses à 6 mois d'intervalle, avec le vaccin adulte. Le vaccin combiné, pour les nourrissons, et le vaccin monovalent, pour les enfants et les adolescents, sont disponibles gratuitement dans le circuit de distribution de vaccins de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'enquête réalisée en 2015-2016 (cfr infra) portait principalement sur la vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO) auprès des élèves de 6^e primaire. Elle a également récolté des données sur la couverture du vaccin contre l'hépatite B. Elle a été réalisée auprès des Services de Promotion de la Santé à l'École (SPSE) et des Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) de la Fédération Wallonie-Bruxelles exerçant la mission de Promotion de la Santé à l'École. Les informations vaccinales des élèves proviennent de leurs dossiers médicaux disponibles dans les SPSE/CPMS-FWB.

L'échantillon total, représentatif de la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est constitué de 5.300 élèves de 6^e primaire dont 2 662 filles et 2 638 garçons. Le sexe-ratio (garçons/filles) est de 0,99.

Couvertures vaccinales des élèves de 6^e primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour le vaccin contre l'hépatite B, par province/région, année scolaire 2015-2016



9. Vermeeren A, Goffin F. Statistique de couverture vaccinale en 6^e primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2015-2016. Rapport Provac

Notes :

- L'enquête montre que 82,2% des élèves de 6e primaire sont en ordre de vaccination contre l'hépatite B. Les parents expriment clairement un refus dans seulement 1,3% des cas (soit 69 élèves sur 5 300). Une enquête téléphonique a été réalisée après l'analyse des dossiers afin de compléter les données non disponibles dans les dossiers. Cette seconde étape a permis d'établir la couverture vaccinale totale à 82,6% en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une augmentation d'environ 7% a été constatée entre 2008-2009 (75%) et 2015-2016 (82,6%).
- L'estimation de couverture vaccinale doit être considérée comme minimale car les SPSE/CPMS-FWB ne reçoivent pas l'ensemble des informations sur les statuts vaccinaux.
- Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a fixé comme objectif de maîtriser l'infection par le virus de l'hépatite B. La vaccination joue un rôle majeur dans la stratégie proposée. L'objectif fixé par l'OMS est d'arriver à une couverture de 95% après le schéma de vaccination complet en 2020. Il est donc important de bien continuer à vacciner les nouveau-nés et d'effectuer le rattrapage entre 11 et 15 ans pour ceux qui ne seraient pas encore en ordre.

4. PLATEFORME D'AUTOFORMATION EXCELLENCIS - ONE

Nombre d'utilisateurs Excellencis			
Liste	12/2016	12/2017	
Généralistes	816	933	+14%
Pédiatres	199	221	+11%
Médecins PSE	37	57	+54%*
Infirmières PSE	78	163	+108%*
Etudiants	218	275	+26%
Gynéco/sages-femmes	67	82	+22%
Total	1 415	1 731	+22%

* L'augmentation de la fréquentation 2017 pour le secteur PSE s'explique par la promotion de la plate-forme lors de la journée de formation destinée aux professionnels du secteur

On constate que la plateforme d'autoformation gratuite continue sa croissance.

1. PARTICIPATION AUX FORMATIONS CONTINUES

Chaque année, les participants aux formations subventionnées par l'ONE ont l'occasion d'exprimer leurs avis quant aux conditions d'organisation et quant à l'accessibilité aux formations subventionnées par l'ONE. Les suggestions des participants sont recueillies via un questionnaire que les opérateurs diffusent lors des activités de formation et dont les données sont traitées par l'ONE.

6 907 questionnaires ont été recueillis et traités pour le cycle 2016-2017. Le tableau qui suit présente le nombre de participants aux formations, par subrégion.

Nombre de participants aux formations sur base des questionnaires en fonction des subrégions							
Brabant wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Autre	Total
1 120	1 545	1 604	1 041	805	784	8	6 907

L'analyse des réponses met en évidence :

- 86,94 % des participants du cycle 2016-2017 sont des professionnels directement en contact avec des enfants.
- Les professionnels du secteur 0-3 ans représentent un peu moins de la moitié des participants (44,26%) et 1,74% pour la tranche d'âge 0-6 ans. Les professionnels et volontaires de l'ATL représente 42,86 % des participants. Pour les 2 secteurs confondus c'est-à-dire 0-12 ans, il y a 6,69 % de participants.
- Une répartition de l'offre de formation permet de constater une concordance entre la subrégion où travaillent les professionnels et la subrégion dans laquelle la formation est organisée.

Le tableau suivant met en évidence la répartition de l'offre de formation dans les différentes subrégions en lien avec le lieu de travail des participants.

Lieu de travail des participants									
Subrégion de la formation	Brabant Wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Non communiqué	Total général	
Brabant Wallon	743	94	98	61	11	52	61	1 120	16,22%
Bruxelles	30	1 365	39	19	9	4	79	1 545	22,37%
Hainaut	56	29	1 442	12	3	26	36	1 604	23,22%
Liège	23	27	14	889	28	32	28	1 041	15,07%
Luxembourg	9			12	754	9	21	805	11,65%
Namur	76	49	98	54	40	452	15	784	11,35%
Bredene			8					8	0,12%
Total général	937	1 564	1 699	1 047	845	575	240	6 907	
	13,57%	22,64%	24,60%	15,16%	12,23%	8,32%	3,47%		100,00%

Les formations les plus suivies selon les axes1 du programme triennal 2014-2017 se répartissent de la manière suivante¹⁰ :

Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axes 1+2	Axes 1+4	Axes 1+5	Axes 1+3	Axes 1+3+4	Axes 1+4	Axes 1+4+5	Axes 1+5	Axes 2+3	Axes 2+3	Axes 3+4	Axes 4+5	Total
1 265	102	34	246	424	564	377	37	314	40	2 390	10	77	352	186	357	132	
22,3%	18,31%	1,48%	0,49%	3,56%	6,14%	8,17%	5,46%	0,54%	4,55%	0,58%	34,60%	1,11%	5,10%	2,69%	5,17%	1,91%	100%

70,02%

La participation à certains axes du programme triennal peut sembler assez faible. Il est nécessaire de croiser cette lecture avec un nouveau point du programme triennal, à savoir la possibilité de croiser plusieurs axes dans le programme de formation, ce que l'on peut résumer dans le tableau ci-dessus (l'association de plusieurs axes représente 70,02%). Un nombre important de formations se rapporte aux notions de base, bien que de plus en plus elles soient croisées avec une analyse des pratiques quotidiennes ou un focus particulier sur l'accessibilité ou la notion de participation.

Pratiquement cela s'illustre par le fait que certaines formations ne développent qu'un axe de travail par exemple les notions de base alors que certaines plus transversales vont toucher à plusieurs comme les notions de base (1), l'accessibilité (2), la participation (3), et le sens des pratiques (4). Ces dernières situations sont présentées dans le graphique sous la colonne 1->4

2. PROFILS DES PARTICIPANTS ET FACILITATEURS

Les profils des participants sont fort divers et recouvrent de nombreuses réalités de terrain (emplois multiples, temps partiel(s), statut(s) précaire(s), ...). Il est toutefois possible de retirer quelques informations et tendances sur le profil des professionnels ayant suivi une formation subventionnée au cours de ce cycle.

- Répartition homme-femme : 4,60% hommes, 91,88% femmes et 3,52% de non renseignés.
- Temps de travail : 33,24% des participants travaillent à temps plein, 56,33% à temps partiel, 7,25% n'ont pas répondu à la question et 3,17% ont indiqué autre chose que temps plein ou partiel. Parmi cette catégorie autre, les personnes renseignent des statuts très précaires. Les personnes sous statut ALE représentent 2,61%.
- Expérience professionnelle : 31,71% ont une expérience professionnelle dans le secteur d'une durée de moins de 5 ans, 23,72% de 5 à 10 ans d'expérience, 15,17% de 10 à 15 ans d'expérience, 24,67% ont plus de 15 ans d'expérience et 4,72% n'ont pas répondu à la question.
- Principaux lieux de travail : 42,00% travaillent dans l'accueil extrascolaire, 27,22% en crèche, 5,05% dans un SAEC et 4,37% n'ont pas répondu.
- Continuité de la formation continue : 52,19% des participants ont suivi une formation au cours du cycle 2016-2017, 39,31% n'en n'ont pas suivi et 8,50% n'ont pas répondu à la question.

Sur base des réactions des participants mais aussi des formateurs et d'autres professionnels de la petite enfance il apparaît que, pour être pleinement efficaces, ces formations continues doivent être longuement réfléchies, préparées¹¹, évaluées et être combinées avec des dispositifs d'accompagnement sur le terrain.

Les participants relèvent également des facilitateurs à l'engagement en formation. Les plus cités sont les suivants:

- La proximité du lieu de formation et du lieu de travail : 32,76% des répondants ;
- La facilité du remplacement : 19,11% des répondants ;
- La participation de plusieurs collègues à une même formation : 15,56%
- 12,71% des répondants ne s'expriment pas à ce sujet.

Les moments consacrés à la formation continue, pour qu'ils prennent pleinement sens pour les professionnels, sont essentiels car ils leur donnent l'opportunité de s'arrêter un temps pour réfléchir seul et/ou collectivement, à leurs pratiques, leurs valeurs et leurs représentations de l'enfant et de la famille, aux situations de travail. Ils contribuent à développer leur positionnement professionnel et à professionnaliser les actes quotidiens. Il est donc essentiel que chaque lieu d'accueil articule les « dispositifs de formation continue » à une réflexion plus globale sur le développement des compétences professionnelles et sur les possibilités de mises en pratique dans le lieu de travail de « ce qui est mobilisé » en formation (transfert des compétences dans les pratiques quotidiennes).

¹⁰ Pour mémoire : Axe 1 – notions de base ; Axe 2 – accessibilité ; Axe 3 – participation ; Axe 4 – sens des pratiques ; Axe 5 – responsabilité d'une équipe

¹¹ Repère 14- soutenir un processus de formation continue, Soutien à l'activité de professionnels

Repères pour de pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans)

3. EVOLUTION DE LA FORMATION CONTINUE AU FIL DES ANS

Le tableau ci-dessous montre la progression depuis 15 ans, du nombre de jours et d'opérateurs subventionnés par secteur (0-3 ans et 3-12 ans) et le montant des budgets consacrés à la formation continue.

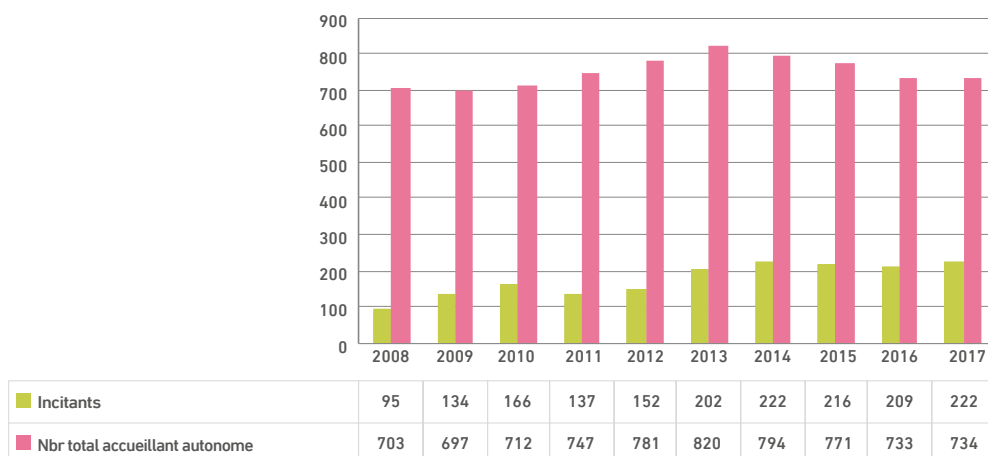
Années	Nombre de jours (secteur 0-3 ans)	Nombre d'opérateurs Subventionnés (secteur 0-3 ans)	Nombre de jours (secteur 3-12 ans)	Nombre d'opérateurs Subventionnés (secteur 3-12 ans)	Totaux	Budget octroyé
2003-2004	456 jours	8	283,5 jours	8	739,5 jours	654 000 €
2004-2005	456,5 jours	8	455 jours	13	911,5 jours	796 226,78 €
2005-2006	466 jours	8	445 jours	13	911 jours	845 117 €
2006-2007	473 jours	8	505 jours	14	978 jours	891 852 €
2007-2008	491 jours	8	519 jours	15	1 010 jours	925 284 €
2008-2009	563,5 jours	13	682,1 jours	15	1 245,6 jours	1 222 206,25 €
2009-2010	687 jours	15	766,75 jours	20	1 453,75 jours	1 358 219,42 €
2010-2011	724,5 jours	16	753 jours	21	1 477,75 jours	1 404 713,56 €
2011-2012	706 jours	20	754 jours	25	1 460 jours	1 445 048,46 €
2012-2013	714 jours	22	803 jours	25	1 517 jours	1 366 671,45 €
2013-2014	758 jours	25	811,5 jours	22	1 569,5 jours	1 346 421,44 €
2014-2015	690 jours	25	793 jours	26	1 483 jours	1 363 778,55 €
2015-2016	758,8 jours	24	826,3 jours	23	1 585 jours	1 498 535,47 €
2016-2017	847 jours	24	825 jours	28	1 672 jours	1 559 556,58 €
2017-2018	846,5 jours	23	904 jours	28	1 750,5 jours	1 565 521,92 €

Depuis de nombreuses années, l'ONE s'engage pour soutenir des milieux d'accueil de qualité. Il est largement reconnu¹² que la qualité des activités pédagogiques des professionnels de l'accueil, de leurs interactions et de leurs connaissances (théorie et pratique), ont un impact considérable sur le bien-être et le développement des enfants. Ainsi au vu des rôles essentiels de la formation et de l'accompagnement des pratiques pour l'amélioration continue des services d'accueil, le budget alloué à la formation continue ne cesse d'augmenter pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses du secteur. Les approches méthodologiques et pédagogiques se sont par ailleurs diversifiées avec l'élargissement du nombre d'opérateurs subventionnés.

4. EVOLUTION DE LA MESURE « INCITANT FORMATION » DESTINÉE AUX ACCUEILLANTS ET CO-ACCUEILLANTS

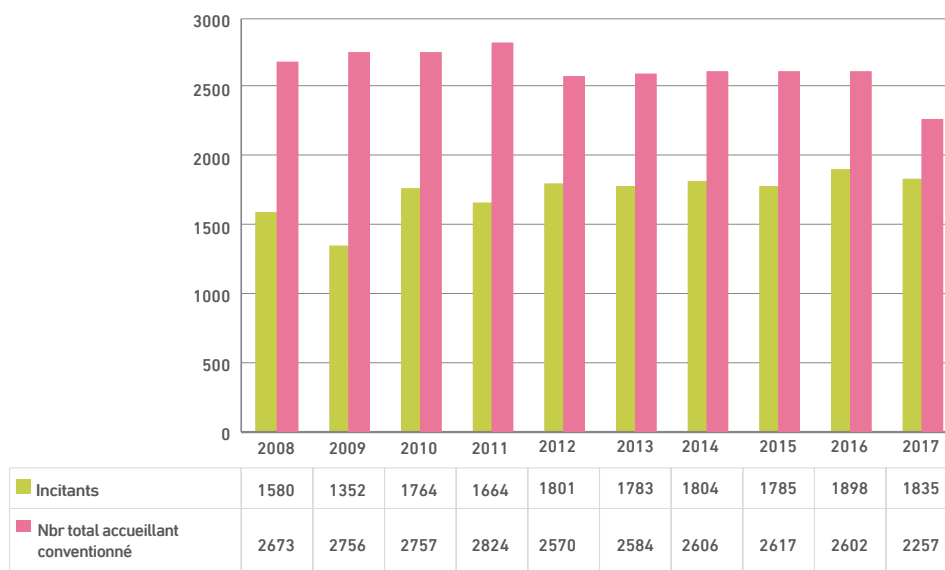
Les graphiques suivants concernent l'évolution de la mesure « incitant formation » qui est accordée depuis 10 ans aux accueillants à domicile. Cette mesure de plus en plus demandée, constitue un facilitateur et impacte positivement la participation des accueillants aux formations.

Evolution des incitants pour les accueillants autonomes sur 10 ans



12 OCDE (2015), « petite enfance, grands défis IV : le suivi de la qualité dans les services d'éducation et d'accueil de jeunes enfants », Ed. OCDE, Paris, PP 133-134

Evolution des incitants pour les accueillants conventionnés sur 10 ans



Il existe des différences marquées entre accueillants autonomes et accueillants conventionnés. En 2017, seulement 30,25% des accueillants autonomes ont fait une demande pour obtenir l'incitant formation alors que 81,30% des accueillants conventionnés en ont fait la requête. Il est possible d'avancer plusieurs hypothèses pour expliquer cet écart. Il peut s'agir d'une part d'un positionnement différent par rapport à la formation. En effet pour obtenir l'incitant, il faut pouvoir justifier d'un certain volume de formation. Les accueillants autonomes auraient-ils plus de difficultés pour aller en formation ? Une autre piste est liée à la dimension administrative de la mesure. Pour les accueillants conventionnés, c'est l'assistant social du service qui est chargé d'effectuer les demandes pour tous les accueillants du service alors que l'accueillant autonome se retrouve seul face aux démarches administratives.



Des actions transversales en soutien à la parentalité

1. LES LIEUX DE RENCONTRE ENFANTS ET PARENTS

En 2017, l'ONE a recensé **175** Lieux de Rencontre Enfants et Parents en Fédération Wallonie Bruxelles. Ce recensement s'effectue via divers canaux locaux tels que les coordinateurs subrégionaux, les coordinateurs accueil et accompagnement, les TMS,... Ces lieux se répartissent différemment sur le territoire. La plupart émanent des coordinations de travailleurs psycho médico sociaux qui tentent de répondre aux besoins de la population, aux demandes des parents, aux réalités des familles,...

Le subventionnement des LREP par l'ONE s'effectue via des appels à projets, selon les prescrits des contrats de gestion. C'est ainsi qu'en 2017 **42** lieux étaient subventionnés (12 en 2003, 6 en 2006, 6 en 2016, et 18 en 2017). La sélection des LREP subventionnés, dans le cadre des appels à projets se fait sur base des réponses à différents critères fixés par l'Office tels qu' avoir élaboré un projet, l'adaptation à la spécificité des contextes et des publics, l'accessibilité, la qualité du cadre/de l'accueil, la réflexion sur les pratiques, le développement du travail en réseau, favoriser la participation des parents, les ressources disponibles.... C'est sur ces réponses aux différents critères que les LREP ont été subventionnés. Les subventions sont reconduites sur base d'un rapport d'activités et des justifications de dépenses. Des rencontres avec les porteurs de projets sont également organisées sur site et un accompagnement peut être proposé ou demandé, si besoin. Malgré la diversité des LREP, l'Office a toujours valorisé les projets où la réflexivité, telle qu'elle est décrite dans le référentiel soutien à la parentalité, était au cœur de l'action.

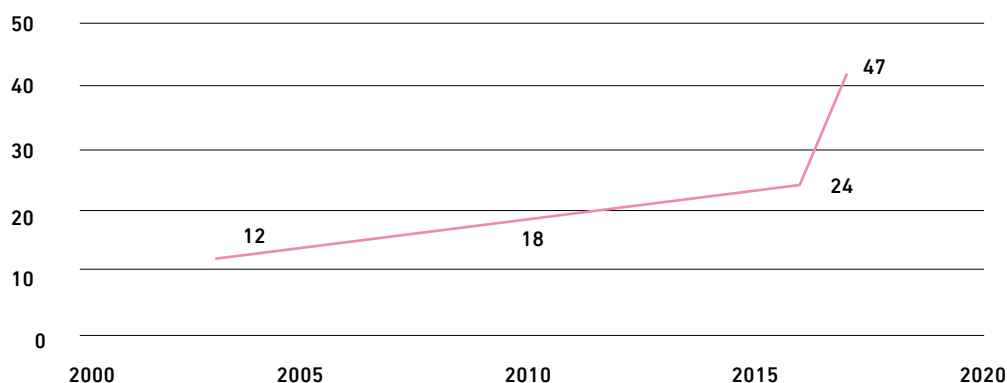
Il est à noter que tous les LREP ne sollicitent pas de subvention à l'ONE, certains pouvant être soutenus financièrement par d'autres biais.

Le souhait de l'Office est de poursuivre son soutien au secteur en prônant la qualité des services proposés aux enfants et parents, en élargissant le nombre de LREP subventionnés et en continuant à organiser des journées d'échanges et d'expériences chaque année.

Subrégions	LREP en FWB	LREP subventionnés
Brabant Wallon	22	4
Bruxelles	41	13
Hainaut	41	9
Liège	38	9
Luxembourg	14	2
Namur	19	5
FWB	175	42

Comme le graphique ci-dessous le montre, l'ONE a pu augmenter son offre de soutien financier, suite entre autres, au budget supplémentaire accordé par la Ministre de l'Enfance, dans le cadre du contrat de gestion 2015-2018. C'est ainsi que 24 LREP supplémentaires ont pu être subventionnés entre 2015 et 2017.

Evolution des LREP suventionnés sur 14 ans



2. LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE PROMOTION ET D'ÉDUCATION DE LA SANTÉ AUTOUR DE LA PÉRINATALITÉ, DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE, NOTAMMENT DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE

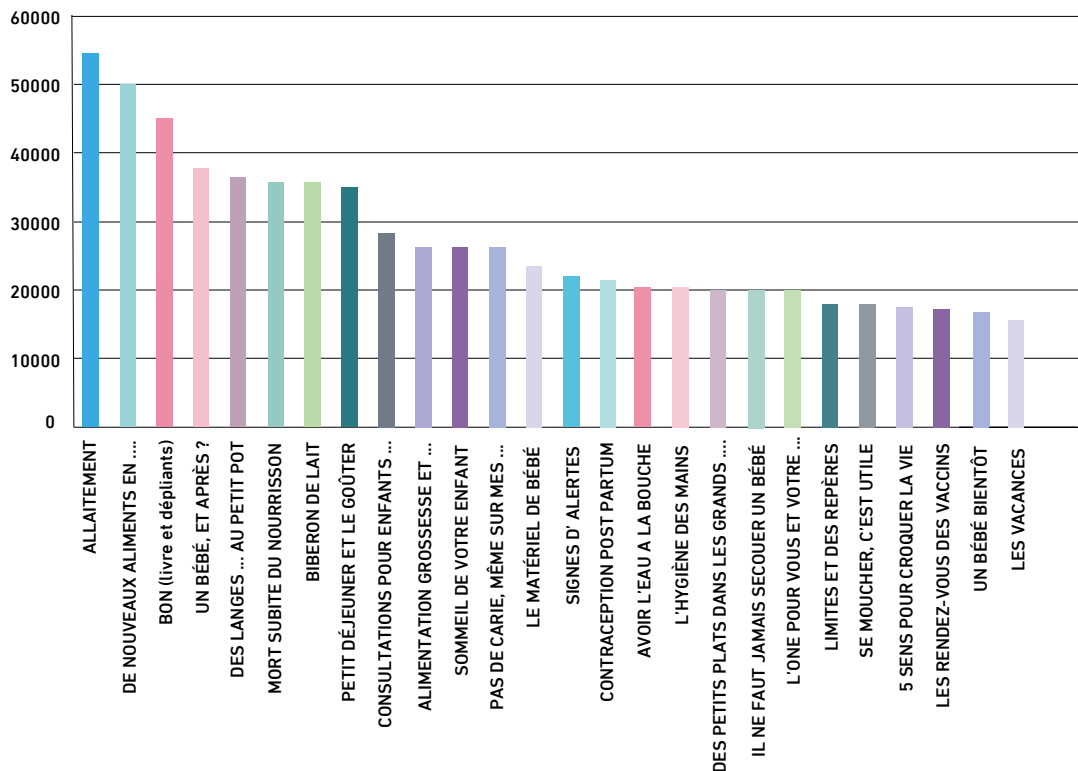
Outre la présence en télé, sur le web et les médias sociaux, l'ONE diffuse également des brochures d'information et propose des modules d'animation aux enfants et à leurs parents.

» Les brochures d'information

Des brochures, dépliants, fiches et affiches traitant de divers thèmes sont régulièrement édités à l'usage du public. Les thèmes choisis offrent aux parents, futurs parents et enfants différents messages, renseignement et soutien : grossesse, santé, éveil de l'enfant.... Les versions papiers restent d'un usage prioritaire car ils sont accompagnés par nos agents de terrain lors de visite à domicile, consultations... Ces documents sont remis, commentés et développés par les TMS au moment opportun lors d'une rencontre avec les familles.

Une attention particulière est consacrée à l'accessibilité des différentes informations (choix du langage, illustrations, pictogrammes, traduction etc....).

A titre informatif, nous citons dans le tableau ci-dessous les 25 documents ayant été diffusés à plus de 15000 exemplaires en 2017.



Nous diffusons au moins 89 documents différents, c'est ce qui nous donne le total de plus d'un million de documents diffusés. Toutes les brochures sont répertoriées sur le site Internet de l'ONE.

En 2017, 3 nouveaux documents ont été édités par l'ONE : « Le petit déjeuner et le goûter », « Du linge au petit pot », « La contraception Post Partum »

« **Le petit déjeuner et le goûter** » est un dépliant qui fait suite aux autres documents sur l'alimentation et qui a été réalisé pour compléter le dépliant « **Des petits plats pour les grands** ». Il s'appuie spécifiquement sur deux moments de repas qui sont souvent négligés ou passés au second plan.



« **Du linge au petit pot** » est une réadaptation de la brochure précédente sur l'acquisition de la propreté. Le graphisme a été revu selon la charte graphique de l'ONE. Le contenu a été également adapté en fonction de l'évolution des connaissances en la matière : respect du rythme de l'évolution de l'enfant . Par exemple, on ne parle plus « d'apprentissage de la propreté » mais bien d'acquisition de la propreté comme faisant partie du développement naturel de l'enfant comme la marche ou le langage.

La fiche « **La contraception après la naissance d'un bébé** » correspond à une demande non seulement des agents de terrain mais également de recommandations formulées par le Comité d'éthique de l'ONE. Cette fiche a été conçue de manière à être accessible aux personnes ayant peu ou pas d'accès au français écrit : pictogrammes et illustrations. Elle vient en complément d'un document existant où l'écrit est plus dominant.

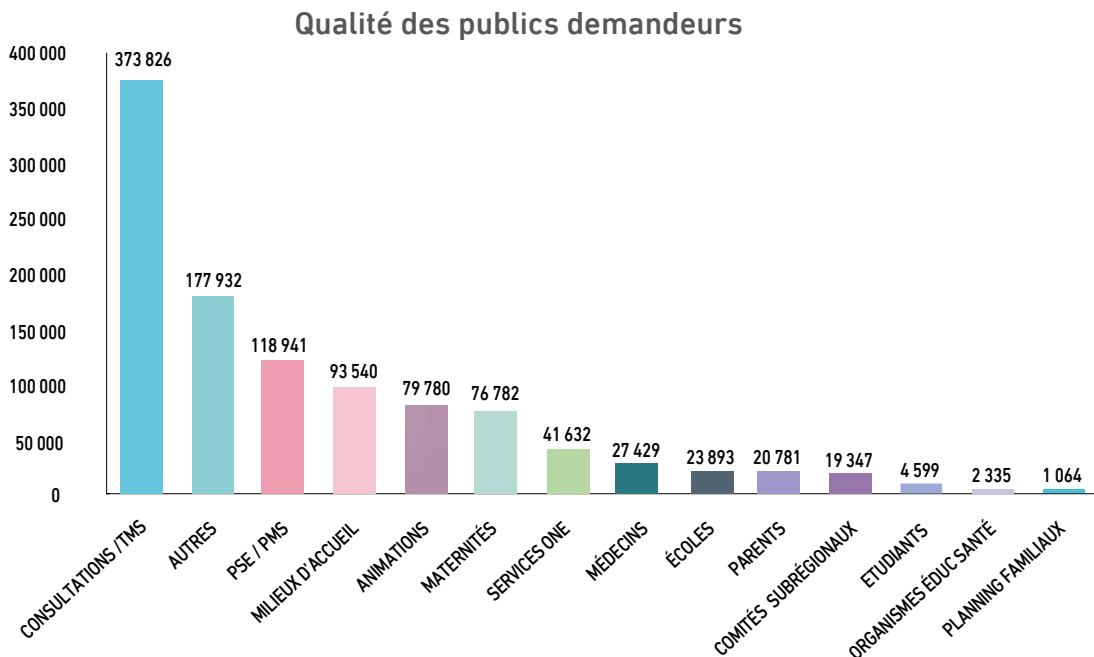


» Qualité des publics demandeurs

Les commandes sont passées par des publics internes et externes à l'ONE.

Outre la commande en ligne via ONE.be, la diffusion des brochures à l'attention de (futurs) parents s'est réalisée en 2017 via nos Consultations ONE et les milieux d'accueil de la petite enfance mais aussi grâce aux partenaires de l'ONE.

Un certain nombre est commandé directement par d'autres organismes qui les remettent eux-même à leur public ou par le public lui-même via les commandes en ligne sur Internet.



› Les animations de terrain

Depuis plus de 20 ans, l'ONE crée et diffuse des outils d'animation destinés aux futurs-parents, parents et enfants entre 3 et 8 ans. Tous ces outils visent à sensibiliser les participants (par une approche ludique et interactive) à adopter ou à renforcer des comportements favorables à leur santé. Petits jeux, grands jeux, modules... les outils sont variés ainsi que les thématiques exploitées, en lien avec les programmes de prévention mis en place au sein des consultations.

En 2017, les outils d'animation / grand module et outils d'animation de taille moyenne ont été utilisés sur le terrain à 45 reprises.

Les «**grands modules**» sont des structures d'animations relativement imposantes (minimum 50m²) et s'adressent pour chaque sortie à un nombre de participants variant de 100 à 400, en majorité des enfants. Ils sont utilisés dans le cadre de partenariat pour une durée de plusieurs jours et dans de vastes locaux. Nous retrouvons parmi ces grands modules : l'Oreiller magique (sommeil), La Chenille Mystérieuse (5 sens), Mon Corps Ma Maison (le corps), BamBam (Bien-être, Alimentation et Mouvement) et La Bulle Sensorielle (grossesse et éveil de bébé in utero).

Exemple : La bulle sensorielle : expo interactive pour les futurs parents



LES OUTILS D'ANIMATION DE TAILLE MOYENNE

Occupant moins d'espace que les grands modules, les outils de taille moyenne (de 3 à 20 m²) se présentent sous différentes formes : grands, jeux, petites structures sous forme de tentes, stands.

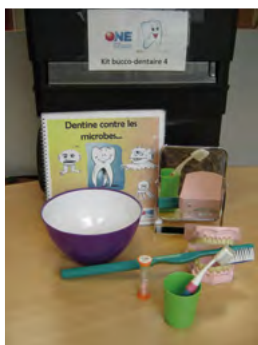
Parmi ces outils, nous pouvons citer la Mini Bulle (grossesse), le Tunnel denti-mains propres (hygiène des dents et des mains), le P'tit Oreiller (sommeil), l'Anticata (sécurité), le Lutin fûté (sécurité), la tente parasol(contes) et 1, 2 , 3 jouons (jeux/jouets)

Exemple d'outil de taille moyenne : Le P'tit Oreiller



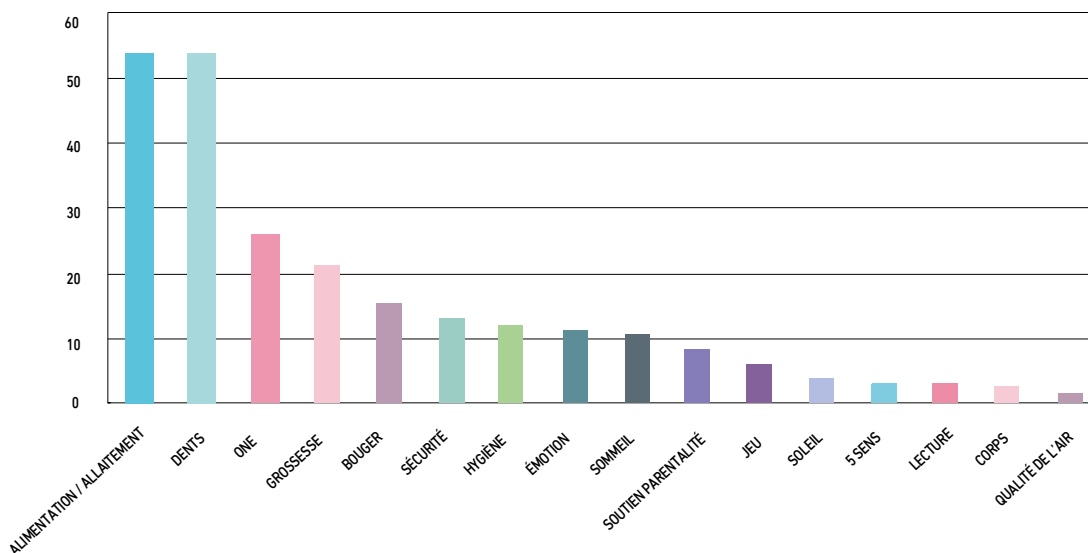
LES PETITS OUTILS D'ANIMATION

Les petits outils peuvent à la fois être utilisés en consultation ONE, à domicile, lors d'une soirée d'informations, etc. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer le kit bucco-dentaire, le kit émotion, le caisson lavage des mains, les jeux de société sur l'alimentation, les jeux de cartes questions-réponses.



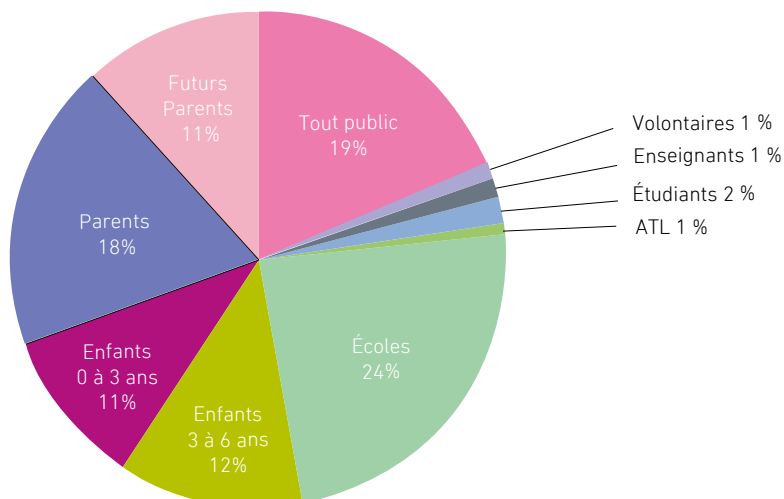
Au total, près de 228 sorties d'outils ont été enregistrées sur l'année 2017

Thèmes abordés dans les animations



PUBLICS TOUCHÉS PAR LES ANIMATIONS

L'analyse des 135 formulaires d'évaluation (soit 60% des sorties d'outils) montre que 9500 personnes ont été impliquées et touchées par l'exploitation de ces outils.



3. LES MÉDIAS

Via One.be, les réseaux sociaux, les « Airs de familles », les webdocumentaires, les brochures, mais aussi à travers des outils d'animation développés lors de partenariats locaux, l'ONE promeut la diffusion d'informations (psycho-médicosociale et de soutien à la parentalité) auprès des (futurs) parents et cible également les enfants.

Facebook

Depuis le lancement de la page Facebook (novembre 2015):

- Plus de 23 600 personnes «aiment» la page
- En moyenne, une publication est vue un peu moins de 11 800 fois
- Portée moyenne des vidéos = 16 769 personnes atteintes
- Portée moyenne des liens (brochures, articles one.be, articles partenaires...) = 7894 personnes atteintes
- 600 messages privés avec 100% de réponses
- En moyenne, 1 publication par jour est postée

La croissance continue du nombre d'abonnés sur la page Facebook ONE permet de contribuer à augmenter progressivement le pouvoir informatif et le dialogue avec le public.

Evolution de nombre d'abonnés sur Facebook	
2016	2017
12 450	23 600

Le taux de réponse pour les demandes adressées en privé est de 100 % avec un délai de réponse d'en moyenne 1h. Tous ces éléments participent à rencontrer notre mission d'information auprès des (futurs) parents et à renforcer l'image de l'Office.

Twitter

La page Twitter de l'ONE compte actuellement environ **750 followers** (contre 473 en 2016) pour presque 300 tweets postés. Ce chiffre peut paraître faible mais Twitter n'a jamais réussi à s'implanter auprès du grand public en Belgique. Par contre, dans certains milieux très spécifiques tels que les journalistes ou le monde politique, il est très utilisé. Il s'agit donc d'un relai important pour les communications institutionnelles et les relations presse.

De plus, Twitter est le média de l'instantanéité. En cas de communication de crise, c'est l'endroit idéal pour communiquer des informations brèves très rapidement.

Instagram

En mai 2017, nous avons continué notre ascension sur les médias sociaux en créant un compte Instagram. Nous comptons à ce jour **271 abonnés**.

Linkedin

Le service sélection de l'ONE disposait depuis de nombreuses années d'une page sur LinkedIn avec environ 1500 followers. Depuis la reprise de gestion du compte par le Service de Communication Externe. Nous comptons à ce jour **2200 abonnés**.

Audiences des microprogrammes « Airs de familles »

Depuis la création de la page Facebook, les microprogrammes rencontrent un succès accru. En effet, le format de ces capsules étant idéal pour le visionnage sur le web, la somme des vues de vidéos pour l'année 2017 s'élève à 1 501 825 (cfr infra concernant l'augmentation de l'audience).

Evolution des vues des vidéos « Air de familles » *		
2015	2016	2017
29 612	281 800	1 501 825

* Nombre total des vues cumulées

» Télévision

Depuis 2015, la RTBF a décidé de repositionner les capsules Air de familles uniquement sur la Une de manière à augmenter le nombre de téléspectateurs. On peut donc constater une augmentation de l'audience cumulée par rapport aux saisons précédentes et même un rajeunissement de celle-ci... Par ailleurs, le nombre de vues des microprogrammes sur le site internet de l'ONE n'a cessé de croître depuis la création de la chaîne ONE-YouTube: <https://www.youtube.com/user/onetvbe>

» Web (One.be + YouTube)

Depuis son lancement, **la chaîne YouTube de l'ONE a permis d'augmenter de façon exponentielle la diffusion des microprogrammes Airs de familles de l'ONE**. La consultation de vidéos en ligne est en forte croissance suite notamment à l'omniprésence des écrans (ordinateurs, tablettes, Smartphones). Partant de ce constat, l'ONE a donc créé, en parallèle au site web, une chaîne sur le réseau social YouTube afin d'améliorer sa présence et sa visibilité digitale, mais aussi de développer une plus forte proximité..

Nombre de vues :

- Nombre d'abonnés au total depuis la création de la chaîne (en 2012) : 285 abonnés
- Nombre de vues au total depuis la création de la chaîne : 159 858 vues
- Total du nombre de vues en 2017 : 36.511 vues (27,29% en plus par rapport à 2016) dont 5832 vues via le site ONE.be, soit 38% du nombre total.
- Total de la durée de visionnage : 48.098 minutes (ce qui équivaut à 33 jours et 9 heures). C'est 27,05% en plus par rapport à 2016.
- Interactions au cours de l'année 2017 : 90 personnes se sont abonnées au cours de l'année 2017 ; 78 « j'aime » ; 408 « partages ».

» Webdocumentaires

Depuis 2014, l'ONE dynamise son offre d'informations via le web en proposant des webdocumentaires.

- En un an, le site a doublé ses statistiques de consultations avec un total de 22 583 utilisateurs pour l'année 2017. 88,3 % de ces utilisateurs sont des nouveaux visiteurs. 11,7% de ces utilisateurs sont des visiteurs « fidèles » qui reviennent sur le site web. La majorité des utilisateurs parlent français et habitent en Belgique, plus particulièrement à Bruxelles et ensuite à Liège.

Evolution des consultations des webdocumentaires	
2016	2017
12 716	22 583

- Sur ces 22 583 utilisateurs :
 - 9564 proviennent d'une requête sur un moteur de recherche
 - 6127 utilisateurs arrivent sur le site airdefamilles.be via les réseaux sociaux. 6033 utilisateurs proviennent de Facebook.
 - 4247 ont accédé au site en écrivant directement l'URL dans le navigateur
 - 3200 ont atteint le site par le biais d'un lien hypertexte sur un autre site dont 2 198 utilisateurs proviennent du site www.one.be.
- En 2017, nous avons enregistré 28.622 sessions c'est-à-dire 28.622 « périodes » durant laquelle un utilisateur est actif sur le site web. La durée moyenne d'une de ces sessions est d'environ 1 minute.
- 41.171 pages ont été consultées en 2017 contre 25.917 pages en 2016.

› Audience d'ONE.be

En 2017, le site de l'ONE a enregistré **588 827 sessions pour 353 747 utilisateurs**. C'est environ 60 000 sessions et 35 000 utilisateurs en plus qu'en 2016. Parmi les 588.827 sessions enregistrées, on compte 341 177 nouveaux utilisateurs (57,9% du chiffre total) et 247 650 utilisateurs « fidèles » revenant sur le site web (42,1% du chiffre total de sessions). Le nombre total de pages consultées est de 2 073 366 (les visites répétées d'un internaute sur une même page sont prises en compte). Parmi elles, la page d'accueil du site web est consultée 271 447 fois avec un temps moyen passé sur cette page de 59 secondes et un taux de rebond de 27,75%. Ceci témoigne du fait que 72,25% des internautes se trouvant sur la home page ont cliqué sur un ou plusieurs autres liens/pages de notre site web. La durée moyenne d'une session sur www.one.be est de 3 minutes 5 secondes.

Le taux de rebond pour une année est de 48,37%. Le taux de rebond est assez élevé mais reste néanmoins en-dessous des 50%.

› L'ONE dans la presse

En 2017, 36 articles se référant à la thématique hebdomadaire abordée dans les capsules Air de familles ont été publiés dans le Soirmag. Cela représente un lectorat diversifié de 400.000 lecteurs via le Soirmag et l'application Soirmag+, qui rend accessible le contenu sur tablettes et mobiles.

Dans la presse quotidienne francophone, nous avons dénombré **493 articles** où l'ONE est mentionné durant l'année 2017.

Le nom complet de l'institution « Office de la Naissance et de l'Enfance » n'est quant à lui mentionné que dans 74 articles. Ces articles reflètent majoritairement une tonalité positive pour l'ONE.